ANNUAL
REPORT
1988-1989

JUSTICE

Published by authority of the
Minister of Justice and
Attorney General of Canada

Communications and Public Affairs
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8
(613) 957-4222

Text: Deans-Waugh Associates Limited
Design: Bytown Group Inc.
Catalogue No. J1-1989
ISBN 0-662-57319-6
ISSN 0825-7442

© Minister of Supply and Services Canada 1990

Printed in Canada
JUS-P-564

90-04725/

The Honourable Kim Campbell, P.C., M.P.
Minister of Justice and
Attorney General of Canada
House of Commons
Ottawa, Ontario

Minister Campbell:

I have the honour to submit the annual report of the Department of Justice for the fiscal year beginning April 1, 1988, and ending March 31, 1989.

The Department was closely involved once again in the full range of federal government activity. Notably, Justice officials advised the government on the implementation of the Canada – United States Free Trade Agreement, and on the Meech Lake Accord. Bill C-72, the new *Official Languages Act*, received Royal Assent on July 28, 1988, and was proclaimed in force on September 15.

The Department was also in the forefront of many important efforts taken this year to modernize and strengthen the nation's legal system. These included Bill C-89, an *Act to Amend the Criminal Code (victims of crime)*, which received Royal Assent on July 21, 1988. Work also moved forward in the preparation of publications to inform Canadians involved in child protection — social workers, police, doctors, nurses, teachers — as well as the public generally, of the recent amendments to the *Criminal Code* and the *Canada Evidence Act* that enable our society to cope more effectively with the serious problem of child sexual abuse.

continued...

The legislation on mutual legal assistance, which came into force on October 1, 1988, provided Canada with the legal framework to investigate and prosecute transnational crimes, including terrorism, drug smuggling and money laundering. Also on the international front, the Department continued preparations for Canada's participation in the United Nations' 8th Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders.

There were court cases affecting the daily lives of Canadians, many of which involved the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. These included *Borowski v. The Queen*, *Schachter v. The Queen*, and *Cassidy et al v. The Queen*. The Department also handled important cases involving administrative law, international relations, extradition and citizenship, constitutional issues and aboriginal rights.

During the period covered by this report, the Department began to develop a statement of mission and organizational values. This is a fundamental exercise, involving all employees. It is especially important in light of the breadth and scope of the challenges facing the Department of Justice today. Our core values have been identified as serving the public interest, maintaining integrity and quality in our work, and demonstrating respect for employees.

Throughout the year, the enthusiasm of all members of the Department — at headquarters, in the legal services units and in the regional offices — was amply demonstrated by their dedication to the values outlined in the statement. Without the hard work and commitment of our employees, the Department could not have achieved its goals.

Sincerely,

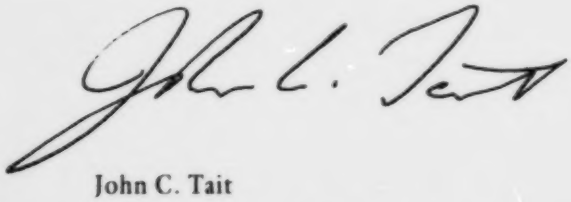

John C. Tait
Deputy Minister of Justice and
Deputy Attorney General

Table of Contents

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL OF CANADA 1

HIGHLIGHTS 1988-1989 2

DEPARTMENTAL ORGANIZATION 4

DEPUTY MINISTER 8

ASSOCIATE DEPUTY MINISTERS 9

COMMITTEES 10

CIVIL LAW SECTOR 12

- Legislative Programming Branch 12
  - Legislation Section 12
  - Legislative Editing Office 12
- Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section 13
- Montréal Regional Office 14
- National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice 15

LITIGATION SECTOR 16

- Civil Litigation Branch 16
  - Admiralty and Maritime Law Section 18
- Criminal Law Branch 19
- Tax Law Branch 22
- General Counsel Group 23
- Regional Offices 24
  - Halifax 24
  - Toronto 25
  - Winnipeg 27
  - Saskatoon 28
  - Edmonton 29
  - Vancouver 31
  - Whitehorse 33
  - Yellowknife 33

PUBLIC LAW SECTOR 35
Constitutional and International Law Section 35
Advisory and Administrative Law Section 35
Privy Council Office Section (Justice) 35
Federal-Provincial Relations Office Section 36
Human Rights Law Section 36
Judicial Affairs Unit 36
Native Law Section 36
Statute Revision Commission 36

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR 39
Commercial and Property Law Branch 39
Information Law Branch 39
Finance Law Branch 40

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR 43
Criminal and Family Law Policy Directorate 43
Criminal Law Review Project 44
Compliance and Regulatory Remedies Project 44
Programs and Policy Directorate 44
Research and Development Directorate 44

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR .. 51
Personnel Administration Directorate 53
Administrative Policies and Services Directorate 53
Financial Management, Planning and Informatics Directorate 54
Bureau of Review 54
Communications and Public Affairs Directorate 54
Liaison and Federal-Provincial Relations Unit 55
Corporate Services Directorate 55

DEPARTMENTAL GRANTS AND CONTRIBUTIONS 56

APPENDIX I

Statutes for Which the Minister of Justice is Responsible 61

APPENDIX II

Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Sector 62

APPENDIX III

Selected Publications, 1988-1989 63

Minister of Justice and Attorney General of Canada

The duties of the Minister of Justice and the Attorney General of Canada are distinct and separate but are traditionally carried out by the same person. The Minister is the legal advisor to the Governor General and the chief legal member of the Queen's Privy Council for Canada. The Attorney General is the chief law officer of the Crown, representing the Crown in all litigation of concern to the federal government, including that of all departments and agencies of the government.

The Minister of Justice is concerned with policy considerations underlying the law. The Minister must ensure that our laws are fair and in compliance with constitutional principles. Proposed legislation and regulations must be examined to ensure that they do not infringe fundamental human rights and freedoms.

These two roles yield complex and diverse responsibilities. Under the *Department of Justice Act*, the Minister of Justice and Attorney General:

- provides legal services to the Government of Canada and its departments and agencies, including the provision of legal advice, the conduct of litigation, the drafting of legislation and the preparation of legal documents;
- plans, develops and implements all government policies related to the administration of justice; and
- sees that the affairs of government are administered in accordance with the law.

Also guiding the Department in fulfilling its responsibilities are the *Canadian Bill of Rights*, the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, the *Statutory Instruments Act*, and the *Statute Revision Act*. A list of statutes for which the Minister of Justice is responsible in whole or in part is contained in Appendix I.

HIGHLIGHTS 1988-1989

The 1988-1989 fiscal year was an eventful one for the Department of Justice. The Department was directly involved in virtually all major government initiatives, including its efforts to strengthen the economy, improve social justice for all Canadians, and modernize the country's legal system.

MEECH LAKE ACCORD

The Department assisted with the Meech Lake Accord, as well as a number of related constitutional reform issues.

FREE TRADE

The Department provided the Prime Minister and the government with advice on the Canada – United States Free Trade Agreement, including its implementation and its constitutional implications.

ST. PIERRE AND MIQUELON

The Department participated in negotiations with France on the dispute over fishing rights off Canada's Atlantic coast and the maritime boundary in the area of St. Pierre and Miquelon. A set of agreements was signed on March 30, 1989, settling the fisheries issues for a period of three years and providing for the arbitration of the boundary by a five-member court of arbitration.

UNIDROIT CONFERENCE

From May 9 to 28, 1988, Canada hosted, in Ottawa, a conference of the International Institute for the Unification of Private Law (Unidroit). The purpose of the conference was to adopt draft conventions on international factoring and international financial leasing. It was attended by 59 states representing many legal and regional interests, and 10 international organizations, including the Hague Conference on Private International Law and the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL).

REVISED STATUTES

The *Revised Statutes of Canada, 1985*, were brought into force December 12, 1988, as were the first and second supplements, which adapted the Acts of Parliament enacted in 1985 and 1986 to the Revised Statutes. The Revised Statutes were made available in both a bound and a loose-leaf edition.

OFFICIAL LANGUAGES

Bill C-72, the new *Official Languages Act*, received Royal Assent on July 28, 1988, and was proclaimed in force on September 15. The new Act strengthens the framework and principles of the previous legislation.

FAMILY LAW

Part II of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* was proclaimed on May 2, 1988. Part II allows support orders and agreements to be enforced through the garnishment of specified federal monies. Parts I and III of the Act, which were proclaimed on November 20, 1987, allow certain information to be released from specified federal data banks to trace persons who breach support, custody or access orders, or persons involved in parental child abduction.

VICTIMS OF CRIME

Bill C-89, *An Act to Amend the Criminal Code (victims of crime)*, received Royal Assent on July 21, 1988. The amendments, dealing with the protection of the identity of victims and witnesses of sexual offences and extortion offences, the use of photographs of recovered property, proof of ownership and value of property, and the use of victim impact statements, were proclaimed on October 1, 1988.

CHILD SEXUAL ABUSE

A comprehensive law information program plan was developed to ensure that Canadians are aware of and have access to information about child sexual abuse legislation. Among other changes, the new legislation permits children under the age of 14 years to appear as witnesses without the need for corroboration of their evidence.

SENTENCING

The report on sentencing by the House of Commons Standing Committee on Justice and the Solicitor General was tabled during the year. The Minister announced plans to work toward the development of a permanent sentencing commission and a legislated statement of purposes and principles of sentencing. Twenty-four research reports of the Canadian Sentencing Commission were published during the year.

MUTUAL LEGAL ASSISTANCE

The *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act* came into force on October 1, 1988. This legislation created the legal framework for implementing mutual legal assistance treaties, including the 1985 treaty with the United States.

PROCEEDS OF CRIME

Bill C-61, which amended the *Criminal Code*, *Narcotic Control Act* and *Food and Drugs Act*, provides for the seizure, restraint and forfeiture of proceeds of crime. The legislation received Royal Assent on September 13, 1988, and was proclaimed into force on January 1, 1989.

CRIMINAL CODE

Consideration of the Law Reform Commission's draft Criminal Code continued throughout the year, with emphasis on mental disorder issues and on consultations with the provinces on homicide.

LITIGATION

Cases stemming from the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* continued to increase in volume and complexity during the year. An important constitutional case was *Sparrow v. The Queen*. The appeal was heard by the Supreme Court of Canada in November of 1988 and involved aboriginal fishing rights in British Columbia. It will be the first interpretation by the Supreme Court of Canada of s.35 of the *Constitution Act, 1982*. In *Amway v. The Queen*, the Supreme Court of Canada determined that a corporation, per se, cannot be a witness, therefore it cannot come within s. 11(c) of the Charter and must produce a corporate officer for discovery.

Departmental Organization

The Department of Justice employed 1,524 persons in 1988-1989.* The major occupational group — lawyers — constituted 48 per cent of all personnel.

Departmental staff is divided among regional offices, legal services units and headquarters. The Department's nine regional offices had a total staff of 476 during the year.* These offices undertake all forms of litigation and prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal services to federal departments and agencies in the regions.

The Department had 39 legal services units in the National Capital Region and one in Charlottetown, P.E.I., which provided assistance to federal departments and agencies. The size of these units varied from one to 30 employees. In 1988-1989, staff in the departmental legal services units totalled 216.* In most cases, client departments or agencies provided administrative support staff.

Staff in Ottawa totalled 832. Branches representing specialized fields of law and central services, such as public law, policy development, programs and research, legislative programming and administration, are located at headquarters. Lawyers in civil litigation, criminal law and tax litigation are responsible for Crown litigation and prosecutions in the National Capital Region.

The Department had a budget of $379.5 million during the year. For a detailed breakdown, please refer to the table of expenditures.

** Person-year usage as of March 31, 1989. Does not include person-years lent to Justice by client departments.*

DEPARTMENT OF JUSTICE EXPENDITURES*
FISCAL YEAR 1988-1989

	Personnel Costs	Operating Costs	Grants and Contributions	Total
Minister's Office	$ 1,105,678	$ 483,861		$ 1,589,539
Deputy Minister	418,483	94,211		512,694
Associate Deputy Minister, Civil Law	10,451,249	2,951,656	$ 190,890	13,593,795
Associate Deputy Minister, Litigation	29,074,990	8,646,049		37,721 039
Associate Deputy Minister, Public Law	6,481,768	1,567,675	451,687	8,501,130
Senior Assistant Deputy Minister, Legal Services	21,748,533	730,943		22,479,476
Assistant Deputy Minister, Policy, Programs and Research	7,147,495	4,160,120	260,041,402	271,349,017
Assistant Deputy Minister, Corporate Management	12,326,837	11,429,399		23,756,236
TOTAL	**$ 88,755,033**	**$ 30,063,914**	**$ 260,683,979**	**$ 379,502,926**

** Figures from public accounts 1988-1989*

DEPARTMENT OF JUSTICE ORGANIZATION CHART

MINISTER OF JUSTICE AND ATTORNEY GENERAL

DEPUTY MINISTER OF JUSTICE AND DEPUTY ATTORNEY GENERAL

CIVIL LAW SECTOR

- Legislative Programming Branch
  - Legislation Section
  - Legislative Editing Office
- Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section
- Montréal Regional Office
- National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice

LITIGATION SECTOR

- Civil Litigation Branch
  - Admiralty and Maritime Law Section
- Criminal Law Branch
- Tax Law Branch
- General Counsel Group

REGIONAL OFFICES

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

PUBLIC LAW SECTOR

- Constitutional and International Law Section
- Advisory and Administrative Law Section
- Privy Council Office Section (Justice)
- Federal-Provincial Relations Office Section
- Human Rights Law Section
- Judicial Affairs Unit
- Native Law Section
- Statute Revision Commission

DEPARTMENTAL LEGAL SERVICES SECTOR

- Commercial and Property Law Branch
- Information Law Branch
- Finance Law Branch

POLICY, PROGRAMS AND RESEARCH SECTOR

- Criminal and Family Law Policy Directorate
- Criminal Law Review Project
- Compliance and Regulatory Remedies Project
- Programs and Policy Directorate
- Research and Development Directorate

CORPORATE MANAGEMENT SECTOR

- Personnel Adminstration Directorate
- Administrative Policies and Services Directorate
- Financial Management, Planning and Informatics Directorate
- Bureau of Review
- Communications and Public Affairs Directorate
- Liaison and Federal-Provincial Relations Unit
- Corporate Services Directorate

March 31, 1989

Deputy Minister

The Deputy Minister, who is also ex officio the Deputy Attorney General of Canada, is appointed by the Governor in Council pursuant to subsection 3(1) of the *Department of Justice Act*.

The Deputy Minister's Office provides support services to the Deputy Minister. In conjunction with all sectors of the Department and acting closely with the Corporate Management Sector, it interacts with the Minister's Office and with other government departments and agencies.

In addition to chairing several departmental committees, the Deputy Minister chairs the Justice Information Council, a federal-provincial committee of deputy ministers of justice that provides policy direction to the Canadian Centre for Justice Statistics.

The Deputy Minister also chairs federal-provincial meetings of deputy ministers. These forums for discussion of broad issues in the justice system are held as often as required in preparation for, or as follow-up to, ministerial conferences. As a result of the meetings, working groups of federal and provincial officials are established to study particular issues. In 1988-1989, these groups examined such issues as the young offenders legislation, sentencing and parole reform, criminal law reform, human rights law, victims of crime and aboriginal justice matters.

Associate Deputy Ministers

Three Associate Deputy Ministers assist the Deputy Minister in providing senior management leadership.

The Associate Deputy Minister, Civil Law, advises the Department on civil law matters and is responsible for federal litigation, commercial and notarial matters in Quebec. She is responsible for the Legislative Programming Branch. She coordinates all departmental activities related to international issues and chairs the National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice.

The Associate Deputy Minister, Litigation, has general responsibility for all litigation involving the federal government except for civil law litigation in the province of Quebec. He chairs the Department's Litigation Committee and has administrative responsibility for the regional offices (with the exception of Montréal).

The Associate Deputy Minister, Public Law, is responsible for the Human Rights Law Section, the Judicial Affairs Unit, the Privy Council Office Section (Justice), the Federal-Provincial Relations Office Section, the Advisory and Administrative Law Section, the Constitutional and International Law Section, the Native Law Section and the Statute Revision Commission. She also chairs a departmental committee on native issues.

COMMITTEES

The Department has an extensive network of corporate committees, each tasked with addressing an important aspect of departmental responsibility. Some, consisting of the senior management of the Department, provide strategic direction on legal and management issues. Others address particular issues or areas of departmental activity. Together, they ensure that the necessary expertise is brought to bear on the wide range of legal and management issues facing the Department.

EXECUTIVE COMMITTEE

The Executive Committee is the senior management committee, the most important decision-making forum within the Department. Chaired by the Deputy Minister, it includes the Associate Deputy Ministers, the Assistant Deputy Ministers, the Assistant Deputy Attorneys General, the Chief Legislative Counsel, the Chief General Counsel and Corporate Management Directors General. The Committee meets twice a month to consider legal and policy issues as well as administrative matters. It is responsible for the Department's strategic planning, including consideration of the resource needs of the various sectors. The Committee considers the impact of central agency initiatives upon the Department, as well as the impact of legislation and major litigation. Considerable attention is paid to personnel matters: the Committee members meet directly after Executive Committee meetings as the Personnel Management Committee.

DEPUTY MINISTER'S ADVISORY COMMITTEE

The Deputy Minister's Advisory Committee is composed of the senior managers from each sector of the Department. It examines policy and management issues to provide advice to the Deputy Minister. The deliberations of this Committee are regularly referred to the Executive Committee for further consideration and decisions.

CHARTER COMMITTEE

The Charter Committee, chaired by the Deputy Minister, oversees the conduct of litigation and other matters arising from issues under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. It makes policy recommendations to the Minister and advises on interventions by the Attorney General in actions in which the government is not already a party.

LITIGATION COMMITTEE

The Litigation Committee, which is chaired by the Associate Deputy Minister, Litigation, supervises all of the Department's litigation activities. The Committee reviews, coordinates and advises on major litigation issues, including interventions, appeals and substantive legal questions, and gives related advice to the Minister and Deputy Minister.

MANAGEMENT COMMITTEE

The Management Committee is composed of managers from headquarters, regional offices and departmental legal services units. Chaired by the Deputy Minister, the Committee meets twice a year to discuss the entire spectrum of departmental management issues. Consisting of both plenary and workshop sessions, management committee meetings provide departmental managers with an opportunity to meet and to discuss, in a structured way, current developments in both the law and management.

OFFICIAL LANGUAGES COMMITTEE

This Committee monitors the implementation of the Official Languages Program. It attends to a variety of policy and administrative aspects of the program, including access to language training, translation procedures, and departmental objectives relating to official languages.

OTHER CORPORATE COMMITTEES

The Department benefits from the contributions of other departmental committees that advise senior management on operational and policy functions. These include the Advisory Committee on Disabled Persons, the Training and Development Committee, the Advisory Committee on Internal Communications, the Information Systems and Policy Committee and the Audit and Evaluation Committee. More than 250 employees serve as volunteer members of these committees, assisting in policy and program development and in the exchange of information.

Civil Law Sector

The Associate Deputy Minister, Civil Law, is responsible for litigation in Quebec involving the federal government and for issues involving real property law and commercial law. She is the senior departmental counsel for all questions of civil law, and provides advice on the orientation and direction of all the Department's relations with Quebec. The ADM, Civil Law, is also responsible for the Legislative Programming Branch, coordinating departmental activities in international matters, and for the National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice. In addition, the Department's Montréal Regional Office reports to the ADM, Civil Law.

LEGISLATIVE PROGRAMMING BRANCH

The Legislative Programming Branch prepares all government bills and motions to amend those bills. It also oversees the publishing of annual volumes of statutes and Part III of the *Canada Gazette*. The Branch consists of the Legislation Section and the Legislative Editing Office.

■ Legislation Section

The Legislation Section is under the direction of the Chief Legislative Counsel, holding the rank of Assistant Deputy Minister. Assisting him are a deputy chief legislative counsel, two general counsel, four senior counsel and ten legislative drafters. In addition, one general counsel and three drafters are attached to the Tax Counsel Unit in the Department of Finance to draft and review amendments to the *Income Tax Act* and regulations under that Act.

Under delegation from the Deputy Minister of Justice, the Chief Legislative Counsel examines all bills introduced by ministers into the House of Commons. This is required under the *Department of Justice Act* in order to ascertain whether any provisions are inconsistent with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* or the *Canadian Bill of Rights*.

■ Legislative Editing Office

The Legislative Editing Office provides editing services to the Legislation Section and to the Privy Council Office Section (Justice). It prepares draft proclamations, commissions and other instruments issued under the Great Seal for review by legal officers of the Privy Council Office Section (Justice). It also maintains master copies of federal statutes and regulations, and prepares and oversees the printing of the Table of Public Statutes and Table of Acts and Responsible Ministers, Part III of the *Canada Gazette* and the annual volumes of the Statutes of Canada.

ACTIVITIES

In the 1988-1989 year, the government introduced 34 bills drafted by the Legislation Section, and Parliament passed 55 acts. The most notable bill passed during the year was the act to implement the Canada – United States Free Trade Agreement. Other important bills included privatization acts involving Air Canada and Eldorado Nuclear Limited and a number of larger bills such as the *Canada - Nova Scotia Offshore Petroleum Resources Accord Implementation Act* and the *Railway Safety Act*. Members of the

Legislation Section also continued to assist the committee charged with the responsibility of completing a new official French version of certain constitutional acts.

The Department once again contributed to the common-law and civil-law faculties of the University of Ottawa to support legislative drafting courses, a part of the University's graduate studies program. Eight fellowships were awarded to students enrolled in this program, which is a major source of legislative drafters for both the federal and provincial governments, and for some developing countries.

CIVIL LITIGATION AND REAL PROPERTY LAW (QUEBEC) SECTION

The Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section represents the Attorney General of Canada in civil suits brought by or against the federal government or its representatives anywhere in Quebec outside the Montréal region. It is responsible for all aspects of public and private law not related to criminal, tax or immigration law.

The Section is divided into two sectors: Litigation and Real Property and Commercial Law.

Significant cases dealt with during the year by the Civil Litigation and Real Property Law (Quebec) Section include the following:

In *Marc-André Boivin v. Her Majesty the Queen*, the plaintiff, a former union employee and also an agent for the Canadian Security Intelligence Service (CSIS), claimed damages from the Crown in the Federal Court. He claimed that CSIS, having learned of his part in conspiring to dynamite the property of an employer — a charge of which he was subsequently convicted — failed to protect the identity of a police informant by disclosing or allowing to be disclosed the fact that he was an agent for CSIS. He also claimed that the Security Intelligence Review Committee (CSIRC), a statutory federal agency, violated section 7 of the Charter by failing to provide him with an opportunity to be heard during its investigation of CSIS activities within the labour movement. Lastly, he criticized the Solicitor General of Canada for having allowed publication of the CSIRC report under the circumstances. The case is still pending.

In *Michel Généreux v. General Court Martial et al*, a member of the armed forces, charged by a court-martial convened in accordance with the *National Defence Act* with desertion and possession of a narcotic for the purpose of trafficking, claimed that the court-martial did not constitute an independent and impartial tribunal within the meaning of sections 7 and 11(d) of the Charter. He also charged that establishment of the court-martial was contrary to rights set out in section 15 of the Charter. The Federal Court dismissed these claims, adding that courts-martial were fully justified under section 1 of the Charter.

In *Grand Chief Coon Come et al v. Her Majesty et al*, representatives of the James Bay Cree Indians made an application to the Federal Court to block construction of a planned Hydro-Québec generating plant on the Great Whale River and to obtain recognition of various claims to ancestral lands and the natural resources found there. In support of the claim against the Crown, the plaintiff cites obligations under the James Bay and Northern Quebec Agreement, guidelines on environmental study and assessment, and the *Fisheries Act*. The case was pending.

Thirty-nine bait and ice establishments in Quebec, valued at $18 million, were privatized during the year. The Real Property and Commercial Law Sector, together with the client department's legal counsel, prepared all legal documentation for this transfer. The Sector worked on agreements with Fisheries and Oceans Canada, Public Works Canada, Transport Canada, Environment Quebec, the Secrétariat aux affaires gouvernementales canadiennes, the Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec, and a number of municipal corporations.

MONTRÉAL REGIONAL OFFICE

The Montréal Regional Office provides legal advice in civil litigation to federal departments and agencies in all judicial districts within the jurisdiction of the Montréal District Court of Appeal. The Office also represents Revenue Canada in tax cases and is responsible for criminal prosecutions on behalf of the Attorney General of Canada in a large part of the province of Quebec.

In 1988-1989, the Montréal Regional Office employed 60 lawyers, including five general counsel. Twenty-nine worked on civil litigation, 15 on criminal prosecution and 13 on tax litigation. The Office employed 46 support staff, six articling students and five students.

Lawyers in the Civil Litigation Section dealt with 6,253 cases, of which 3,600 were new. Most of these cases, which covered a wide range of government activity, had to do with the application of unemployment insurance, immigration, customs, labour or tax law, or with public liability provisions regarding damages or contracts.

The proportion of cases involving public law continued to increase, owing to the high number of cases citing arguments based on the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The Criminal Litigation Section dealt with 2,600 cases. In addition, it worked on several extradition cases and various procedures affecting penitentiary institutions.

The Tax Litigation Section dealt with more than 3,400 cases, representing Revenue Canada before the Tax Court of Canada and before both divisions of the Federal Court.

On December 15, 1988, the Supreme Court handed down a decision in *La Caisse de dépôt et placement du Québec v. Sparling*. This case involved the Crown's immunity to the *Canada Business Corporations Act*. In this regard, the Supreme Court ruled that if the Crown decided to purchase shares in a company, it was bound by all the legislative provisions concerning shareholders' rights and obligations.

In *Her Majesty the Queen v. The Public Service Alliance of Canada and Econosult Inc.*, the Federal Court of Appeal ruled that the Public Service Staff Relations Board was not competent to decide whether a person was a public servant within the meaning of the *Public Service Staff Relations Act*, since federal public servant status results exclusively from an appointment in accordance with the *Public Service Employment Act*. A motion for leave to appeal this decision was made to the Supreme Court of Canada.

In *Marcelle Tétreault-Gadoury v. the Canada Employment and Immigration Commission*, the Federal Court of Appeal ruled that section 31 of the *Unemployment Insurance Act, 1971*, prohibiting payment of unemployment insurance benefits to anyone 65 years of age or older, was contrary to section 15 of the Charter and thus unenforceable. The Supreme Court of Canada granted a motion by the government for leave to appeal this decision.

In *The Queen v. Richard Gervais, Jean Poupart and Serge Boulet*, after a trial lasting nearly six months, a jury found one defendant guilty of importing five tonnes of hashish and the two co-accused persons guilty of possession of hashish for the purpose of trafficking. At the time, this seizure of hashish was Canada's largest. This was also the first case whose success hinged on close cooperation between the RCMP and Soviet customs services. A Soviet customs officer was one of the most important Crown witnesses.

At issue in *Watelle and Lalonde v. The Queen* was the nature of expenses — including the payment of bonds posted — incurred by two physicians in connection with the construction of a reception centre. The taxpayers held that under section 18(1)(a) of the *Income Tax Act*, these expenses were deductible in computing their professional income. Revenue Canada argued that the expenses were capital expenses falling under section 18(1)(b) of that Act. The Federal Court of Appeal ruled in favour of Revenue Canada.

NATIONAL PROGRAM FOR THE INTEGRATION OF THE TWO OFFICIAL LANGUAGES IN THE ADMINISTRATION OF JUSTICE

The National Program for the Integration of the Two Official Languages in the Administration of Justice promotes the use of English and French in legislative texts by members of the legal profession and before provincial and territorial courts throughout Canada. The program, introduced in 1981, provides assistance for the publication of glossaries, vocabularies, dictionaries, forms and reference works for students, professors, lawyers and judges wishing to study common law in French or civil law in English.

Over the past two years, the program has also facilitated instruction in French criminal law terminology for lawyers in the common-law provinces and territories. Effective January 1990, under an amendment to the *Criminal Code* brought about through the new *Official Languages Act*, any accused will have the right to be tried by a judge or a jury, as the case may be, who understands and speaks the accused's official language. The Centre de traduction et de terminologie juridiques in Moncton has developed and taught two initial course modules in the Maritime Provinces, while the Institut Joseph-Dubuc in Winnipeg has organized and provided th[illegible] in the four western provinces.

Standardization of common-law terminology in French was undertaken under this program in 1984. Publications to date include bilingual vocabularies entitled *Law of Evidence* and *Law of Succession*, three initial volumes of *Law of Property* and a *Glossary of Civil Procedure*. In addition, research on terms used in the *Revised Statutes of Canada, 1985* and legislation passed up until now have made possible the publication, in cooperation with the Secretary of State Department, of the *Glossary of Federal Statutes* and an updated version of the collection of *Definitions in Federal Statutes*.

LITIGATION SECTOR

Under the Associate Deputy Minister, Litigation, this Sector is responsible for all litigation for and against the Crown, except for civil law litigation in Quebec. The Sector is divided into three main branches, dealing with criminal, civil and tax litigation. This year a fourth unit, dealing with admiralty and maritime matters, was transferred to and became part of the Civil Litigation Branch. Each branch is directed by an assistant deputy attorney general. In addition, a small group of very senior experienced counsel conduct particularly complex and significant cases under the direction of the Chief General Counsel.

Regional offices in Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse and Yellowknife, and sub-offices at Iqaluit and Regina, complete the Sector. Staff counsel are engaged daily in courts at all levels in all parts of Canada. In other centres, the services of private-sector counsel are engaged to conduct cases on instructions from Ottawa and the regional offices.

CIVIL LITIGATION BRANCH

The primary responsibility of the Civil Litigation Branch is to represent the Attorney General of Canada in civil litigation conducted by or against the federal government in the common-law provinces and in the territories.

Civil litigation lawyers are involved in all phases of litigation, from the initiation of proceedings at the trial level to appeals before the Supreme Court of Canada. Cases range from contract and tort matters arising out of the ordinary course of government business to public law matters involving constitutional and jurisdictional questions. As well, there are many specialized actions in fields such as intellectual property, immigration, human rights, customs and excise, international and commercial law.

Counsel appear before all levels of provincial and federal courts, as well as before federal boards, commissions and tribunals on issues involving the administration and enforcement of federal statutes. In addition, counsel appear before public inquiries and, on occasion, before provincial or international tribunals.

The Branch also provides legal advice and assistance to the government on potentially litigious issues. Opinions are often required on the potential liability of a proposed course of action or on the validity of legislative provisions. Counsel also play a role in the development of policy and legislative proposals, particularly in relation to government positions on issues arising from the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

ORGANIZATION

The Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation, supervises and coordinates all civil litigation, other than income tax matters, affecting the common-law provinces and the territories.

Civil litigation sections exist at headquarters and in each of the regional offices. Generally, each section is responsible for litigation arising within its own region. However, other arrangements may be made in cases where counsel having special expertise reside outside the region or if the involvement of a client department's headquarters makes it desirable to have the litigation handled from Ottawa.

Litigation is conducted by approximately 90 lawyers in the regional offices and at headquarters, who are assisted by paralegal, clerical and secretarial support staff. The Attorney General is also represented by private-sector lawyers acting as agents under the instruction of lawyers in the Civil Litigation Branch.

ACTIVITIES

The volume and complexity of litigation cases continued to increase during 1988-1989.

A Charter-based challenge to the *Maintenance of Ports Operation Act, 1986* was mounted before the Federal Court in *International Longshoremen's and Warehousemen's Union v. The Queen*. The plaintiff claimed that its freedom of association had been infringed by the provisions of the Act that imposed a collective agreement and removed the right to strike. Litigation will go to trial in the autumn of 1989.

Charter issues were also raised in *The Queen v. Amway Corporation*, a case involving a claim by the Crown for duties, tax and penalties under the *Customs Act*. The defendant alleged that its right against self-incrimination was infringed by court rules that require it to attend discoveries. The Federal Court of Appeal agreed and reversed the judgment of the Trial Division. The Crown successfully appealed to the Supreme Court of Canada.

A major constitutional challenge was *Sparrow v. The Queen*, which was heard by the Supreme Court of Canada in the past year. This case deals with the issue of aboriginal fishing rights and the interpretation of a section of the *Constitution Act, 1982*.

Borowski v. Attorney General of Canada was heard by the Supreme Court of Canada in October of 1988. In a judgment rendered early in 1989, the Court held that the question of whether a fetus is entitled to Charter protection need not be decided because the section under attack had been previously declared invalid by the Court in *Morgentaler v. The Queen*.

New litigation was commenced in the following areas:

- Native Affairs: Litigation began on a variety of topics, including aboriginal and constitutional rights, the interpretation of *Indian Act* provisions, and land issues. A number of important cases proceeded to the appellate level.

- Human Rights: As a result of the application of the *Canadian Human Rights Act*, there was a substantial increase in litigation before the Human Rights Tribunal and the Federal Court involving complaints of discrimination on the basis of age, race, sex, religion and disability.

- Access - Privacy: A number of claims required the courts to balance individual privacy and the need for confidentiality in certain government activities against the public's right to know.

- Customs and Excise: Recent amendments to the *Customs Act*, *Excise Tax Act*, and the creation of the Canadian International Trade Tribunal, raised new questions before the Tribunal and the Federal Court on interpretation and jurisdiction.

- Public Service: Actions and applications pursuant to a section of the *Federal Court Act* involved issues dealing with the interpretation of the *Public Service Employment Act* and Regulations, and the interpretation of collective bargaining agreements.

- Unemployment Insurance: Some claims related to the interpretation of various sections of the *Unemployment Insurance Act* and Regulations, and others related to Charter challenges to this legislation.

ADMIRALTY AND MARITIME LAW SECTION

The Admiralty and Maritime Law Section provides advice from time to time to the Marine Casualty Investigation Branch of the Department of Transport in carrying out responsibilities for casualty investigations under the *Canada Shipping Act*. As well, the Section carries out its own investigations of casualties that give rise to claims against the Crown, assembling evidence and reporting on issues of liability.

Specialized legal advice is provided on the *Canada Shipping Act* and Regulations, and the *Federal Court Act*, as well as on other federal legislation relating to shipping law.

The Section has functional responsibility for providing advice and participating in the negotiation of international conventions on maritime law and the development of appropriate domestic legislation. The Section accordingly has been active in a number of international negotiations and has provided advice in this area on a regular basis.

Services and advice are provided in relation to cargo claims, charter party disputes, marine insurance matters, ships' mortgages, liens and financing, and carriage of goods by sea. These services include drafting complex contractual agreements, investigating claims, negotiating and settling disputes.

The Section maintains close contact with bodies such as the Canadian Maritime Law Association and the Maritime Law Section of the Canadian Bar Association.

The Section is directed by the Senior General Counsel, Admiralty and Maritime Law, reporting to the Assistant Deputy Attorney General, Civil Litigation.

Work conducted in 1988-1989 included the following:

- Litigation was conducted on behalf of the Canadian Coast Guard in the defence of an action that raised a serious challenge to the Coast Guard's ability to inspect and approve lifesaving equipment on board Canadian ships.

- The Section participated in the preparation of litigation conducted in a civil court in Chile on behalf of the Minister of National Revenue. The Minister held a first preferred ship's mortgage for $25 million on a Canadian-registered research ship that was arrested in the state-owned shipyard in Chile for nonpayment of claims. Negotiations were conducted to protect the Canadian government's financial interest.

- A constitutional challenge to provisions of the *Canada Shipping Act* required an intervention in the British Columbia Court of Appeal.

- Preparations were made for the examination for discovery of the President of The St. Lawrence Seaway Authority, the Authority itself and the Crown, arising out of an incident at Lock 7 of the Welland Canal in 1985. The incident involved some 55 actions and a total of about $25 million in claims.

- The Section also provided assistance to counsel in the Vancouver Regional Office in the trial of limitation of liability proceedings involving the *Jervis Crown*, which struck the New Westminster Bridge in 1987.

- The Section held its first Admiralty Seminar for the benefit of departmental lawyers and officials of various departments, Crown corporations and agencies.

- The Section was involved in litigation on behalf of the Canadian Coast Guard for the recovery of costs incurred as the result of oil pollution arising from shipping casualties.

CRIMINAL LAW BRANCH

The Criminal Law Branch's responsibilities derive from the obligations and duties of the Attorney General and the Minister of Justice pursuant to legislation, treaties and the common law.

The Branch prosecutes offences and conspiracies to commit offences under most federal legislation other than the *Criminal Code* and, as well, prosecutes for crimes against humanity and war crimes. In the Yukon and the Northwest Territories, the Attorney General of Canada prosecutes all offences under federal legislation, including the *Criminal Code*. The majority of federal prosecutions are under the *Narcotic Control Act*, the *Food and Drugs Act* and the *Income Tax Act*. The Branch appears on behalf of the Attorney General of Canada before the Supreme Court of Canada on appeals of its own cases to that Court and also as intervenor in other cases that challenge the constitutional validity of federal legislation, including the *Criminal Code*, or involve important issues relating to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

The Criminal Law Branch also reviews applications to the Minister of Justice for the mercy of the Crown for persons convicted of crimes or sentenced to prison terms. It advises on all extradition matters under the *Extradition Act* and rendition requests under the *Fugitive Offenders Act*, including the negotiation of extradition treaties. It deals with requests for legal assistance in gathering evidence abroad for Canadian investigations, and evidence in Canada for foreign investigations. Finally, the Branch is responsible for criminal law policy in extradition, rendition and mutual legal assistance.

The Attorney General of Canada must grant consent prior to the commencement of certain proceedings under the *Criminal Code* and other federal legislation. The Branch reviews these applications as well as those for the transfer of charges and probation orders from one jurisdiction to another.

Criminal Law Branch counsel are consulted on amendments to the *Criminal Code*, on legislative proposals pertaining to criminal law, and on the development of criminal law policy and programs.

ORGANIZATION

The Assistant Deputy Attorney General, Criminal Law, directs the Criminal Law Branch. Criminal prosecution sections in the Department's nine regional offices and at headquarters in Ottawa employ approximately 100 lawyers. These sections manage all federal prosecutions and litigation arising in their jurisdictions. In areas not served by regional offices, approximately 550 private lawyers, appointed as standing agents, are responsible for prosecutions.

In addition, the ADAG, Criminal Law, has functional responsibility for all departmental activities respecting prosecutions arising under federal statutes administered by other government departments and agencies, and for legal advice to agencies responsible for security and intelligence matters.

The ADAG is also responsible for the War Crimes and Crimes Against Humanity Section, which was established to help investigate and take legal proceedings against alleged war criminals. The Section's mandate is to review all files turned over by the Commission of Inquiry on War Criminals (Deschênes Commission) with a view to taking appropriate action, as well to deal with new or contemporary allegations of war crimes and crimes against humanity that may be brought forward from time to time. Specifically, the Section does all that is necessary in the investigative stage to see that specific, serious and credible allegations are investigated, and if a proper case is established, to recommend to the Attorney General of Canada that criminal charges be instituted. The Section also considers alternative remedies such as extradition, denaturalization and deportation in appropriate cases.

ACTIVITIES

■ Applications for Mercy

The Branch handled 20 applications for the Minister's or Governor-in-Council's intervention to provide a post-conviction remedy under the *Criminal Code*. Although the Minister intervenes rarely and only in compelling circumstances of an apparent miscarriage of justice, the Minister did intervene in one case this year. In *R. v. H. St. Cyr*, the Minister ordered a new trial and the accused was subsequently acquitted by the courts.

■ Extradition and Rendition

In the calendar year 1988, Canada filed 26 requests for extradition with the United States and 9 requests for extradition with other countries. Canada received 64 requests for extradition from the United States and 12 from other countries. In total, 45 fugitives were surrendered by Canada and 26 were returned to Canada from other countries.

■ Mutual Legal Assistance

On March 18, 1985, a treaty was signed by Prime Minister Brian Mulroney and President Ronald Reagan to provide for mutual legal assistance in the investigation and prosecution of criminal matters between Canada and the United States. A similar treaty limited to drug trafficking was signed on behalf of Canada and the United Kingdom on June 22, 1988. The legislation that will implement these treaties, the *Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act*, was proclaimed in force on October 1, 1988.

Once these treaties have been ratified, Canada's ability to provide evidence to assist a British or American investigation, and to receive similar assistance in return, will be greatly enhanced.

During the year, Canada filed 50 requests for assistance to gather evidence with foreign countries, 16 of which required judicial assistance. Canada received 50 requests for assistance to gather evidence in Canada from foreign countries, 22 of which required judicial assistance. In total, 101 requests for assistance filed by foreign countries, including requests carried forward from previous years, were dealt with by Branch counsel. Twenty-eight requests were completed during the course of the year, 9 were abandoned by the requesting nation and 64 were carried over to the next year.

■ Northern Flying Squads

Members of the Branch's flying squads supplemented the work of Crown counsel assigned to northern regional offices at Yellowknife and Whitehorse. The flying squads comprise experienced prosecutors from regional offices and headquarters. In the Northwest Territories, 14 weeks of court, both at the Territorial and Supreme Court level, were undertaken by the 12 members of the Northwest Territories Flying Squad. In the Yukon, the 12 members of the Yukon Flying Squad attended 11 circuits of both the Territorial and Supreme Court for approximately 7 weeks.

■ *Criminal Code* Part IV.I

Specially designated staff at headquarters and in the regions, as well as certain standing agents, were authorized to apply to the courts for permission to intercept private communications in support of special investigations.

■ Special Prosecutions

The Criminal Law Branch prosecuted 103 tax evasion cases in 1988-1989, of which 98 resulted in convictions.

The Branch argued a number of cases before the Supreme Court of Canada during the year, including the following:

In *Turpin and Siddiqui v. The Queen*, the issue was whether certain provisions of the *Criminal Code* requiring a jury trial in murder cases in Ontario, but permitting a non-jury trial in the same type of case in Alberta, violated section 15 of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. The Supreme Court held that the Ontario accused's right to equality before the law was violated by their lack of choice of mode of trial, but that section 15 did not apply because they were not the subject of "discrimination" as required by that section.

In *U.S.A. v. Cotroni and El Zein*, the Supreme Court of Canada held that while the extradition procedures contemplated by the *Extradition Act* violate section 6 of the Charter, guaranteeing the right of a citizen of Canada to remain in Canada, the *Extradition Act* nonetheless was constitutionally valid pursuant to section 1 of the Charter, on the basis that legislation permitting Canada to return fugitives from justice was demonstrably justifiable in a free and democratic society.

In *Dersch v. The Queen*, the issue was whether an accused had an automatic right of access to an affidavit prepared in support of a wiretap authorization, or whether he must first adduce *prima facie* evidence of misconduct by the authorities before any right of production and inspection arises. The Supreme Court of Canada reserved its judgment and directed that the case be re-argued before a full panel of the Court.

In *McKinlay Transport Ltd. et al v. The Queen*, the issue was whether a requirement for the production of documents under a section of the *Income Tax Act* constituted a seizure and, if so, whether that statutory provision violated the Charter on the basis that it does not comport with the standards of the issuance of search warrants established by the Supreme Court in *Hunter v. Southam*. The Supreme Court reserved judgment.

In *Lee v. The Queen*, the Court heard argument with respect to the constitutional validity of a section of the *Criminal Code* that provides that an accused who fails to appear for a jury trial without legitimate excuse shall be tried by a judge without a jury. The Court reserved its judgment.

War Crimes and Crimes Against Humanity

Arrangements for the investigation and the taking of evidence in countries where crimes were allegedly committed more than 40 years ago were concluded, and two legal proceedings were launched. In the case of *Secretary of State and Luitjens*, revocation of citizenship proceedings were instituted in the Federal Court (Trial Division) against Jacob Luitjens for allegedly having failed to disclose his activities as a collaborator with Nazi Germany in the Netherlands during World War II.

A direct indictment was preferred before the Supreme Court of Ontario in the case of *R. v. Finta*, a prosecution for illegal confinement, kidnapping, theft and manslaughter in relation to the deportation of more than 9,000 people from Hungary in 1944.

In both cases, investigations were conducted and evidence was gathered abroad, pursuant to negotiated agreements. Rogatory commissions travelled to the Netherlands, Hungary and Israel, where the evidence of many witnesses was received. Working with the RCMP, a team of researchers, historians, language specialists and prosecutors was assembled to carry out the necessary research and to take appropriate action.

Following on the Deschênes Commission recommendations and as new leads become available through historical research, investigations into allegations continue, pursuant to the arrangements entered into with numerous countries. As well, new allegations have been brought forward and historical research and investigations are proceeding.

TAX LAW BRANCH

The Tax Law Branch provides legal advice on behalf of the Attorney General of Canada in all matters relating to taxation, and conducts litigation in all civil appeals from income tax assessment. The Branch also handles certain appeals under the Canada Pension Plan and the *Unemployment Insurance Act*.

The Branch comprises three sections and is headed by the Assistant Deputy Attorney General, Tax Law. The Tax Litigation Section is composed of approximately 75 lawyers working in headquarters and in the regions and is responsible, on behalf of the Minister of National Revenue, for all civil appeals from income tax assessments. Legal advice to the Department of Finance, the Department of National Revenue - Taxation, and the Department of National Revenue - Customs and Excise, is provided by three distinct legal services units located within the client departments.

The volume of income tax appeals before the Tax Court and the Federal Court continued to increase during 1988-1989. Additional appointments to the Tax Court contributed to a significant increase in the rate of disposals. Amendments to the *Tax Court of Canada Act* were passed on September 22, 1988, and, upon implementation, will create an informal and expeditious procedure that will apply to appeals where the amount of tax and penalty involved is less than $7,000.

A number of issues of importance were reviewed by the courts. In *Morrissey v. The Queen*, the Federal Court of Appeal allowed the Crown's appeal in deciding that the status of chief source farming within the meaning of section 31 of the *Income Tax Act* could not be decided without reference to the capability of the farm to produce a profit. In *The Queen v. Dresdan*, the Federal Court

of Appeal allowed the Crown's appeal and determined that the allowance for inventory provided under the *Income Tax Act* was not applicable where goods were held on consignment. The Crown's appeal was also allowed in ***Vanguard Coatings and Chemicals Limited v. The Minister of National Revenue***, in which the Court of Appeal determined that a section of the *Excise Tax Act* is constitutional.

In ***Friedberg v. The Queen***, the Federal Court Trial Division determined two issues: first, that losses from commodity straddles created as a result of a particular accounting treatment were deductible, and second, that the price paid by a donor to acquire rare articles was not relevant in determining value for donation purposes under the *Income Tax Act*. An appeal to the Federal Court of Appeal was filed by the Crown.

The Branch worked throughout the year on tax reform Stage I (income tax) and Stage II (goods and services tax). Also, the Branch worked closely with Revenue Canada - Taxation to make the changes required in its tax administration procedures as a consequence of tax reform.

The Branch supported the implementation of the Canada - United States Free Trade Agreement by assisting in effecting all the changes required to the laws relating to customs.

GENERAL COUNSEL GROUP

The General Counsel Group conducts, on behalf of the Attorney General of Canada, complex litigation requiring counsel of particular seniority and expertise.

The Group consists of senior lawyers experienced in constitutional, civil, criminal and tax law. It is headed by the Chief General Counsel and consists of three senior general counsel and one general counsel, all of whom are located at headquarters. The Chief General Counsel has Department-wide responsibilities for native litigation issues.

The Group conducted many major cases during the year, including the following:

Thompson v. The Queen explored the interrelationship between deputy ministers and the Security Intelligence Review Committee in the granting of security clearances to public servants.

Mutual Life Assurance Co. of Canada v. The Queen involved income tax appeals dealing with some fundamental questions under the *Income Tax Act* relating to the computation of income of life insurance companies.

Cassidy v. The Queen dealt with the scope of the political rights of public servants.

Lubicon Lake Band v. The Queen explored the obligation of the federal and Alberta governments to provide land to the Lubicon Lake Band under Treaty 8 and the *Constitution Act, 1930*.

Air India litigation involves lawsuits brought by Air India and the estates of the passengers who died in the tragedy, alleging negligence on the part of a number of Crown servants and others.

Symes v. The Queen raised the question of whether individuals who incur child expenses may deduct the same under the *Income Tax Act* and, if not, whether the limitation under the Act is contrary to the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.

REGIONAL OFFICES

Nine regional offices perform a crucial function in the day-to-day operation of the Department of Justice across the country.

These offices conduct all forms of litigation on behalf of the Attorney General of Canada and provide legal advice to the regional offices of federal departments and agencies. In areas not served by these offices, the Department hires private-sector lawyers to handle its cases; these agents receive direction from the regional offices.

The regional offices employed 270 lawyers and 238 support staff in 1988-1989. The offices are organized in much the same fashion as headquarters, with sections for civil, criminal and tax law, and commercial and real property law, in most regions. Offices vary in size from a few lawyers to staffs in Montréal, Toronto and Vancouver that would constitute large private law firms.

The responsibilities and activities of each regional office are detailed below, accompanied by selected cases handled by each office during the year. It should be noted that the regional offices handle much of the Department's litigation and prosecution that is discussed in the Civil Litigation, Criminal Law and Tax Litigation sections of this report.

■ HALIFAX REGIONAL OFFICE

The Halifax Regional Office provides legal services to the departments and agencies of the federal government in the four Atlantic provinces. During the year under review, the Office had a staff of 24, including 14 lawyers and two paralegals.

The office continued to implement an automation program; much of the records system was computerized.

The Criminal Prosecutions Section consists of six lawyers. They supervise and instruct some 200 legal agents across the four Atlantic provinces in all areas of federal law, from pre-charge matters to trials and appeals. There were a large number of drug trafficking and drug importation cases during the year, with an increasing number of trials involving arguments on search warrants, wiretaps and the Charter.

Several tax evasion cases were handled during the year, including ***Regina v. J.A. Richard, et al***, where a $1 million settlement was negotiated.

R. v. Stephen Joseph Ratkai involved violations of the *Official Secrets Act*. The accused was sentenced to nine years' imprisonment concurrent for unlawfully obtaining and attempting to collect documents and information that were calculated to be directly or indirectly useful to the U.S.S.R.

R. v. Downey, James and Bucchianico involved a conspiracy to traffic in cocaine. The Nova Scotia County Court ruled that a county court judge conducting a trial has jurisdiction to review the validity of a wiretap authorization granted by a superior court judge.

R. v. C.F.C. involved a young offender charged under the *Narcotic Control Act* where the jurisdiction of provincial court judges to hear prosecutions under the *Young Offenders Act* was challenged. The Nova Scotia Court of Appeal affirmed the validity of the relevant provisions of the Act and ruled that the province does have authority to appoint its provincial court judges as youth court judges.

R. v. Crain Inc. and Moore Corp. Ltd. involved a substantial bid-rigging violation on tenders to the provincial government under the *Competition Act*. The Nova Scotia Supreme Court, Trial Division, imposed a fine of $200,000 each and ordered the companies to enter into prohibition orders.

The four lawyers in the Civil Litigation Section handled a large volume of important contract, tort and administrative law cases. Counsel was provided to the Royal Canadian Mounted Police, the National Parole Board and the Correctional Service of Canada before the Royal Commission of Inquiry into the wrongful conviction of Donald Marshall, Jr. Public hearings into the administration of justice in Nova Scotia concluded during the year.

In *Keleher et al v. The Queen*, 27 former New Brunswick salmon fishermen, who participated in a commercial salmon licence buyback program of the Department of Fisheries and Oceans, alleged that they were misled by the Crown. The case involved a number of important legal issues, including property in fishing licences, breach of trust, unjust enrichment, equitable fraud, negligent misstatement and the application of the Charter.

The General Counsel in charge of the Property and Commercial Law Section represented government interests in property acquisitions and expropriations relating to construction projects, as well as the provision of advisory services to several government departments. The Section has also been responsible for an enhanced level of services to the Department of Indian Affairs and Northern Development, and for the oversight of litigation brought by several Indian bands against the federal government.

The two lawyers of the Tax Litigation Section represented the interests of the departments of National Revenue - Taxation, Health and Welfare, and Employment and Immigration in hearings before the Tax Court, the Pensions Appeals Board and the Federal Court.

■ Toronto Regional Office

The Toronto Regional Office is responsible for the prosecution of federal offences and the provision of counsel and legal services to the Government of Canada in southwestern Ontario. The office services an active inventory of more than 14,000 cases with a staff of 65 lawyers, which is divided into four functional sectors and a general counsel group.

■ **Advisory, Commercial and Property Law :** The Advisory, Commercial and Property Law Section provides specialized legal and litigation services to a number of client departments and other Crown agencies in the Ontario region.

The Insolvency Law Group is responsible for legal and litigation services required by the collections sections of 12 district offices of Revenue Canada - Taxation, in Ontario. The lawyers of the Group negotiated agreements with trustees, receivers and other creditors, and represented the Crown in various insolvency-related proceedings in the federal, supreme, bankruptcy and district courts.

During the past year, lawyers from the Section have been involved in a number of important matters in connection with scientific research tax credit claims. Lawyers from the Section also acted for the Crown in *Re Norris*, a matter in which the issue was whether a notice of assessment is sufficient backup documentation when the Crown files a proof of claim in a bankruptcy, or whether the trustee is entitled to more information and documentation.

Counsel from the Insolvency Law Group have also been involved with obtaining orders from the Federal Court of Canada pursuant to a new provision of the *Income Tax Act* that requires the Minister to obtain a court order before taking collection action as a result of possible jeopardy.

The Section also provides services to Transport Canada in connection with all airports in Ontario with the exception of the Ottawa International Airport. The major project on behalf of Transport Canada during the past year was the negotiation of leasing and contractual arrangements for Terminal 3 at Lester B. Pearson International Airport.

The Section also provided legal services to the Department of Public Works in connection with its involvement with the Economic Summit held in Toronto in June.

General Counsel from the Section also provided legal services to the Director of Investigation and Research for the *Competition Act* with respect to the proposed takeover of Connaught Laboratories by Institut Merieux.

■ **Civil Litigation**: The Civil Litigation Section conducts all civil litigation in the region, with the exception of income tax and insolvency cases. The work of the 14 lawyers, four paralegals and eight secretaries ranges from the collection of Crown debts to challenges to the legislative competence of the Parliament of Canada. During 1988-1989 there was a surge in immigration litigation.

Among the significant cases in public law was ***Mohammad v. Minister of Employment and Immigration***, where an attack on the independence and impartiality of the adjudication system under the *Immigration Act* was successfully defended. The Section was also called upon to conduct the immigration inquiry in that case, which found that an alleged terrorist fell within a class subject to deportation. In another public law case, ***The Queen v. Regional Municipality of Peel***, it was held that the federal government was not liable to reimburse a municipality for funds expended in carrying out a program under federal legislation that had subsequently been found to be *ultra vires*.

■ **Criminal Prosecutions**: The Criminal Prosecutions Section maintains responsibility for federal prosecutions involving statutes other than the *Criminal Code* on behalf of the Attorney General of Canada. The Section comprises 24 counsel and 16 support staff, and maintains supervision over 109 federal agents throughout southern Ontario. Counsel in the Section conduct criminal trials and appeals, make wiretap and search warrant applications, conduct extradition and rendition proceedings, and provide advice to investigative agencies.

In addition to a significant number of trials and appeals, the Section dealt with 60 wiretap applications, 25 applications for opening of wiretap packets, 85 search warrant requests for 266 locations, 48 extradition requests from foreign governments, seven Canadian requests for extradition, and 132 inter/intraprovincial transfers of charges. Some 100 applications involving many legal issues were heard in the Supreme Court of Ontario Weekly Court.

Several major prosecutions for drug and other offences occurred during the year. These included *R. v. Rowbotham et al*, a re-trial of eight accused arising from a successful appeal from a 1985 conviction involving allegations of the importation of hundreds of pounds of cannabis into Canada.

Thomas A. Corr and Cancor Software Corporation et al is the first SRTC tax evasion prosecution proceeding to trial in Canada. The case involves allegations of evasion of some $2.5 million in federal tax arising from allegedly fraudulent claims for scientific research tax credits under the *Income Tax Act*.

■ **Tax Litigation**: The Tax Litigation Section, comprising 15 lawyers, five secretaries and two legal assistants, conducts income tax, unemployment insurance and Canada Pension Plan litigation before the Federal Court of Canada, the Tax Court of Canada and the Pension Appeals Board. During the year, there were 78 weeks of sittings of the Tax Court and the Pension Appeals Board in southwestern Ontario, an increase of 24 per cent.

In *Friedberg v. The Queen*, The Federal Court, Trial Division, allowed the taxpayer's appeal and permitted the deduction of the loss portion of a commodity straddle when only the loss portion of the straddle had been liquidated. The Court also allowed the taxpayer to deduct the appraised value of property donated to the Royal Ontario Museum. The property had been purchased shortly before its donation for a substantially lower price. The case was appealed to the Federal Court of Appeal.

■ **Winnipeg Regional Office**

The Winnipeg Regional Office represents the Attorney General of Canada in Manitoba, with recourse in certain circumstances to agents. It also supervises agents in northwestern Ontario. The Office employed 13 lawyers in 1988-1989: five in criminal prosecutions, six in civil litigation, one in property and commercial law, and a general counsel responsible for administration and litigation. The Charter continues to bring an increase in the number of cases handled by the Office.

The Office provided legal assistance to the Department of Indian Affairs and Northern Development on arbitration and settlements under the Northern Flood Agreement. The Office also provided legal assistance to the RCMP in the Aboriginal Inquiry into Native Justice.

Among the more important cases handled during the year were the following:

In *Regina v. Blackwoods Beverages Ltd. and Beverage Services Ltd.* and *R. v. Blackwoods Beverages Ltd. and Coca-Cola Ltd.*, the companies were convicted of conspiring to fix the wholesale price of soft drinks in the Brandon trade area in 1977 and 1978, and in the Winnipeg trade area in 1980. Blackwoods was fined $125,000, Beverage Services $50,000, and Coca-Cola $65,000. The Court also imposed prohibition orders against the accused corporations for five years.

In *Piche v. The Attorney General of Canada*, the Federal Court of Appeal determined that there was no Charter breach in the practice or the institution of "double bunking" at the Stony Mountain Institution.

In *Badger v. The Attorney General of Canada and the Chief Electoral Officer of Canada*, a judge of the Court of Queen's Bench ruled that section 14(4)(c) of the *Canada Elections Act* violated the Charter. The Manitoba Court of Appeal unanimously overturned the order of the Court of Queen's Bench judge.

In the *Re Minority Languages Education Rights* case, the Manitoba Court of Appeal was asked its opinion with respect to the obligations of the province imposed by section 23 of the Charter and the constitutionality of its legislation in the area of education. Extensive representations were made on behalf of the Government of Canada. The decision was reserved.

In *Farm Credit Corporation v. Attorney General of Manitoba*, the decision of the provincial attorney general to require payment of a land transfer tax at the time of registration of land transfers was overturned by the Court of Appeal of Manitoba. As a result, a flat fee is now paid on all federal land transfer registrations regardless of the value of the land.

■ Saskatoon Regional Office

The Saskatoon Regional Office provides legal services to federal departments and agencies in respect of their Saskatchewan operations, and conducts both civil and criminal litigation throughout the province. In 1988-1989 the Office employed 12 lawyers: three in civil litigation, three in property and commercial law, five in criminal prosecutions, and a regional general counsel. The Office also employed two articling students and eight support staff. A sub-office in Regina is staffed for two days each week. Prosecuting agents of the Attorney General of Canada in Saskatchewan are supervised by the Saskatoon Office.

The Criminal Prosecutions Section handled several important cases at the court of appeal level during the year. Among the more important cases were the following:

R. v. Glen Arthur Stensrud and Guy Smith involved *inter alia* an application by the defence to have the prosecution stayed on the grounds that an unreasonable delay had occurred under a section of the Charter. The Saskatchewan Court of Appeal ruled in favour of the two accused. The appeal was allowed and the indictment quashed. The Crown successfully sought leave to appeal to the Supreme Court of Canada.

In *R. v. Nipawin and District Satellite T.V. Inc. and Sylvester Zanyk*, the Saskatchewan Court of Appeal found that the term "broadcasting undertaking" does not necessarily connote a commercial undertaking. Leave to appeal to the Supreme Court of Canada was granted. The case is of particular interest to broadcasters, including cable TV operators, in Canada.

In *R. v. Pastro (No. II), Ruzkowski and Norman*, the Crown was successful for the first time in persuading the court to admit evidence under section 24(2) of the Charter, even though the information to obtain a search warrant was conceded to be insufficient to support the issue of the search warrant. The court declined to give any reasons. However, the decision represents a marked departure from earlier decisions of the Saskatchewan Court of Appeal.

Another case of national importance was *R. v. Borowski*. In that case, the Supreme Court (which struck down the abortion provisions of the *Criminal Code* earlier in 1988 in *Morgentaler v. The Queen*) declined to decide whether certain sections of the Charter applied to the unborn, in the absence of an attack on any subsisting legislation.

The Property, Commercial and Advisory Section provided advice on all major acquisitions or dispositions of real property by the federal government in Saskatchewan, including national park properties and native land entitlement claims.

Additional legal advice is provided to government departments and agencies in disputes arising out of receiverships, bankruptcies, and new legislation, either provincial or federal, which has not been examined by the courts.

■ Edmonton Regional Office

Thirty lawyers in the Edmonton Regional Office provide litigation services and advice on property and commercial matters to most government departments and agencies within the province. The office also handles tax litigation and related advisory work in Alberta, Saskatchewan and the Northwest Territories.

The office is composed of four groups: Tax Litigation, with ten lawyers; Criminal Prosecutions, with seven lawyers; and the Civil Litigation and Property, Commercial and Advisory sections, with five lawyers each. Three general counsel handled complex criminal and civil litigation as well as constitutional interventions. During the year under review, there were seven bilingual lawyers and seven bilingual support persons on staff. Considerable progress was made during the year toward automating the work of the support staff, and plans were made to automate some of the work undertaken by the lawyers.

Criminal prosecution lawyers handled a significant number of drug trafficking and drug importation cases.

In the *Queen v. Gonzales et al*, the principals in a scheme to import cocaine were convicted. The matter is the subject of an appeal to the Alberta Court of Appeal. In the *Queen v. Baik et al*, the principals were committed to stand trial on a charge of conspiracy to traffic in methamphetamine. The Court of Appeal of Alberta in the *Queen v. Mothersill* and the *Queen v. Cirone* upheld lengthy terms of imprisonment for importing cocaine imposed prior to the minimum seven-year sentence for such offences being struck down.

In the *Federal Republic of Germany v. Schroth* and *State of Wisconsin v. Kessler*, fugitives were returned to requesting nations. An application for release of the fugitive who was not removed by United States authorities within the time period prescribed following an order for extradition failed in the case of *State of Texas v. Summers*. After a lengthy extradition hearing, Charles Chitat Ng was committed for extradition to the State of California on 19 criminal charges, 12 of them murder. An appeal from a subsequent refusal of an order of habeas corpus was taken to the Court of Appeal of Alberta, and was scheduled to be heard in May 1989.

Criminal prosecution lawyers also reviewed and assessed a significant number of tax evasion cases referred by Revenue Canada during the year.

The Property, Commercial and Advisory Section provided advice on a wide range of matters. Of particular note was the requirement to provide advice in relation to the creation of a local government body out of the existing Banff Park Townsite. The case has raised complex questions involving constitutional issues, issues relating to the delegation of powers, and the development of a unique and complex legislative model designed to create the new town and give it the necessary powers to function.

Another case handled by the Property, Commercial and Advisory Section involved *Lloyds Bank of Canada v. International Warranty Co. Ltd.* This case deals with the "enhanced" requirements to pay under subsection 224(1.2) of the *Income Tax Act*. On November 27, 1988, Mr. Justice D.C. McDonald heard a special chambers application in this matter. The holder of a general assignment of book debts argued that the enhanced requirement to pay did not defeat the general assignment. On January 19, 1989, Mr. Justice McDonald released written reasons giving priority to Revenue Canada. He reserved his decision on whether or not the priority was for penalty only, or for principal, interest and penalty. The holder of the general assignment has appealed to the Alberta Court of Appeal.

In the above case, Mr. Justice McDonald released supplementary reasons. He held that Revenue Canada's priority is for federal and provincial income tax deductions, penalties, and interest. He also held that Revenue Canada's priority for Canada Pension Plan and unemployment insurance deductions (and, therefore, the priority for penalties and interest) is limited to liabilities arising on or after January 1, 1988. No further appeals were taken from this decision.

The collapse of the Principal Group of companies in 1987 continued to spawn considerable litigation involving the federal government in the province of Alberta. One action involved several large and complicated deemed trust claims and preferred claims by Revenue Canada, along with the overlapping jurisdiction of trustees appointed under the *Bankruptcy Act*, liquidators under the *Winding-up Act*, and receivers appointed under provincial legislation. The litigation is expected to continue for some time.

Counsel in the Tax Litigation Section appeared on a total of 49 weeks of Tax Court sittings as well as appearing before the Umpire, the Pension Appeals Board and the Tax Court on unemployment insurance matters. The lawyers also continued with a significant number of actions in the Federal Court. The expansion of the Tax Court of Canada, and an effort by that court to reduce a substantial backlog of cases, placed intense pressures upon the lawyers within the Tax Litigation Section at Edmonton.

At any given time during the year, the Civil Litigation Section was working on approximately 750 active files, including about 125 handled by private agents working under the supervision of the Section's general counsel. During the year, Section lawyers made numerous appearances before the Federal Court, the Court of Queen's Bench and the Court of Appeal for Alberta, as well as various tribunals acting pursuant to federal legislation.

On August 17, 1988, the Alberta Court of Appeal delivered its reasons for judgment in the *Director of*

Soldier Settlement v. King and Snider, in which the Court held that the federal Crown was bound by the provisions of the *Land Titles Act* of Alberta so as to deprive the federal Crown of its proprietary interest in the mines and minerals reserved by the *Soldier Settlement Act*. An application was filed for leave to appeal the decision to the Supreme Court of Canada, and leave was granted on February 2, 1989. A subsequent order was made stating two constitutional issues: the Crown immunity issue and the issue of whether the mineral estate was transferred to Alberta by the Natural Resources Transfer Agreement between Canada and Alberta (Schedule to the *Constitution Act 1930*).

On October 17, 1988, the Alberta Court of Appeal delivered its decision in *Winterhaven Stables Ltd. v. Attorney General of Canada* in which it dismissed the plaintiff's appeal from the trial judge's decision upholding the constitutional validity of the *Income Tax Act*, the *Canada Health Act*, the *Canada Assistance Plan* and the *Federal-Provincial Fiscal Arrangements and Post-Secondary Education and Health Contributions Act*. Winterhaven Stables Ltd. filed an application for leave to appeal to the Supreme Court of Canada to pursue its position that the *Income Tax Act* is *ultra vires* Parliament on the basis that it offends section 92(2) of the *Constitution Act, 1867* and that the other three impugned statutes offend section 92 as being legislation with respect to matters within the exclusive jurisdiction of the provinces.

■ Vancouver Regional Office

The Vancouver Regional Office provides legal advice and services to federal government departments and agencies, and represents the Attorney General, in the province of British Columbia. During the year, the Office had a complement of 63 lawyers, six articling students, five paralegals and 55 support staff. The Office is composed of four sections: Civil Litigation, Criminal Prosecutions, Commercial and Property Law, and Tax Litigation.

Thirteen civil litigation lawyers handled more than 1,200 cases involving a broad range of civil disputes related to government activities. These cases involved native law issues, immigration, maritime accidents, fisheries, construction disputes, tax collection, personal injury and correctional law.

Civil litigation counsel advised Public Works officials in *Ellis Don Ltd.* and *Markham Brothers*, which were two of the first construction contract disputes to go before the newly created Federal Contracts Advisory Dispute Board. Through mediation, two claims totalling $7 million were settled for about $600,000.

In *Chandler v. the Queen*, civil litigation lawyers successfully defended a claim for $1 million for loss due to alleged negligence by Transport Canada officials in fighting a fire at the site of an airplane crash at a federal airport.

Jervis Crown was an admiralty case involving a collision between a tug/barge combination and a swing-span railway bridge owned by the Crown. Civil litigation counsel were successful in a claim in Federal Court for recovery of loss and damage incurred by Canada. This decision provided guidance in clarifying the law regarding the limitation of liability provision in the *Canada Shipping Act*.

Twenty-two lawyers in the Criminal Law Section deal mainly with the prosecution of violations of federal laws. Much of their work relates to the *Narcotic Control Act*, but the Section also deals with sensitive prosecutions under federal acts concerning fisheries, income tax, extradition, food and drug regulations, environmental protection and aeronautics.

The Supreme Court of Canada handed down a decision on the definitive case on entrapment, *R. v. Mack*, which was argued by counsel from the Vancouver Criminal Law Section. Other counsel dealt with the extradition case of *U.S. v. McVey*, a case of particular importance in the United States because it involved transfer of computer hardware and software to the Soviet Union.

A number of major narcotics conspiracies were prosecuted during the year, including *R. v. Denbigh*, a case involving a world-wide drug cartel; *R. v. Radok and Joubert*, involving the seizure of lawyers' trust funds under the new proceeds of crime legislation; and *R. v. Brunell and Roy*, involving narcotics indictments against RCMP members.

The Vancouver Commercial and Property Law and Advisory Services Unit is the only legal services unit in a regional office. It consists of 15 lawyers, who participated in a wide range of commercial and property transactions during the year. Along with Environment Canada's Legal Services Unit, Vancouver Office lawyers took part in the Vancouver Island Natural Gas Pipeline negotiations; in the federal-provincial agreement establishing South Moresby Park Reserve on Queen Charlotte Islands; in negotiations with the Haida that permitted them to share in the planning, operation and management of a reserve; and in the provision of legal advice to negotiate and draft an agreement to settle claims resulting from an oil spill on Vancouver Island.

Eleven tax lawyers handled 634 new appeals against assessments of income tax in British Columbia and the Yukon, as well as many excise tax, unemployment insurance and Canada Pension Plan cases. Lawyers in the Section appeared before the Tax Court of Canada, the Federal Court (Trial Division), the Federal Court of Appeal, the Supreme Court of British Columbia, the Court of Appeal of British Columbia and the Supreme Court of Canada. Two cases of special note were:

- *Alberta Gas Ethylene Co. v. the Queen*, which decided that a corporation was required to withhold approximately $250,000 each month in interest payments to its U.S. subsidiary; and
- *Vanguard Coatings and Chemicals v. the Queen*, in which the Federal Court of Appeal dealt with the impact of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* on fiscal legislation.

The Tax Court of Canada more than doubled the number of sittings in the region this year. A total of 617 Tax Court cases were disposed of, compared with 300 in 1987-1988.

Whitehorse Regional Office

The Whitehorse Regional Office provides a wide range of advisory and litigation services to federal departments and agencies throughout the Yukon Territory. Because the Attorney General of Canada is also the Attorney General of the Yukon, the Whitehorse office is responsible for all prosecutions under the *Criminal Code* and other federal statutes, as well as territorial ordinances, in the Yukon Territory. It also conducts all prosecutions under the *Young Offenders Act*, both federal and territorial.

The majority of the advisory work was provided to the Commissioner of the Yukon Territory, the Department of Indian Affairs and Northern Development, and to the Department of Health and Welfare, which operates a hospital in Whitehorse and nursing stations throughout the Yukon.

The Regional Office staff consists of four prosecutors, one civil lawyer, a general counsel and four support persons. This office is responsible for all prosecutions within the Territory. In the course of the year, Counsel attended more than 60 circuits. This year saw an increase in prosecutions of about 17 per cent in the Territorial Court and 21 per cent in the Supreme Court.

In *R. v. Parent*, the Yukon Court of Appeal dealt with the admissibility of real evidence found following a search made in violation of the Charter.

In *R. v. Hebert*, the Yukon Court of Appeal upheld the admissibility of a statement obtained by use of an undercover policeman posing as a cellmate to the accused. This case is a post-Charter reconsideration of the decision of the Supreme Court of Canada in *Rothman v. The Queen* and is currently under appeal to the Supreme Court of Canada.

In *Attorney General v. Air North Charter and Training Limited, Joseph T. Sparling and Thomas Woods*, an order was made pursuant to the Canada Labour Code enjoining a practice by the respondents that was deemed inimical to the well-being of the employees. This was the first such order made in Canada under this legislation.

Yellowknife Regional Office

The Attorney General of Canada is also the Attorney General of the Northwest Territories. The Yellowknife Regional Office is therefore responsible for all prosecutions under the *Criminal Code* and other federal statutes, as well as territorial ordinances in the Northwest Territories. The office also conducts all prosecutions under the *Young Offenders Act*, both federal and territorial.

The Office comprises 10 lawyers and eight support staff, including one lawyer and one support person working out of the Iqaluit sub-office. This sub-office was officially opened on February 1, 1988, to provide legal services to Baffin Island communities as well as to Grise Fiord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik and Sanikiluaq. The counsel working out of the Iqaluit sub-office travels with a circuit court group based in Iqaluit.

Eight lawyers and the general counsel travelled with the circuit court throughout the Northwest Territories, a land mass of 3.2 million km^2 spanning four time zones. During the 1988-1989 fiscal year, counsel were involved in 240 "court weeks". Of this total, four weeks were at the Court of Appeal, 64 weeks were at the Supreme Court of the Northwest Territories, and 172 weeks involved appearances in the Territorial Court. One Yellowknife-based lawyer handled all civil litigation and provided legal services and advice to all federal departments operating in the Northwest Territories.

In September 1988 Chief Justice Laycraft, Mr. Justice McClung and Mr. Justice Bracco travelled to Iqaluit for a sitting of the Court of Appeal for the Northwest Territories. This was the first time that the Court of Appeal had been convened in the eastern Arctic.

In *R. v. Emile*, the Court of Appeal for the Northwest Territories decided that section 632 of the *Criminal Code*, which provides for a jury of six persons in the Northwest and Yukon territories, offends section 15 of the Charter on the basis that the geographical distinction in section 632 is arbitrary. All juries now consist of 12 persons in the Northwest Territories.

In *R. v. Chivers*, in which a wife was convicted of manslaughter in the death of her husband, the Supreme Court of the Northwest Territories found that the woman suffered from the "battered woman's syndrome" and suspended the passing of sentence. The Court also found the concern shown by the provincial/territorial and federal governments toward the victims of crime to be praiseworthy.

PUBLIC LAW SECTOR

The Public Law Sector provides advice on legal and policy issues in the public law field. In particular, the Sector advises on constitutional law, including the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and on international, native, human rights and administrative law, as well as on official languages and judicial affairs. It also examines proposed regulations to ensure they comply with the *Statutory Instruments Act*. The Sector works closely with many other government departments and agencies.

CONSTITUTIONAL AND INTERNATIONAL LAW SECTION

The Constitutional and International Law Section offers advice on legal and policy matters affecting constitutional and international law. It is involved in negotiating and drafting federal-provincial accords as well as developing and implementing conventions, agreements and other instruments in international law, both private and public, model laws, and in litigation involving questions of constitutional and international law.

The Section represents Canada in international organizations such as the Hague Conference on Private International Law, the Institute for the Unification of Private Law and the United Nations Commission on International Trade Law.

ADVISORY AND ADMINISTRATIVE LAW SECTION

The Advisory and Administrative Law Section is particularly concerned with areas of law relating to the machinery and operation of government. For example, it assists other branches of the Department on such subjects as amendments to the *Federal Court Act*. It provides legal policy advice related to the drafting of bills, regulations and other initiatives to departments and agencies of government. It also has responsibility for developing proposals for administrative and Crown law reform. Another major responsibility is working in conjunction with the Departmental Legal Services Sector in the preparation of legal opinions requested by federal departments, agencies, boards and Crown corporations on a variety of administrative law and other legal issues.

PRIVY COUNCIL OFFICE SECTION (JUSTICE)

The Privy Council Office Section (Justice) carries out the duties of the Deputy Minister of Justice under the *Statutory Instruments Act*. This Act requires that all proposed regulations be examined to ensure that they meet specified criteria. Advice is provided on correcting legal ambiguities, inconsistencies and technical errors in proposed regulations. The Section also ensures that regulations do not contravene the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the International Convention on Human Rights, and it examines all statutory instruments that are required to be published in Part II of the *Canada Gazette*. The Section examines, pursuant to the *Canadian Bill of Rights*, all regulations that are not examined pursuant to the *Statutory Instruments Act*.

Counsel in this Section serve as legal advisors to officers of the Privy Council Office, particularly to the Assistant Clerk of the Privy Council (Orders in Council). The Section prepares proclamations as well as commissions and other instruments issued under the Great Seal, including those for the appointment of judges.

The Privy Council Office Section (Justice) also provides legal and policy advice to the Regulatory Affairs Branch on the implementation of the Federal Regulatory Plan.

FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS OFFICE SECTION

The Federal-Provincial Relations Office Section provides legal and policy advice to the Federal-Provincial Relations Office, primarily in the areas of constitutional and native affairs. In particular, it is involved in constitutional reform discussions with the provinces, constitutional discussions with aboriginal peoples, and tripartite discussions on off-reserve aboriginal self-government.

HUMAN RIGHTS LAW SECTION

The Human Rights Law Section provides advice on legal and policy matters arising under the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* and the *Canadian Human Rights Act*. In addition, the Section is responsible for legal advice and policy development relating to the *Official Languages Act* and for the coordination of language litigation. It also advises on Canada's international human rights obligations, including international treaty obligations and complaints to the United Nation's Human Rights Commission.

JUDICIAL AFFAIRS UNIT

The Judicial Affairs Unit provides legal and policy support to the Minister and the Department on issues relating to the federal judiciary.

NATIVE LAW SECTION

The Native Law Section provides legal and policy advice on native affairs and northern issues, especially on the development of aboriginal self-government and in support of native litigation issues. It also advises on constitutional and international issues affecting natives, carries out legal and policy research on a wide range of native issues, and acts as a specialist resource to the Minister and the Department.

STATUTE REVISION COMMISSION

The Statute Revision Commission revises and consolidates the statutes of Canada. It maintains databases for all federal statutes and regulations of general public interest. Chaired by the Associate Deputy Minister, Public Law, the Commission includes, as well, the Chief Legislative Counsel and one of the General Counsel, Legislation. The Secretary of the Commission is also a General Counsel.

ACTIVITIES

- **MEECH LAKE ACCORD**

The Associate Deputy Minister, Public Law, with the support of the Public Law Branch, assisted with Meech Lake and related constitutional reform issues.

- **FREE TRADE AGREEMENT**

The Associate Deputy Minister, Public Law, provided advice on constitutional and administrative law issues in relation to the implementation through legislation of the Canada – United States Free Trade Agreement. Royal Assent to the *Canada – United States Free Trade Agreement Implementation Act* was granted on December 30, 1988. The Privy Council Office Section examined the detailed regulations.

Official Languages

The Sector provided advice and assistance to the Minister during the second reading, legislative committee, third reading and Senate stages of the enactment of Bill C-72, the new *Official Languages Act*. The Act was assented to on July 28, 1988, and came into force on September 15. The Sector cooperated with the Treasury Board Secretariat and the Department of the Secretary of State to ensure implementation of the Act. The Sector participated in related work on the Air Canada Public Participation Bill, the Broadcasting Bill and the National Capital Bill. As well, the Sector assisted in developing the government's position on constitutional language rights cases. It also provided information sessions on the *Official Languages Act* and on the official languages provisions of the Charter.

Human Rights

The Sector provided advice on a wide range of Charter issues relating to equality rights, reverse onus, Charter remedies, freedom of expression, and the right to liberty and security of the person. Work intensified on the review of the *Canadian Human Rights Act* in light of new proposals from the Canadian Human Rights Commission and others. The Sector is engaged in an in-depth review of federal legislation to take into account new developments in Charter jurisprudence. Also during the year, the Sector prepared Canada's first report under the UN Convention Against Torture and Other Forms of Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment, and examined the domestic implications of various international documents under consideration at the UN.

Canada-France Fisheries and Boundary Dispute

The Sector continued to participate in the negotiations with France on the dispute over French fishing rights off Canada's Atlantic coast and the maritime boundary in the area of St. Pierre and Miquelon. A set of agreements was finally signed on March 30, 1989, settling the fisheries issues for a period of three years and providing for the arbitration of the boundary by a five-member court of arbitration. The arbitration is expected to lead to a decision in late 1991 or early 1992.

Judicial Affairs

Work continued on implementation of the new judicial appointments process. With the Department's continuing financial and program assistance, the Canadian Judicial Centre commenced operations in May 1988. The National Judicial Study Leave Fellowship Program was developed in cooperation with the Canadian Judicial Council.

International Aboriginal Matters

The Sector advised the government on the 1988 session of the United Nations Working Group on Indigenous Populations, and on the International Labour Organization's revision of a convention on indigenous and tribal populations.

Unidroit Conference

The Public Law Sector organized a conference of Unidroit — the International Institute for the Unification of Private Law — which was held in Ottawa for three weeks in May 1988. The conference, attended by 59 states and 10 international organizations, considered and unanimously adopted two draft conventions, one on international factoring and one on international financial leasing.

■ Revised Statutes

The Revised Statutes of Canada, 1985 were brought into force on December 12, 1988, as well as the first and second supplements, which adapted the Acts of Parliament enacted in 1985 and 1986 to the Revised Statutes. The Revised Statutes were made available in both a bound and loose-leaf edition.

■ Other Activities

The Public Law Sector also:

- organized the sixth International Trade Law Seminar, held in Ottawa on October 20, 1988;
- administered the Human Rights Law Fund and a segment of the Department of Justice Consultation and Development Fund;
- provided 177 opinions on regulations, under the *Statutory Instruments Act*;
- acting as legal counsel to the Privy Council Office, examined some 1,900 Orders in Council; it also examined 1,427 regulations to ensure compliance with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*, and prepared 153 documents issued under the Great Seal;
- conducted broad consultations on a series of proposals to amend the jurisdiction of the Federal Court of Canada and to improve the *Federal Court Act;*
- offered officials and government lawyers involved in the regulatory process a series of seminars on the drafting of regulations and the interpretation of the *Statutory Instruments Act*;
- offered government lawyers the sixth in a series of annual administrative law seminars;
- provided legal advice regarding the creation of the Canadian Heraldic Authority within the Office of the Governor General; and
- prepared and distributed to government lawyers the (1988) Administrative Law Digest.

Departmental Legal Services Sector

The Departmental Legal Services Sector provides a variety of in-house legal services to federal departments and agencies, as well as specialized legal advice on property, commercial, access to information and privacy law matters. It is also responsible for the policy in relation to access to information, privacy and related issues.

ORGANIZATION

A total of 321 lawyers and support staff were assigned to this Sector during the year. There were three branches, headed respectively by the Senior Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Commercial and Property Law; the Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Information Law; and the Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Finance.

The Senior Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Commercial and Property Law, is responsible for the overall direction and coordination of the Sector's affairs. The managers assigned to the following departments or agencies report either directly to him or indirectly through another:

- Atlantic Canada Opportunities Agency
- Canadian Commercial Corporation
- Canadian International Development Agency
- Commercial and Property Law and Advisory Services
- Commercial and Property Law and Advisory Services (Vancouver)
- Energy, Mines and Resources
- Enterprise Cape Breton Corporation
- Environment
- External Affairs
- Indian and Northern Affairs
- National Capital Commission
- National Defence
- National Research Council
- Privatization
- Property Law
- Public Works
- Regional Industrial Expansion
- Royal Canadian Mint
- Supply and Services
- Trade Negotiations Office
- Transport
- Veterans Affairs
- Western Diversification Office

The Senior ADM is also responsible for all commercial and property law matters handled by the Department. Coordination of environmental law for the Department was added to this area of responsibility during the year.

The Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Information Law, performs the general advisory function for the Sector. The managers assigned to the following departments and agencies report either directly to him or indirectly through another.

- Atomic Energy Control Board
- Agriculture
- Canadian Dairy Commission
- Canadian Security Intelligence Service
- Communications
- Communications Security Establishment (National Defence)
- Consumer and Corporate Affairs
- Correctional Services

- Employment and Immigration
- Fisheries and Oceans
- Forestry
- Health and Welfare
- Information Law and Privacy
- Labour
- National Parole Board
- Public Service Commission
- Revenue Canada (Customs and Excise)
- Revenue Canada (Taxation)
- Royal Canadian Mounted Police
- Secretary of State
- Solicitor General
- Treasury Board

As well, the ADM, Information Law, directs and supervises the Information Law and Privacy Branch, responsible for the coordination of policy and the provision of specialized legal advice to the Department.

The Assistant Deputy Minister, Departmental Legal Services, Finance, is Chief Counsel to the Department of Finance and is responsible for the management and coordination of legal services provided to Finance and to the Superintendent of Financial Institutions.

ACTIVITIES

The practice of law by officers in the Departmental Legal Services Sector is extraordinarily varied. Officers provide a full range of legal services and provide, as well, policy advice to client departments.

■ PUBLIC LAW

In the public law field, for example, lawyers instructed counsel handling spousal allowance cases for Health and Welfare Canada; coordinated the Solicitor General's response to a court challenge of the constitutionality of dangerous sexual offender provisions; and participated in the development of CIDA's legislation to create the International Centre for Human Rights and Democratic Development.

■ TAX POLICY

In tax policy, Sector lawyers worked on the development of tax reform legislation that was passed by Parliament in September 1988; consulted with Revenue Canada, Taxation, on the meaning and application of the General Anti-Avoidance Rule in section 245 of the *Income Tax Act*; and advised Revenue Canada on interpretation bulletins — many of which were rewritten as the result of tax reform.

■ POLICY DEVELOPMENT

In policy development, officers advised the Canada Employment and Immigration Commission on legal aspects of the Labour Force Development Strategy; participated in the preparation of Health and Welfare Canada's position on testing for AIDS; and advised the federal government on its response to the report of the Standing Committee on Justice and the Solicitor General on the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. Lawyers also assisted in formulating a framework for the Canadian Telecommunications Policy.

■ BUSINESS TRANSACTIONS

Sector lawyers were involved in many important business transactions conducted by the federal government, including all major procurement and construction projects. They provided advice to Transport Canada on the development of the policy on airport divestitures, and to Supply and Services Canada on 25 major Crown projects — projects that represent approximately $25 billion in expenditures over the next 10 to 15 years. They also were involved in the draft-

ing of ground and development leases for the National Capital Commission; participation with Energy, Mines and Resources Canada in negotiations to establish a natural gas pipeline to Vancouver Island; participation in the establishment of the South Moresby National Park Reserve; and participation in the reorganization of Atomic Energy Corporation Limited and Eldorado Nuclear Limited.

■ Trade Law

In trade law, the Sector was heavily involved in the implementation of the Canada - United States Free Trade Agreement. The Sector acted as a coordinator for the legislation, ensuring that responsible departments proceeded with the legislative and regulatory amendments required to fulfill Canadian obligations under the Agreement. The provision of legal advice was also a major task. The federal government, the provinces, and Canadian industry and business wanted a clear understanding of the rules affecting them; this meant an increase in the number of requests for legal interpretations of the Agreement and its implementation mechanisms.

■ Acquisitions

Work with the Department of Consumer and Corporate Affairs included the provision of legal advice to the Director of Investigation Research on the acquisition of Texaco Canada Inc. by Imperial Oil Ltd. and the acquisition of Wardair Inc. by PWA Corporation. Both acquisitions were the subject of comprehensive examinations under the *Competition Act*.

■ Industrial Relations

Sector lawyers provided legal advice to Labour Canada on industrial and employment relations issues with respect to the government's privatization program.

■ Criminal Law

In criminal law, the Sector was involved in the development of legislative amendments to alter the conditional release regime for inmates. This work was undertaken with the Ministry of the Solicitor General, the Correctional Service of Canada and the National Parole Board. Lawyers with the Solicitor General were involved in the Donald Marshall inquiry, while those with the Royal Canadian Mounted Police worked on the development and implementation of the new *R.C.M.P. Act*.

■ Cultural Affairs

In cultural affairs, Sector lawyers working with the Department of Communications were involved with Phase I of copyright reform, adopted on June 8, 1988. Drafting began on Phase II legislation.

■ Native Affairs

In native affairs, Sector lawyers with the Department of Indian Affairs and Northern Development assisted in the development of a policy on community-based self-government and on a wide range of comprehensive claims, particularly those made by the Dene/Métis and the Council for Yukon Indians, both of whom concluded agreements-in-principle during the year.

■ Public Health and Safety

Public health and safety was another area of heavy activity during the year. Sector lawyers with Health and Welfare Canada handled two cases launched against the federal government in the Federal Court by hemophiliacs who allegedly received the AIDS virus through blood products. They also dealt with court challenges to the *Tobacco Products Control Act* and with issues related to the importation of Chilean grapes.

Lawyers with Consumer and Corporate Affairs advised authorities on the establishment of the Hazardous Information Review Commission. Lawyers with the Department of Transport took part in efforts to draft a protocol on acts of violence at international airports; an act to amend the *National Transportation Act* with respect to disabled persons; the *Railway Safety Act*, which was passed by Parliament and implemented on January 1, 1989; and the *Transportation Accident Investigation Board Act*, which was tabled during the year under review.

Sector lawyers provided legal support in the development of legislation to create the proposed Department of Industry, Science and Technology Canada. Lawyers with the Canada Employment and Immigration Commission assisted in preparations for new legislation concerning the determination of refugees.

As well, the Sector was involved in preparing:

- the *Child Care Act* and the *Extensive Child Care Act* (Health and Welfare Canada);
- amendments to the *National Capital Act* (National Capital Commission);
- a review, in cooperation with Commercial and Property Law and Advisory Services, of the *Canada Business Corporations Act*;
- a new *Bank Act*; a new *Trust and Loan Companies Act*; a new *Insurance Act*; a new *Cooperative Credit Associations Act* (Department of Finance, Office of the Superintendent of Financial Institutions); and
- a fishing vessel safety program (Department of Transport).

Policy, Programs and Research Sector

The Policy, Programs and Research Sector is responsible for the planning, development and implementation of government justice policies and the administration of programs, three of which are cost-shared with the provinces and territories. Its major functions are to:

- identify new directions in law at the national level;
- review the reports and recommendations of the Law Reform Commission of Canada in criminal law, family law and the protection of life;
- analyze significant legal and socio-legal issues in the administration of justice and develop policies to address them;
- review federal laws for which the Minister of Justice is responsible;
- consult with other federal departments, provincial governments, professional organizations, private-sector associations and the public on the administration of justice;
- assume primary responsibility for amendments to the *Criminal Code* and certain federal statutes not falling within the specific responsibility of other government branches or departments;
- develop and administer most of the Department's grants and contributions programs, including federal-provincial cost-shared programs (see page 56);
- define, undertake or oversee socio-legal research in support of policy analysis and development;
- respond to internal requests for legal information;
- maintain liaison with research and statistics units in other departments, provincial governments and international agencies;
- identify and develop statistics-related information requirements;
- provide funding and technical assistance to support provincial and territorial information systems development in areas of departmental priority; and
- provide statistical services to support departmental decision-making and policy development.

Criminal and Family Law Policy Directorate

The Criminal and Family Law Policy Directorate analyzes and advises on legal issues and develops and implements policies related to criminal justice and family law. The Criminal Law Policy Section participates in many international and national committees concerned with criminal law issues and reviews the recommendations of the Law Reform Commission of Canada and other bodies. This Section has the primary responsibility for developing amendments to the *Criminal Code*, the *Young Offenders Act* and certain other federal statutes not falling within the specific responsibility of other government branches or departments. The Family Law Policy Section designs and implements policies relating to the *Divorce Act, 1985*, the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*, the *Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act* and the *Marriage Act*. It participates in numerous committees relating to family law. It also provides advice to other sections within the Department and other departments relating to these Acts in particular and family law in general.

CRIMINAL LAW REVIEW PROJECT

The Criminal Law Review Group conducts a fundamental review of the criminal law system, examining and recommending means of implementing all proposals of the Law Reform Commission.

COMPLIANCE AND REGULATORY REMEDIES PROJECT

A government-wide initiative, the Compliance and Regulatory Remedies Project was initiated by the Department of Justice and the Office of Privatization and Regulatory Affairs in concert with 27 other departments. The purpose of the Project is to ensure that sanctions for deterring serious or persistent incidents of noncompliance with regulatory legislation are adequate. As well, the Project ensures that non-criminal remedies are available for dealing with noncompliance where appropriate. The Project examines measures to help ensure that compliance and enforcement practices are predictable, regionally consistent, and cost-effective.

PROGRAMS AND POLICY DIRECTORATE

The Programs and Policy Directorate seeks to ensure that the administration of justice is consistent with national priorities. It formulates, initiates and monitors policies in order to improve justice-related programs. The Directorate negotiates and administers major funding programs with provinces, territories, nongovernmental organizations and individuals. These programs are designed to provide equitable access to the justice delivery system in Canada and to support the Department's leadership in criminal and juvenile justice. The Policy Development Section is concerned with particular sectors of the justice system such as crime prevention, and sectors of the population with special needs, such as natives, women, children and youth, as well as young offenders.

The Programs Section (Young Offenders) negotiates and administers cost-shared agreements with provinces and territories under the *Young Offenders Act*. The Programs Section (Access to Justice) negotiates and administers cost-shared agreements with respect to legal aid, victims, native courtworkers, aboriginal self-government and public legal education and information. This Section also administers legal scholarship programs and grants to nongovernmental organizations. (See Departmental Grants and Contributions, page 56.)

RESEARCH AND DEVELOPMENT DIRECTORATE

The Research and Development Directorate conducts empirical and socio-legal research, identifies statistical requirements, administers systems development support programs and provides funds for demonstration projects and technology transfer initiatives. The Directorate also develops law information strategies. These activities identify and test policies designed to improve the administration of the justice system in Canada.

The Systems Development and Statistics Section gathers and supplies statistics in collaboration with Statistics Canada. It also provides advice and service in the Department's funding of, and technical assistance to, provincial information systems. It administers the Young Offenders Systems Development Contribution Fund and the Family Provisions Enforcement Assistance Fund.

The Research Section comprises two units: Criminal and Family Law, and Access to Justice and Public Law. It provides empirical research to support legislative and policy development and to assist programs designed to improve access to justice.

The Consultation and Development Section manages programs and projects designed to reform the justice system in Canada. It administers the Criminal Law Reform Fund (with a particular focus on child sexual abuse and victims of crime), the Consultation and Development Fund (focusing on public law and family law), the Special Projects Legal Aid Fund, the Young Offenders Program Development Assistance Fund, a special projects fund for public legal education and information (focusing on child sexual abuse), and a fund for native projects not covered by other funds.

The Law Information Section plans and develops legal information strategies and initiatives involving legislation that is the responsibility of the Minister of Justice. It develops plain-language materials of interest to the public with respect to laws, law reform and other policies.

ACTIVITIES

■ Victims of Crime

Certain amendments contained in Bill C-89, *An Act to amend the Criminal Code (victims of crime)* were proclaimed into force on October 1, 1988. These amendments dealt with protection of the identity of victims and witnesses of sexual offences and extortion offences; the use of photographs of recovered property, proof of ownership and value of property; and the use of victim impact statements. The Sector consulted with the provinces and territories on the implementation of the legislation and on the development of regulations prescribing the amount of victim fine surcharge to be imposed.

■ Sentencing

The Sector responded to recommendations in the Report of the Canadian Sentencing Commission. Assistance was provided to the Canadian Judicial Centre in developing sentencing-related courses for judges. The Sector provided grants to educational institutions to assist in the development of courses on sentencing. Funds were made available to permit a national workshop on women and the sentencing process.

■ National Drug Strategy

The Sector was involved in several aspects of the government's national drug strategy:

- It participated in an interdepartmental committee established to consolidate the *Narcotic Control Act* and Parts III and IV of the *Food and Drugs Act*.
- The Sector took part in negotiations on the development of a draft convention against illicit traffic in narcotic drugs and psychotropic substances. The convention was adopted by a UN plenipotentiary conference in December 1988. The Sector is coordinating efforts to have the new convention ratified.
- Bill C-61, which provides for the seizure, restraint and forfeiture of proceeds of crime, received Royal Assent on September 13, 1988, and was proclaimed into force on January 1, 1989. The Sector took part in efforts to hold a national seminar for training law enforcement personnel respecting the new legislation.

Sexual Assault

A number of research activities have been undertaken to determine the impact of the sexual assault legislation that came into effect in 1983: in-depth field research in six jurisdictions; a survey of front-line agencies that provide services to sexual assault victims; a review and analysis of sexual assault case law.

Child Sexual Abuse

In addition to the comprehensive law information program plan that has been developed to ensure that Canadians are aware of and have access to information about Bill C-15, studies continued in four Canadian cities in preparation for a parliamentary review of this legislation.

Prostitution

Bill C-49 was passed in 1985 to reduce the nuisance created by street solicitation for the purposes of prostitution. Included in the legislation was the requirement for a parliamentary review of the soliciting provision. To support this review, the Sector completed research assessing whether the legislation is achieving its purpose. Final versions of the studies, as well as a synthesis report, are being prepared in both official languages.

Supreme Court Act

The *Supreme Court Act*, which streamlined procedures of the Supreme Court of Canada, was proclaimed into force on April 25, 1988.

N.W.T. Jury Act

The Sector took a lead role in the development of a response to an amendment to the *N.W.T. Jury Act*. The legislation permits aboriginal persons who speak neither English nor French to sit on juries in the Northwest Territories.

Immigration Act

The Sector participated in the Task Force on Security and Enforcement in the *Immigration Act* and assisted in developing amendments. The wiretap provisions of Bill C-84, amendments to the *Immigration Act*, were proclaimed into force on August 12, 1988.

Gaming

The Sector monitored a variety of gaming issues, including gaming on reserves, lotteries and skill-testing questions. It consulted with the provinces on computerized gaming matters.

Pornography

Bill C-54, which was introduced by the Minister in May 1987, died on the Order Paper with the dissolution of Parliament on October 1, 1988. The federal government is currently considering options to deal with pornography depicting children and/or violence.

Pari-mutuel Betting

The Sector advised the Department of Agriculture on the interpretation of the *Criminal Code* with respect to pari-mutuel betting on horse races. In consultation with the Sector, the Department of Agriculture developed amendments to the Code to permit horse-racing associations to operate betting theatres away from their race tracks. Bill C-133 was introduced in the House of Commons but died on the Order Paper when Parliament was dissolved on October 1, 1988.

■ Railway Safety

Bill C-105, the *Railway Safety Act*, included amendments to the *Criminal Code* that came into force on January 1, 1989. These amendments were developed by the Department of Transport in consultation with the Sector. They added the railway mode to the dangerous operation and the drinking and operating provisions of the Code.

■ Policing on Reserves

The Sector provided advice to the interdepartmental Task Force on the Review of Policing Reserves and the Administration of Justice on Reserves. The Sector also provided advice on the implementation of federal obligations in the James Bay and Northern Quebec Agreement.

■ Impaired Driving

The Sector monitored litigation under the drinking and driving provisions of the *Criminal Code*, and supported the development of research on curative treatment discharges and on amendments to the drinking and driving provisions. A number of breath-testing devices were evaluated for approval under the *Criminal Code*. A study on drugs and driving was monitored.

■ Abortion

Following the decision of the Supreme Court of Canada in the *Morgentaler* case on January 28, 1988, which struck down section 251 of the *Criminal Code*, the Sector assisted in advising the federal government on the options available to respond to the decision. This work included assistance in the development of a draft resolution respecting abortion, which was tabled in the House of Commons on May 24, 1988, and the ensuing resolution, which the government tabled on July 22, 1988.

On March 9, 1989, the Supreme Court of Canada, in a unanimous decision, dismissed the *Borowski* appeal on the basis that the appeal was moot because there was no longer a concrete legal dispute since section 251 of the *Criminal Code* had been struck down. The Sector was responsible for coordinating an examination of the decision by departmental representatives to determine its possible implications.

■ Trade Secrets

On May 26, 1988, the Supreme Court of Canada delivered its decision in *R. v. Stewart*, which held that the theft provisions of the *Criminal Code* were not applicable to the misappropriation of confidential business information. The Sector was involved in analyzing and responding to the decision in the context of its study of trade secrets and misappropriation of confidential business information.

■ Terrorism

The Criminal Law Policy Section helped to prepare proposals for amendments to the *Criminal Code* required to implement three international anti-terrorism agreements in respect of air and maritime transportation. These proposals were developed under the auspices of the International Civil Aviation Organization (ICAO) and the International Maritime Organization (IMO), signed by Canada in 1988.

The Section also reviewed the recommendations of the Senate Special Committee on Terrorism and the Public Safety concerning the use of mayhem manuals.

■ Ruygrok Case

The Criminal Law Policy Section coordinated the Department's response to the recommendations of the coroner's jury in the Ruygrok case, which have an impact on the disclosure of information in prosecutors' files to correctional authorities.

■ Revised Statutes

The Sector produced a document entitled *The Revised Statutes of Canada, 1985*, to assist federal and provincial prosecutors in the transition to a revised and re-numbered *Criminal Code*.

■ Council of Europe

The Sector took part in a Council of Europe study of computer-related crime. It was active on a number of Council committees that considered justice and family law issues, including proceeds of crime, sexual offences against children and pornography.

■ 8th UN Congress

Preparations continued during the year for Canada's participation in 1990 in the 8th United Nations Congress on the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders. This is a large-scale undertaking, involving the development of Canada's position on many issues and a heavy agenda of preparatory meetings. The work includes consultation and cooperation with the Corporate Management Sector, the Ministry of the Solicitor General and the Department of External Affairs. During 1988, the Sector represented Canada at a number of United Nations meetings.

■ Constructive Murder

The Sector assisted in developing the Department's response to a decision by the Supreme Court of Canada in *Vaillancourt v. The Queen*, that a paragraph of the *Criminal Code* concerning "constructive murder" contravened a section of the *Canadian Charter of Rights and Freedoms*. This work involved consultation with the provinces and providing advice to the Criminal Prosecutions Section on the handling of similar cases. A project was initiated to review the implications of the decision and to examine the possibility of reform in this area of the law.

■ Young Offenders Act

In cooperation with provincial and territorial officials, working groups were established to review a number of aspects of the *Young Offenders Act*. These included the issues of transfer to adult court, maximum sentences, minimum age of responsibility, evidence, assessment and dispositions.

■ Criminal Law Review

Consultations with the provinces on the General Part of the Law Reform Commission's draft criminal code were completed, and work was begun on the preparation of a consultation document on the General Part for consultations with other groups and individuals. Following a meeting of federal and provincial attorneys general and ministers of justice, a federal-provincial working group on homicide was established. In January 1989 the group submitted its first report with recommendations.

Mental disorder continued to be a major topic. Consultations were conducted with a number of groups. Consequential amendments to the *Young Offenders Act* and the *National Defence Act* were drafted.

The Senior General Counsel for the Criminal Law Review spent five weeks in Africa at the request of the Zimbabwe government, preparing an evaluation of ways in which Canada could assist the Zimbabwe Ministry of Justice, Legal and Parliamentary Affairs.

Compliance and Regulatory Remedies Project

During 1988-1989, the Project completed a survey of compliance and enforcement techniques employed in the United States, Australia and the United Kingdom, examined the impact of the Charter on the prosecution of regulatory offences, and completed two preliminary reports dealing with sentencing in regulatory cases.

Formal consultations were also conducted to identify priority regulatory compliance issues. Project officials visited Washington in March 1989 to study American experience with administratively imposed penalties, negotiated solutions to noncompliance and sentencing in regulatory matters.

Programs and Policy Directorate

The Department continued a review of young offender policy, a $1.56 million federal-provincial cost-shared program, an initiative to develop young offenders information systems, and a variety of research programs. A workshop dealing with improvements that could be made to the administration of the cost-shared agreements under the *Young Offenders Act* was hosted by the Directorate and attended by representatives of all provinces and territories.

The Department subsequently reviewed several provisions of the *Young Offenders Act*, including the admissibility of statements made by young persons to persons in authority; the scheme of judicially determined "open" and "secure" custody placements; the provisions for consensual treatment orders; and the means whereby young accused are transferred to the jurisdiction of ordinary courts. Research continued into the implementation of the minimum age of criminal responsibility, currently set at 12 years. All of this work arose from the Minister's consultations with provincial and territorial ministers responsible for juvenile justice.

The Directorate carried out comprehensive reviews of situations where the criminal law may be applied differentially to certain sectors of the population, including children, aboriginal people, youth and women. This is ongoing work, designed to ensure that all Canadians enjoy full access to justice. The Directorate also reviewed crime prevention policies and examined the efficacy of departmental practices that encourage public participation in the development of criminal justice policy.

Research and Development Directorate

A large number of research projects were conducted during the year:

- Research to monitor the effects of changes in the sexual assault legislation continued.

- Evaluation of a comprehensive computerized sentencing database project was undertaken in conformity with the Department's contributions funding agreement for the project.

- The Department has launched a three-year program of research to describe how cases of child sexual abuse are being processed and treated in the child welfare and justice systems. Also assessed will be the intended and unintended consequences of new evidentiary provisions on the processing of cases and on child victims/witnesses. Two major projects have been launched so far. One is a two-year study to examine the efficacy of a group preparation program for child sexual abuse victims/witnesses. The second is a study with the Department of Health and Welfare to monitor the implementation of Bill C-15 in Alberta.

– The Research Section took part in a multi-country crime survey that included 11 European and four non-European countries. The survey obtained comparable information on victimization rates; citizens' perceptions of the extent of crime in local neighbourhoods, cities and countries; attitudes toward the criminal justice system; and measures taken to avoid being victimized.

– Analysis of the personal risk component of Statistics Canada's General Social Survey, Cycle 3, was under way during the year. The Department is a partner with Statistics Canada in the development and analysis of this component.

– Preliminary studies were begun to support the development of policies on crime prevention, women and justice, native criminal justice, sentencing, mentally disordered offenders and the Federal Regulatory Remedies Project.

– Development of law information materials was undertaken, including radio and television programs, publications and magazine articles on the child sexual abuse legislation; a videotape and a guide to inform teenagers, and a videotape for northerners, about the legal consequences of impaired driving; three fact sheets about the legislation for victims of crime; a booklet explaining the role of divorce mediators; and the distribution of a poster encouraging young people to find out more about the justice system.

Corporate Management Sector

The Corporate Management Sector provides a full range of administrative and management support services to the Department. The Sector develops departmental policies, coordinates programs and activities and manages the use of departmental resources, in keeping with government policy and central agency directives. It also performs legal functions in specialized areas.

ORGANIZATION

The Assistant Deputy Minister, Corporate Management, reports directly to the Deputy Minister.

The Personnel Administration Directorate is a centralized personnel service, providing advice to managers and administering the position classification system and staffing services. This Directorate also administers and coordinates the training and development, human resource planning and employment equity programs of the Department. As well, it is responsible for the implementation of the official languages program in the Department of Justice.

The Administrative Policies and Services Directorate provides the Department with a broad range of administrative services, including contracting and materiel management, records management, mail and messenger services and property management. In addition, the Family Law Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit implements the garnishment and tracing provisions of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*. To help resolve jurisdictional issues relating to divorce, the Central Registry for Divorce Proceedings maintains a record of all divorce reports in Canada. The Legal Contracts Support Unit administers contracts for legal services, including those for all Crown agents engaged by the Department.

The Financial Management, Planning and Informatics Directorate provides departmental senior management, managers and officers with advice, systems and services to ensure the efficient management of the Department. Among other activities, this Directorate consolidates the Department's Multi-Year Operational Plan, prepares the Department's Main and Supplementary Estimates, prepares Treasury Board submissions, and coordinates the development of all departmental planning documents, including the departmental operational plans and environmental assessment.

The Bureau of Review assesses the effectiveness of departmental programs and the adequacy of controls designed to ensure the economy, efficiency and effectiveness of operations.

The Communications and Public Affairs Directorate manages and conducts all aspects of the Department's communications, from daily contact with the news media and the public to the planning, production and distribution of print and audiovisual materials. The Directorate conducts strategic and operational communications planning and public environment research and analysis for all legislative, policy, program and litigation initiatives in order to provide communications advice to the Minister's Office, Cabinet, the Deputy Minister, and senior departmental managers. It develops and produces law information materials for all Canadians and for specialized audiences. It is also responsible for internal departmental communications. The Directorate comprises four groups: the Director General's Office; Operations and Ministerial Services; Planning, Advice and Program Communications; Publishing and Corporate Communications.

The Liaison and Federal-Provincial Relations Unit coordinates and directs the Department's interactions with national and international organizations. The primary responsibility with respect to liaison is to develop links with organizations active in the field of justice, and to coordinate all visits of foreign officials involving the Department. The Unit also provides strategic policy and planning advice and analysis for the Department in its federal-provincial relations, including the coordination of federal-provincial conferences and meetings of ministers and deputy ministers responsible for justice.

The Corporate Services Directorate consists of five units that provide legal, policy, support and general information services to the Minister, Deputy Minister, the Department and the public. The Cabinet Liaison Office works with the Privy Council Office to schedule, review and coordinate departmental items for consideration by Cabinet and is responsible for the preparation of briefings in this regard. The Access to Information and Privacy Unit processes all requests and attends to departmental obligations under the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*. The Ministerial Correspondence Unit receives, registers and directs all correspondence addressed to the Minister or his staff and prepares routine and final replies for signature. The Departmental Library provides information services to the Department and on a limited basis to the public, including bibliographic and legal research, and issues a library bulletin. The Ministerial Briefing and Parliamentary Affairs Unit coordinates briefing and speaking materials for the Minister and Deputy Minister, monitors parliamentary proceedings and works with the Minister's office on routine matters involving departmental officials and outside organizations.

The Grants and Contributions Audit Section plans and controls the implementation of the financial aspects of grants and contributions made by the Department. The various recipients may be other federal departments, provincial or territorial governments, universities, legal and social organizations, or individuals. The audit objectives are to ensure that effective and approved financial management practices and procedures are being used and that funds are being expended and accounted for in accordance with government legislation and regulations. Grants are unconditional transfer payments to eligible applicants for which the government does not receive any goods or services. Contributions are conditional transfer payments subject to audit. Grants and contributions are designed to promote and maintain basic standards in the justice system and to improve the delivery of justice services to the public. (See Departmental Grants and Contributions, page 56.)

The Department's Security Services also come under the Corporate Management Sector.

ACTIVITIES

PERSONNEL ADMINISTRATION DIRECTORATE

The Personnel Administration Directorate processed approximately 1,500 staffing actions during 1988-1989. A number of new staffing procedures that were introduced during the year helped to streamline this work. A new recruitment information kit was developed for distribution to all law schools across Canada. Automation of personnel operations continued with the implementation of on-line pay. Departmental policies were developed concerning harassment in the workplace and self-funded leave.

The Directorate also participated in the preparation of a multi-year human resources plan, ensured the smooth implementation of the performance review and employee appraisal (PREA) process, and delivered several PREA workshops to managers and supervisors. A three-year action plan was developed for the employment of disabled persons, and awareness sessions were conducted on this topic. The Directorate also offered sessions in career orientation, management, pre-retirement, and orientation for new employees.

ADMINISTRATIVE POLICIES AND SERVICES DIRECTORATE

The Administrative Services Section completed work on a departmental headquarters strategic accommodation plan. Several projects were completed with Public Works Canada, including the refurbishment of the main lobby in the Justice Building and the construction of a central computer room. The conversion to microfiche of the opinions and material of precedential value files, dating from 1856 to 1953, was completed. The central records indexing system, consisting of more than 850,000 cards, was converted to a fully automated system. Records systems audits were performed in 13 departmental units and three regional offices. During 1988-1989 more than 190 consulting and professional services contracts and approximately 3,800 requisitions for materiel were processed. This represented an increase in each area of 10 per cent and 54 per cent respectively.

The Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit implemented the provisions of Part II (interception service) of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act* in May. By the end of 1988 the tracing service (Part I of the Act) had received 6,989 applications to locate default debtors, and 13,052 summonses to garnishee designated federal funds. To date, $3.5 million has been garnisheed on behalf of the provinces under the Act. The Unit initiated the process required to garnish Agriculture Stabilization payments, Canadian Dairy Commission payments, Western Grain Stabilization payments and interest payments on Canada Savings Bonds.

Owing to the critical nature of the issue, the Unit instituted a process whereby applications concerning the location of missing children are responded to within five working days.

The Legal Contracts Support Unit continued to administer contracts for legal services on behalf of the Crown. During 1988 the Unit processed approximately $27 million of accounts for payment. The Central Registry of Divorce Proceedings issued more than 96,000 divorce clearance certificates.

FINANCIAL MANAGEMENT, PLANNING AND INFORMATICS DIRECTORATE

The Financial Management, Planning and Informatics Directorate coordinated the preparation of the Program Expenditure Plan, the Multi-Year Operational Plan, the Multi-Year Human Resources Plan, and Treasury Board submissions.

The Directorate supported senior management in obtaining and deploying resources, especially through the coordination of Treasury Board submissions and the ongoing analysis of resource requirements, to ensure the most effective use of available resources.

Work continued on the development of a statement of mission and organizational values for the Department, and on the development of a strategic planning framework entitled "Justice in the 1990s", which will guide the activities of the Department into the next decade. Work also continued on an update of an organization guide. An update of the Department's policy handbook was begun.

The Directorate completed a Strategic Plan for Information Management, which will provide direction for the application of new technology to the Department's work.

BUREAU OF REVIEW

The Program Evaluation Section completed the review of the Department's participation in the Interchange Program, the evaluation of the Native Courtworker Program in British Columbia, the costing substudy of the Legal Aid Program in Saskatchewan, the evaluation assessment of the Policy Development Function of the Department, and the evaluation of the Public Legal Education and Information Program.

Work began on an evaluation of the Legal Aid Program in Ontario, an evaluation assessment of the Legal Aid Program and the Native Courtworker Program in the Northwest Territories, a review of the Central Divorce Registry, a costing study of Canada Student Loan litigation, an evaluation strategy paper on the Native Courtworker Program, an evaluation assessment of the Criminal Injuries Compensation Program, and an evaluation assessment of the Index to the Revised Statutes of Canada.

Work continued on a number of projects, including the evaluations of components of the Young Offenders Initiatives, the Divorce Act, 1985, and the Victims of Crime Initiative.

The Internal Audit Section carried out audits of the Legal Contracts Support Unit, the Access to Information and Privacy Function, Pay and Benefits Section and Financial Services. It also performed follow-up audits of Administrative Services and the Edmonton Regional Office, as well as preliminary reviews of the Department's Security and Records Management Functions.

COMMUNICATIONS AND PUBLIC AFFAIRS DIRECTORATE

A primary objective of the Communications and Public Affairs Directorate is to inform and educate Canadians on all developments in Justice legislation, programs, policies and services. During 1988-1989, the Directorate, through a variety of communications activities, provided the public with relevant information concerning the proclamation of legislation to assist victims of crime, the proclamation of legislation on international mutual legal assistance, the coming into force of the *Revised Statutes, 1985* and the publication of the first two supplements thereof, and the proclamation of Part II of the *Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act*. It also provided information on major Charter and criminal cases,

and on the ongoing process of sentencing reform in Canada (including the publication in 1988-1989 of 24 research reports).

In keeping with the Department's commitment to provide timely information on justice-related issues, the Directorate produced several publications during fiscal year 1988-1989. These included two booklets on child sexual abuse — *The Secret of the Silver Horse*, a storybook that communicates to young children the importance of telling someone if they are being sexually abused, and *What to do if a child tells you of sexual abuse*, which helps adults and teenagers respond appropriately to a disclosure of child sexual abuse, and explains Canada's new laws to combat this serious problem. Other titles released during the year include an updated edition of *Young Offenders Act - Highlights*, *A New Judicial Appointments Process*, *Judicial Appointments - Information Guide*, *Court-based Divorce Mediation in Four Canadian Cities*, and *Child Victims and Witnesses: The Social Science and Legal Literatures*. In cooperation with the Departmental Legal Services Sector, the Communications and Public Affairs Directorate also launched a quarterly newsletter, *Justice Echo*, to keep senior public service managers abreast of emerging legal issues in government.

A video dramatization entitled *Getting Serious* was produced by the Department to be used in high schools throughout Canada to communicate to teenagers the serious legal consequences of drinking and driving. Another educational video on drinking and driving, entitled *Friends Don't Let Friends*, was produced for use in Canada's North.

The Directorate also provided communications support to promote Law Day, and sponsored a children's poster contest to celebrate and heighten awareness of the 40th anniversary of the Universal Declaration of Human Rights. Special exhibits were mounted by the Directorate at the Canadian Bar Association annual meeting in Montréal, the annual meeting of the CBA Quebec Branch, and the Law vs. Learning Conference in Vancouver.

FEDERAL-PROVINCIAL RELATIONS

The Liaison and Federal-Provincial Relations Unit coordinated and managed seven federal-provincial-territorial meetings at the ministerial, deputy ministerial and assistant deputy ministerial levels.

CORPORATE SERVICES DIRECTORATE

The Ministerial Briefing and Parliamentary Affairs Unit prepared and coordinated briefing materials and speeches for the Minister and Deputy Minister throughout the year. There were more than 200 parliamentary requests for information.

The Access to Information and Privacy Office received 828 requests for information, 265 pursuant the *Access to Information Act* and 563 pursuant the *Privacy Act*. Details concerning the processing of these requests can be found in the 1988-1989 Department of Justice Annual Report on the Access to Information and Privacy Acts, tabled in Parliament in June 1989.

The Ministerial Correspondence Unit processed 158,650 items during the year.

The Corporate Services Directorate maintains a library of legal information using both traditional reference tools and automated information systems, including in-house legal opinions databases as well as commercial on-line databases. This Directorate provided a legal advisory service to the Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Unit and helped to resolve many of the legal problems arising from the start-up of this Unit.

Departmental Grants and Contributions

The Policy, Programs and Research Branch administers most of the Department's grants and contributions programs. In general terms, the purpose of these grants and contributions is to promote and maintain basic standards in the justice system and to improve the delivery of justice services to the public. As well, the Public Law Sector administers the Human Rights Law Fund and the public law element of the Consultation and Development Fund. The Public Law Sector provided grants to Commonwealth Legal Advisory Services, International Commission of Jurists and Hague Academy of International Law. Also provided was a contribution to the United Nations Commission on International Trade Law. These funds will provide scholarships for lawyers from developing African countries to attend an UNCITRAL symposium on international trade law.

The Programs Section (Access to Justice) develops and manages major federal-provincial program financing arrangements in three areas: legal aid, native courtworkers, and compensation to victims of crime (see tables on page 58).

The Legal Aid Program ensures that, in serious criminal matters (criminal and civil in the territories), legal aid is available to economically disadvantaged persons across Canada. The Native Courtworker Program is cost-shared with the provinces and territories on a 50-50 basis. It helps status and non-status Indians, Inuit and Métis understand their legal rights and obtain legal assistance. The Compensation to Victims of Crime Program compensates victims of violent crime. The provinces and territories and the Department negotiated a new Memorandum of Agreement in 1987-1988 — a step towards implementing the recommendations of the Federal-Provincial Task Force on Justice for Victims of Crime. Under the agreement, the federal government more than doubled its contribution to criminal injuries compensation awards. As well, the agreement established a Victim Assistance Fund.

In addition to these cost-shared programs, the Section also manages agreements to support public legal education and information, grants and contributions to national criminal justice organizations, and a variety of funding programs to support the participation of students in advanced legal studies.

The Programs Section (Young Offenders) administers the Juvenile Justice Services Cost-Sharing Program (see table on page 57). The purpose of the program is to aid in the implementation of the *Young Offenders Act*, and to assist provincial and territorial governments in the development and advancement of sound juvenile justice systems. This support is in the form of a federal contribution of 50 per cent of provincial and territorial costs for post-adjudication custodial services, as well as for certain noncustodial services and alternative measures programs. The federal government provides further financial assistance to the territories towards the cost of construction of residential facilities for young offenders.

JUVENILE JUSTICE SERVICES COST-SHARING PROGRAM

Province/Territory	1988-89	Retroactive Prior Years	Total 1988-89
British Columbia	$ 15,109,036	$ 1,161,279	$ 16,270,315
Alberta	13,724,162	0	13,724,162
Saskatchewan	6,642,000	571,211	7,213,211
Manitoba	5,330,435	643,816	5,974,251
Ontario	55,100,000	10,714,398	65,814,398
Quebec	27,825,000	0	27,825,000
New Brunswick	4,348,197	303,723	4,651,920
Nova Scotia	4,408,319	506,042	4,914,361
Prince Edward Island	516,000	0	516,000
Newfoundland	2,843,000	2,282,933	5,125,933
Yukon	1,067,402	214,890	1,282,292
Northwest Territories	2,077,043	3,780,899	5,857,942
TOTAL	$138,990,594	$20,179,191	$159,169,785

COMPENSATION TO VICTIMS OF CRIME

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1988-89
British Columbia	$1,023,995
Alberta	811,792
Saskatchewan	287,462
Manitoba	377,650
Ontario	3,244,745
Quebec	2,307,410
New Brunswick	170,684
Nova Scotia	272,349
Prince Edward Island	50,000
Newfoundland	21,648
Northwest Territories	67,328
Yukon	82,632
TOTAL	$8,717,695

NATIVE COURTWORKER

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1988-89
British Columbia	$ 811,385
Alberta	1,139,750
Saskatchewan	38,082
Manitoba	281,713
Ontario	477,932
Quebec	451,785
Newfoundland	72,315
Northwest Territories	355,538
Yukon	127,623
TOTAL	$3,756,123

ADULT AND YOUNG OFFENDERS CRIMINAL LEGAL AID

COST-SHARING PROGRAM

Province/ Territory	1988-89
Newfoundland	$ 1,996,898
Prince Edward Island	215,741
Nova Scotia	2,912,028
New Brunswick	1,162,519
Quebec	19,054,143
Ontario	31,901,900
Manitoba	2,922,050
Saskatchewan	2,270,197
Alberta	6,448,364
British Columbia	7,331,130
Yukon	365,387
Northwest Territories	1,195,373
TOTAL	$77,775,730

OTHER FUNDING PROGRAMS

Contributions/Fund	Projects	1988-89
Access to Legal Information Fund		
General	9	$ 387,131
Special Projects PLEI	8	193,400
Family Provisions Enforcement Assistance	7	527,839
Young Offenders Act		
Systems Development	9	1,613,567
Program Development	22	507,039
Custodial Facilities	2	4,087,239
Human Rights Law Fund	25	232,684
Criminal Law Reform		
General	40	705,273
Victims of Crimes	6	105,242
Child Sexual Abuse	15	251,826
Consultation and Development		
General	12	255,378
Public and International Law	14	58,328
Family Law	11	145,602
Special Projects - Legal Aid	6	125,671
Other Native Projects	3	23,609
Aboriginal Self-government	5	458,543

MISCELLANEOUS GRANTS AND CONTRIBUTIONS

Grants	1988-89
Legal Studies for Aboriginal People	$267,059
Duff-Rinfret Scholarship	68,100
Uniform Law Conference of Canada	7,655
International Commission of Jurists	17,575
Institut international des droits d'expression française	1,500
Driedger-Pigeon Fellowships in Legislative Drafting	89,280
Canadian Association of Chiefs of Police	16,150
British Institute of International and Comparative Law	9,500
Hague Academy of International Law	11,400
Sentencing	59,939

Contributions	1988-89
Civil Law/Common Law	$267,517
Canadian Association of Provincial Court Judges	66,500
Canadian Society of Forensic Science	27,445
Manitoba Métis Federation	30,000
University of Ottawa - Legislative Drafting Program	92,455
Canadian Judicial Centre	125,000
Canadian Law Information Centre	429,200

Appendix I

STATUTES FOR WHICH THE MINISTER OF JUSTICE WAS RESPONSIBLE IN WHOLE OR IN PART AS OF MARCH 31, 1989

Access to Information Act, R.S.C. 1985, c. A-1

Annulment of Marriages (Ontario) Act, R.S.C. 1970, c. A-14

Bills of Lading Act, R.S.C. 1985, c. B-5

Canada Evidence Act, R.S.C. 1985, c. C-5

Canada Prize Act, R.S.C. 1970, c. P-24

Canada - United Kingdom Civil and Commercial Judgments Convention Act, R.S.C. 1985, c. C-30

Canadian Bill of Rights, S.C. 1960, c. 44, Part I

Canadian Human Rights Act, R.S.C. 1985, c. H-6

Commercial Arbitration Act, R.S.C. 1985, c.17 (2nd Supp.)

Criminal Code, R.S.C. 1985, c. C-46

Crown Liability Act, R.S.C. 1985, c. C-50

Department of Justice Act, R.S.C. 1985, c. J-2

Divorce Act, R.S.C. 1985, c.3 (2nd Supp.)

Escheats Act, R.S.C. 1985, c. E-13

Extradition Act, R.S.C. 1985, c. E-23

Family Orders and Agreements Enforcement Assistance Act, R.S.C. 1985, c.4 (2nd Supp.)

Federal Court Act, R.S.C. 1985, c. F-7

Foreign Enlistment Act, R.S.C. 1985, c. F-28

Foreign Extraterritorial Measures Act, R.S.C. 1985, c. F-29

Fugitive Offenders Act, R.S.C. 1985, c. F-32

Garnishment, Attachment and Pension Diversion Act, R.S.C. 1985, c. G-2

Identification of Criminals Act, R.S.C. 1985, c. I-1

Interpretation Act, R.S.C. 1985, c. I-21

Judges Act, R.S.C. 1985, c. J-1

Law Reform Commission Act, R.S.C. 1985, c. L-7

Marriage Act, R.S.C. 1985, c. M-2

Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act, S.C. 1988, c.37

Narcotic Control Act, R.S.C. 1985, c. N-1

Official Languages Act, S.C. 1988, c.38

Official Secrets Act, R.S.C. 1985, c. O-5

Permanent Court of International Justice Act, S.C. 1921, c.46

Postal Services Interruption Relief Act, R.S.C. 1985, c. P-16

Privacy Act, R.S.C. 1985, c. P-21

Revised Statutes of Canada, 1985 Act, S.C. 1987, c. 48

Security Offences Act, R.S.C. 1985, c. S-7

State Immunity Act, R.S.C. 1985, c. S-18

Statute Revision Act, R.S.C. 1985, c. S-20

Statutory Instruments Act, R.S.C. 1985, c. S-22

Supreme Court Act, R.S.C. 1985, c. S-26

Tax Court of Canada Act, R.S.C. 1985, c. T-2

Tobacco Restraint Act, R.S.C. 1985, c. T-12

United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act, R.S.C. 1985, c.16 (2nd Supp.)

Young Offenders Act, R.S.C. 1985, c. Y-1

Appendix II

Departments, Agencies and Other Bodies Served by the Departmental Legal Services Sector

Agricultural Products Board

Agricultural Stabilization Board

Agriculture

Atlantic Canada Opportunities Agency

Atomic Energy Control Board

Canadian Commercial Corporation

Canadian Dairy Commission

Canadian Grain Commission

Canadian International Development Agency

Canadian Pension Commission

Canadian Security Intelligence Service

Canagrex

Communications

Communications Security Establishment

Consumer and Corporate Affairs

Correctional Service Canada

Defence Construction (1951) Limited

Employment and Immigration Commission

Energy, Mines and Resources

Enterprise Cape Breton Corporation

Environment

External Affairs

External Affairs, International Trade

Finance

Fish Prices Support Board

Fisheries and Oceans

Fishing Vessels Insurance Plan

Fitness and Amateur Sport

Forestry

Fresh Fish Marketing Board

Health and Welfare

Indian Affairs and Northern Development

Investment Canada

Labour

Labour Adjustment Review Board

Livestock Feed Board

Medical Research Council

Merchant Seamen Compensation Board

Ministry of State for Multiculturalism

Ministry of State for Science and Technology

Ministry of State for Youth

National Archives of Canada

National Battlefields Commission

National Capital Commission

National Defence

National Farm Products Marketing Council

National Film Board

National Library

National Museums of Canada

National Parole Board

National Research Council

Natural Sciences and Engineering Research Council

Northern Canada Power Commission

Northern Pipeline Agency

Office of Privatization and Regulatory Affairs

Office of the Superintendent of Financial Institutions

Patented Medicine Prices Review Board

Prairie Farm Rehabilitation Administration

Public Service Commission

Public Works

Regional Industrial Expansion

Revenue Canada (Customs and Excise)

Revenue Canada (Taxation)

Royal Canadian Mint

Royal Canadian Mounted Police

Secretary of State

Solicitor General

Statistics Canada

Status of Women

Supply and Services

Textile and Clothing Board

Transport

Treasury Board

Veterans Affairs

Veterans Appeal Board

War Veterans Allowance

Western Economic Diversification Office

Appendix III

SELECTED PUBLICATIONS, 1988-89

- *Access to Justice: Research Reports on Public Legal Education and Information*
- *An Annotated Bibliography of Maintenance and Custody Literature*
- *Annual Report to Parliament 1988-1989 – Access to Information Act and Privacy Act*
- *Child Victims and Witnesses: The Social Science and Legal Literatures*
- *Court-Based Divorce Mediation in Four Canadian Cities*
- *Criminal Injuries Compensation in Canada, 1986*
- *Divorce and Family Mediation Research Study in Three Canadian Cities*
- *Divorce and Family Mediation Research Study: Winnipeg*
- *A Guide to Library Services*
- *How Can I Get My Child Back to Canada?* (revised edition)
- *Judicial Appointments – Information Guide*
- *Justice Echo:* a quarterly publication highlighting legal topics and emerging developments
- *A New Judicial Appointments Process*
- *Reports of the Canadian Sentencing Commission* (series of 24 reports)
- *From Sawdust to Toxic Blobs:* A Consideration of Sanctioning Strategies to Combat Pollution in Canada
- *The Secret of the Silver Horse:* a booklet for children dealing with sexual abuse.
- *The Use of Criminal Penalties for Pollution of the Environment:* A Selective and Annotated Bibliography of the Literature
- *What to do if a child tells you of sexual abuse*
- *Young Offenders Act – Highlights*

JUSTICE

Publié en vertu de l'autorisation du
ministre de la Justice et
procureur général du Canada

Direction des communications et
des affaires publiques
Ministère de la Justice du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
(613) 957-4222

Texte : Deans-Waugh Associates
Limited

Conception graphique :
Bytown Group Inc.

No de catalogue J1-1989

ISBN 0-662-57319-6

ISSN 0825-7442

© Ministre des Approvisionnements
et Services Canada 1990

Imprimé au Canada

JUS-P-564

Madame Kim Campbell
Ministre de la Justice
et procureure générale
du Canada
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel du ministère de la Justice pour l'exercice terminé le 31 mars 1989.

Le Ministère, une fois de plus, a participé étroitement à toutes les activités du gouvernement fédéral. Les fonctionnaires du Ministère ont donné au gouvernement des avis sur la mise en application de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et de l'Accord du Lac Meech. De plus, le projet de loi C-72, la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, a reçu la sanction royale le 28 juillet 1988 et a été proclamée en vigueur le 15 septembre.

Le Ministère a également été au premier plan de plusieurs mesures prises en vue d'actualiser et d'améliorer le système juridique de notre pays. Parmi ces mesures, il convient de mentionner le projet de loi C-89, *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)*, qui a reçu la sanction royale le 21 juillet 1988. Des publications ont été préparées à l'intention des Canadiens et Canadiennes directement intéressés à la protection de l'enfance - travailleurs sociaux, agents de police, médecins, infirmières, enseignants - ainsi que le public en général, pour les renseigner sur les modifications apportées au *Code criminel* et à la *Loi sur la preuve au Canada* qui permettent à notre société de s'attaquer avec plus d'efficacité au sérieux problème de l'exploitation sexuelle des enfants.

suite...

Les mesures législatives sur l'entraide juridique en matière criminelle entrées en vigueur le 1er octobre 1988 ont donné au Canada le cadre juridique nécessaire pour faire enquête sur les crimes transnationaux, notamment le terrorisme, le trafic des stupéfiants et le recyclage des produits de la criminalité, et pour intenter des poursuites. En outre, sur la scène internationale, le Ministère a poursuivi les préparatifs en vue de la participation canadienne au 8e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

Certaines causes, devant les tribunaux, ont eu une incidence sur la vie quotidienne des Canadiens. Plusieurs d'entre elles ont découlé de la *Charte canadienne des droits et libertés*. C'est le cas notamment de *Borowski* c. *la Reine*, *Schachter* c. *la Reine* et de *Cassidy et al* c. *la Reine*. Le Ministère s'est aussi occupé d'affaires importantes reliées au droit administratif, aux relations internationales, à l'extradition, à la citoyenneté, à des questions constitutionnelles et aux droits des autochtones.

Au cours de l'année visée par le rapport, le Ministère a entrepris l'élaboration d'un énoncé de mission et de valeurs organisationnelles. Il s'agit d'une tâche essentielle qui doit faire intervenir tous les employés. L'exercice est particulièrement important vu l'ampleur et la portée des défis que doit aujourd'hui relever le ministère de la Justice. Nos valeurs fondamentales ont été définies comme étant le service de l'intérêt public, l'intégrité et la qualité, et le respect des employés.

Tout au long de l'année, les employés du Ministère - à l'administration centrale, dans les services juridiques ministériels et dans les bureaux régionaux - se sont acquittés de leurs fonctions avec enthousiasme et dévouement et ont largement démontré leur respect de ces valeurs. Sans leurs efforts, le Ministère n'aurait pu atteindre ses objectifs.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le sous-ministre de la Justice
et sous-procureur général

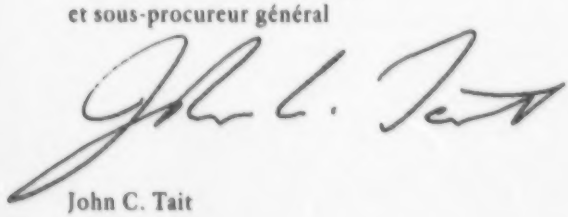

John C. Tait

TABLE DES MATIÈRES

MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA 1

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE 1988-1989 2

ORGANISATION DU MINISTÈRE 4

CABINET DU SOUS-MINISTRE 8

SOUS-MINISTRES DÉLÉGUÉS 9

COMITÉS 10

SECTEUR DU DROIT CIVIL 12

Direction de la planification des programmes législatifs 12

Section de la législation 12

Service de révision rédactionnelle 12

Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) 13

Bureau régional de Montréal 14

Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles 15

SECTEUR DU CONTENTIEUX 17

Direction du contentieux des affaires civiles 17

Amirauté et droit maritime 19

Direction du droit pénal 20

Direction du droit fiscal 24

Groupe des avocats généraux 25

Bureaux régionaux 25

Halifax 26

Toronto 27

Winnipeg 29

Saskatoon 30

Edmonton 31

Vancouver 34

Whitehorse 35

Yellowknife 36

SECTEUR DU DROIT PUBLIC 38
Section du droit constitutionnel et international 38
Section de la consultation et du droit administratif 38
Section du Bureau du Conseil privé (Justice) 38
Section du Bureau des relations fédérales-provinciales 39
Section des droits de la personne 39
Section du droit des autochtones 39
Commission de révision des lois 39

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS 42
Droit commercial et immobilier 42
Droit à l'information 42
Services juridiques – Finances 43

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE 46
Direction de la politique en matière de droit pénal et droit familial 46
Groupe de la révision du droit pénal 47
Projet de l'observation des lois et des sanctions réglementaires 47
Direction des programmes et de la politique 47
Direction de la recherche et du développement 47

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE 55
Administration du personnel 57
Direction des politiques et services administratifs 57
Direction de la gestion financière, de la planification et de l'informatique 58
Bureau de l'examen 58
Direction des communications et des affaires publiques 59
Relations fédérales-provinciales 60
Direction des services ministériels 60

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DU MINISTÈRE 61

ANNEXE I
Lois dont l'application relevait en tout ou en partie du ministre de la Justice au 31 mars 1989 66

ANNEXE II
Ministères et organismes desservis par le Secteur des services juridiques ministériels 67

ANNEXE III
Quelques publications, 1988-1989 68

Le ministre de la Justice et procureur général du Canada

Quoique les attributions du ministre de la Justice et celles du procureur général du Canada soient distinctes, il est de tradition de les confier à une seule et même personne. Le ou la ministre, selon le cas, est le conseiller juridique du gouverneur général et le responsable des questions juridiques au Conseil privé. Le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État; il le représente devant les tribunaux dans toutes les affaires intéressant le gouvernement fédéral, y compris tous les ministères et organismes fédéraux.

Le ministre de la Justice doit, par ailleurs, se préoccuper des questions de principes sous-jacentes à la loi. Il doit veiller à ce que les lois fédérales soient équitables et conformes aux principes constitutionnels. À cette fin, il doit examiner les projets de loi et de règlements pour s'assurer qu'ils ne contreviennent pas aux droits et libertés fondamentaux.

Du fait de sa double fonction, le ministre de la Justice et procureur général du Canada doit assumer des responsabilités variées et complexes. En vertu des dispositions de la *Loi sur le ministère de la Justice*, il lui appartient :

- de fournir des services juridiques au gouvernement du Canada, à ses ministères et organismes. Il doit, entre autres, donner des avis juridiques, se charger de la direction des litiges, de la rédaction des textes législatifs et de divers actes juridiques;
- de planifier, d'élaborer et de mettre en oeuvre les politiques du gouvernement en matière d'administration de la justice;
- de veiller à ce que les affaires du gouvernement soient gérées dans le respect de la loi.

Les textes que voici guident le Ministère dans l'exécution de son mandat : la *Déclaration canadienne des droits*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les textes réglementaires* et la *Loi sur la révision des lois*. L'annexe I donne la liste complète des lois dont l'application incombe en totalité ou en partie au ministre de la Justice.

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE 1988-1989

Au cours d'une année fertile en événements, le ministère de la Justice est intervenu directement dans presque tous les grands projets du gouvernement, notamment en matière de renouveau, de promotion de la justice sociale pour tous les Canadiens et Canadiennes et d'actualisation du système juridique.

ACCORD DU LAC MEECH

Le Ministère a participé à la conception et à la rédaction de l'Accord et il était présent dans plusieurs dossiers se rapportant à la réforme constitutionnelle.

LIBRE-ÉCHANGE

Le Ministère a fourni des avis au Premier ministre et au gouvernement relatifs à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis ainsi que sur sa mise en oeuvre et ses répercussions constitutionnelles.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Le Ministère a participé aux négociations franco-canadiennes sur les pêches au large de la côte atlantique et les limites maritimes de Saint-Pierre et Miquelon. Les parties ont signé une série d'accords le 30 mars 1989 réglant ainsi le différend sur la pêche pour trois ans et prévoyant également l'arbitrage de la question des limites par un tribunal composé de cinq membres.

CONFÉRENCE UNIDROIT

Le Canada était l'hôte de la conférence de l'Institut international pour l'unification du droit privé qui s'est tenue à Ottawa du 9 au 28 mai 1988. La conférence visait l'adoption de projets de conventions sur l'affacturage international et le crédit-bail international. On y retrouvait des délégués de 59 États représentant des intérêts régionaux divers et des systèmes de droit variés ainsi que 10 organisations internationales dont la Conférence de La Haye de droit international privé et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial et international (UNCITRAL).

LOIS RÉVISÉES

Les *Lois révisées du Canada*, 1985, ainsi que les premier et deuxième suppléments qui regroupent les lois de 1985 et de 1986 sont entrées en vigueur le 12 décembre 1988. Les lois ont été imprimées en volumes reliés et en volumes à feuilles mobiles.

LANGUES OFFICIELLES

Le projet de loi C-72, la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, a reçu la sanction royale le 28 juillet 1988 et son entrée en vigueur a été proclamée le 15 septembre suivant. La nouvelle loi renforce l'économie et les principes de l'ancienne *Loi sur les langues officielles*.

DROIT DE LA FAMILLE

L'entrée en vigueur de la partie II de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* a été proclamée le 2 mai 1988. Elle permet la saisie-arrêt de certaines sommes dues par le gouvernement afin d'aider à l'exécution des ordonnances et ententes alimentaires. Les parties I et III de la Loi qui ont été proclamées en vigueur le 20 novembre 1987 ont autorisé la divulgation de certaines informations contenues dans des fichiers de renseignements du gouvernement fédéral afin de retrouver des personnes qui enfreignent les ordonnances de pension alimentaire, de garde ou d'accès ou qui sont coupables d'enlèvement d'enfant.

VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Le projet de loi C-89, *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)* a reçu la sanction royale le 21 juillet 1988. De plus, l'entrée en vigueur des modifications portant sur la protection de l'identité des victimes et des témoins des délits sexuels et d'extorsion, le recours aux photographies de biens recouvrés, la preuve de la propriété et de la valeur des biens ainsi que les déclarations des victimes sur les répercussions du crime ont été proclamées le 1er octobre 1988.

AGRESSIONS SEXUELLES CONTRE LES ENFANTS

Un programme complet d'information a été mis en oeuvre afin que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes soient informés de l'existence de la législation sur les agressions sexuelles et qu'ils puissent se renseigner à son sujet. Celle-ci permet aux victimes de moins de 14 ans de témoigner sans corroboration obligatoire de leur témoignage.

DÉTERMINATION DE LA PEINE

Le Comité permanent sur la Justice et le Solliciteur général a déposé son rapport sur la détermination de la peine. Le Ministre a annoncé son intention de mettre sur pied une commission permanente de détermination de la peine et d'édicter un exposé législatif des buts et des principes de la détermination de la peine. La Commission de détermination de la peine a publié en tout 24 rapports de recherche au cours de l'année.

ENTRAIDE JURIDIQUE EN MATIÈRE CRIMINELLE

La *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle* a pris effet le 1er octobre 1988. La Loi a établi le cadre juridique pour la mise en oeuvre des traités d'entraide juridique, dont celui signé entre le Canada et les États-Unis en 1985.

PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

Le projet de loi C-61 modifiant le *Code criminel*, la *Loi sur les stupéfiants* et la *Loi des aliments et drogues* prévoit la saisie, le blocage et la confiscation des produits de la criminalité. La Loi a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988 et elle a été proclamée en vigueur le 1er janvier 1989.

CODE CRIMINEL

L'examen du projet de *Code criminel* de la Commission de réforme du droit s'est poursuivi tout au long de l'année. L'accent a été mis sur les troubles mentaux et les consultations avec les provinces au sujet de l'homicide.

CONTENTIEUX

Les litiges fondés sur la *Charte canadienne des droits et libertés* ont encore augmenté en nombre et en complexité. Parmi les dossiers constitutionnels importants, il faut citer l'affaire *Sparrow* c. *la Reine* dont la Cour suprême a entendu le pourvoi en novembre 1988; il portait sur les droits de pêche autochtones en Colombie-Britannique. Ce sera la première fois que l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* sera interprété par la Cour suprême. Dans l'affaire *Amway* c. *la Reine*, la Cour a jugé qu'une société ne peut elle-même être témoin, qu'elle ne peut, par conséquent, profiter de l'alinéa 11c) de la *Charte* et qu'elle doit faire comparaître un de ses dirigeants pour interrogatoire préalable.

Organisation du ministère

En 1988-1989, le ministère de la Justice comptait 1 524 employés.* Environ 48 % de l'effectif du Ministère se compose d'avocats et de notaires.

Le personnel du Ministère se répartit entre les bureaux régionaux, les services juridiques ministériels et l'administration centrale. Au cours de l'année, l'effectif total des neuf bureaux régionaux s'élevait à 476 personnes. Ces bureaux se chargent, pour le compte du procureur général du Canada, des litiges et des poursuites les plus variés et assurent des services juridiques aux ministères fédéraux dans les régions.

Le Ministère compte 39 services juridiques dans la Région de la Capitale nationale et un à Charlottetown (Î.-P.-É.), qui viennent en aide aux ministères et organismes fédéraux. La taille de ces services juridiques varie d'un à 30 employés. En 1988-1989, les services juridiques ministériels regroupaient 216 employés. Dans la plupart des cas, le ministère ou l'organisme client fournit les services de soutien administratif.

Les bureaux du Ministère à Ottawa ont un effectif de 832 personnes. On y retrouve les directions des domaines spécialisés du droit de même que les services centraux comme le droit public, l'élaboration des politiques, les programmes et la recherche, la planification des programmes législatifs et l'administration. Les avocats des contentieux des affaires civiles, pénales et fiscales sont responsables des poursuites et des litiges intéressant les autorités fédérales qui interviennent dans la Région de la Capitale nationale.

Le budget du Ministère pour l'année visée s'élevait à 379,5 millions de dollars. La ventilation détaillée des dépenses du ministère de la Justice figure ci-contre.

* *Années-personnes au 31 mars 1989. Ce chiffre ne comprend pas les années-personnes prêtées à la Justice par ses clients.*

DÉPENSES DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE*
ANNÉE FINANCIÈRE 1988-1989

	Personnel	Fonctionnement	Subventions Contributions	Total
	$	$	$	$
Cabinet du Ministre	1 105 678	483 861		1 589 539
Sous-ministre	418 483	94 211		512 694
Sous-ministre déléguée, droit civil	10 451 249	2 951 656	190 890	13 593 795
Sous-ministre délégué, contentieux	29 074 990	8 646 049		37 721 039
Sous-ministre déléguée, droit public	6 481 768	1 567 675	451 687	8 501 130
Premier sous-ministre adjoint Services juridiques ministériels	21 748 533	730 943		22 479 476
Sous-ministre adjoint Politique, programmes et recherche	7 147 495	4 160 120	260 041 402	271 349 017
Sous-ministre adjoint Gestion intégrée	12 326 837	11 429 399		23 756 236
TOTAL	88 755 033	30 063 914	260 683 979	379 502 926

* *Chiffres tirés des comptes publics 1988-1989*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

MINISTRE DE LA JUSTICE ET PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

SOUS-MINISTRE DE LA JUSTICE ET SOUS-PROCUREUR GÉNÉRAL

SECTEUR DU DROIT CIVIL

- Direction de la Planification des programmes législatifs
  - Section de la législation
  - Service de révision rédactionnelle
- Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec)
- Bureau régional de Montréal
- Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles

SECTEUR DU CONTENTIEUX

- Direction du contentieux des affaires civiles
  - Section de l'amirauté et du droit maritime
- Direction du droit pénal
- Direction du droit fiscal
- Groupe des avocats généraux

BUREAUX RÉGIONAUX

- Halifax
- Toronto
- Winnipeg
- Saskatoon
- Edmonton
- Vancouver
- Whitehorse
- Yellowknife

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

- Section du droit constitutionnel et international
- Section de la consultation et du droit administratif

Section du Bureau du Conseil privé (Justice)

- Section du Bureau des relations fédérales - provinciales
- Section des droits de la personne
- Service des affaires judiciaires
- Section du droit des autochtones
- Commission de révision des lois

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

- DIRECTION DU DROIT COMMERCIAL ET IMMOBILIER
- DIRECTION DU DROIT À L'INFORMATION
- DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES - FINANCES

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

- DIRECTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROIT PÉNAL ET DE DROIT FAMILIAL
- PROJET DE RÉVISION DU DROIT PÉNAL
- PROJET DE L'OBSERVATION DES LOIS ET DES SANCTIONS RÉGLEMENTAIRES
- DIRECTION DES PROGRAMMES ET DE LA POLITIQUE
- DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

SECTEUR DE LA GESTION INTÉGRÉE

- DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL
- DIRECTION DES POLITIQUES ET SERVICES ADMINISTRATIFS
- DIRECTION DE LA GESTION FINANCIÈRE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'INFORMATIQUE
- BUREAU DE L'EXAMEN
- DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES
- SECTION DE LA LIAISON ET DES RELATIONS FÉDÉRALES – PROVINCIALES
- DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS

31 mars 1989

Cabinet du sous-ministre

Le sous-ministre de la Justice, qui est aussi d'office sous-procureur général du Canada, est nommé par le gouverneur en conseil en vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur le ministère de la Justice*.

Le cabinet du sous-ministre fournit à ce dernier les services de soutien dont il a besoin. En étroite collaboration avec toutes les directions, plus particulièrement la Direction de la gestion intégrée, il assure la liaison avec le cabinet du Ministre et les autres ministères et organismes fédéraux.

Outre plusieurs comités du Ministère, le sous-ministre préside le Conseil d'information juridique, organisme fédéral-provincial qui se compose des sous-ministres de la Justice et qui supervise les activités du Centre canadien de la statistique juridique.

Le sous-ministre préside aussi les rencontres fédérales-provinciales des sous-ministres. Ces réunions permettent aux intéressés de discuter des grandes questions relatives au système juridique et elles sont tenues aussi souvent que l'exige la préparation ou le suivi des conférences des ministres. À cette occasion, des groupes de travail de fonctionnaires fédéraux et provinciaux sont constitués pour étudier certaines questions précises. C'est ainsi qu'en 1988-1989, ils se sont penchés sur différents sujets dont les textes législatifs sur les jeunes contrevenants, la réforme de la détermination de la peine et de la libération conditionnelle, la réforme du droit pénal, la loi sur les droits de la personne, les victimes d'actes criminels et les rapports des autochtones avec la justice.

SOUS-MINISTRES DÉLÉGUÉS

Trois sous-ministres délégués secondent le sous-ministre dans son rôle de premier représentant de la haute direction.

La sous-ministre déléguée – droit civil, conseille le Ministère en matière de droit civil, de droit public et de droit privé (affaires litigieuses et non litigieuses) pour ce qui est du Québec, et plus précisément des rapports entre le ministère et le Québec, ses groupes, associations et organismes. Le Secteur est chargé de la rédaction de toute la législation fédérale. En outre, la sous-ministre déléguée – droit civil, coordonne toutes les activités ministérielles portant sur des questions internationales. Elle préside également le Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles.

Le sous-ministre délégué — Contentieux, s'occupe des litiges auxquels l'Administration fédérale est partie à l'exception des litiges de droit civil dans la province de Québec. Il préside le Comité du contentieux du Ministère et il a autorité, au niveau administratif, sur tous les bureaux régionaux, à l'exception de celui de Montréal.

La sous-ministre déléguée — Droit public, est responsable de la Section des droits de la personne, de la Section des affaires judiciaires, de la Section de la réforme du droit administratif, de la Section du Bureau du Conseil privé, de la Section du Bureau des relations fédérales-provinciales, de la Section de consultation et de droit administratif, de la Section du droit constitutionnel et international, de la Section du droit des autochtones, et de la Commission de révision des lois. Elle préside également un comité ministériel chargé d'étudier les questions autochtones.

COMITÉS

Le Ministère compte un réseau complet de comités internes qui sont chacun chargés d'une fonction ministérielle importante. Certains comités qui regroupent les cadres supérieurs tracent l'orientation stratégique à donner aux questions juridiques et administratives. D'autres comités s'intéressent à des questions ou à des activités particulières. Ensemble, tous ces comités cumulent leurs efforts pour veiller à ce que les compétences appropriées interviennent dans les différentes questions juridiques et administratives qui intéressent le Ministère.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif est le plus haut comité de gestion et le plus important centre de décision du Ministère. Présidé par le sous-ministre, il se compose des sous-ministres délégués, des sous-ministres adjoints, des sous-procureurs généraux adjoints, du premier conseiller législatif, du premier avocat général et des directeurs généraux de la Gestion intégrée. Le comité se réunit deux fois par mois pour étudier les questions de politique, juridiques et administratives. Il est chargé de la planification stratégique, y compris l'examen des besoins en ressources des divers secteurs. Les membres du comité évaluent les répercussions qu'auront sur le Ministère les diverses initiatives des organismes centraux ainsi que l'incidence des mesures législatives et des principales affaires contentieuses. Le Comité accorde une importance particulière aux questions relatives au personnel. Le Comité se réunit en comité de gestion du personnel immédiatement après la réunion du Comité exécutif.

LE COMITÉ CONSULTATIF DU SOUS-MINISTRE

Le comité consultatif du sous-ministre se compose des hauts fonctionnaires de tous les secteurs du Ministère. Le comité examine les questions de politique et de gestion afin de conseiller le sous-ministre. Les questions qu'il étudie sont régulièrement soumises au Comité exécutif qui prend les décisions finales.

LE COMITÉ DE LA *CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS*

Le comité de la *Charte*, qui est présidé par le sous-ministre, supervise la direction des litiges portés devant les tribunaux où la *Charte* est en cause et les autres questions contentieuses qui intéressent celle-ci. Le comité recommande des politiques au ministre et le conseille sur les interventions du procureur général dans les instances auxquelles le gouvernement n'est pas directement partie.

LE COMITÉ DU CONTENTIEUX

Le comité du contentieux qui est présidé par le sous-ministre délégué – Contentieux, se penche sur l'ensemble du contentieux ministériel. Le comité étudie et coordonne les questions importantes que soulèvent les instances en justice, dont les interventions, les appels et les questions juridiques de fond; il donne des avis sur ces points et en instruit le ministre et le sous-ministre.

LE COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion est composé des gestionnaires de l'Administration centrale, des bureaux régionaux et des Services juridiques ministériels. Présidé par le sous-ministre, il siège deux fois par année afin de discuter de toutes les questions intéressant la gestion du Ministère. Les ateliers et les réunions plénières du comité offrent aux gestionnaires ministériels une structure pour se rencontrer et débattre des nouveaux développements intervenus dans le monde du droit et dans celui de la gestion.

LE COMITÉ DES LANGUES OFFICIELLES

Ce comité contrôle la mise en oeuvre du programme des langues officielles. Il se charge des diverses politiques et des aspects administratifs du programme dont l'accès à la formation linguistique, la traduction et les objectifs du Ministère en matière de langues officielles.

AUTRES COMITÉS INTERNES

Il existe d'autres comités qui donnent des avis à la direction supérieure sur les politiques et le fonctionnement du Ministère. On compte parmi ceux-ci le comité consultatif sur les personnes handicapées, le comité de la formation et du perfectionnement, le comité consultatif des communications internes, le comité des politiques d'information et des systèmes informatiques et le comité de l'évaluation et de la vérification interne. Plus de 250 employés volontaires siègent à ces comités, apportant leur concours à l'élaboration des politiques et des programmes et à un échange d'informations.

SECTEUR DU DROIT CIVIL

La sous-ministre déléguée — Droit civil, est responsable des litiges auxquels l'administration fédérale est partie au Québec de même que des questions de droit immobilier et commercial. Elle est la conseillère principale du Ministère pour toutes les questions de droit civil et elle donne des avis sur l'orientation et la direction à donner aux relations du Ministère avec le Québec. Elle est également responsable de la Direction des programmes législatifs et elle coordonne les activités du Ministère qui se rapportent aux questions internationales. Elle est aussi chargée du Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles et le bureau régional de Montréal lui fait rapport.

DIRECTION DE LA PLANIFICATION DES PROGRAMMES LÉGISLATIFS

La Direction rédige tous les projets de loi ainsi que les amendements à ces derniers. Elle veille également à la publication des recueils annuels des lois et de la partie III de la Gazette du Canada. La Direction comprend la Section de la législation et le Service de révision rédactionnelle.

■ SECTION DE LA LÉGISLATION

La Section relève du premier conseiller législatif qui a qualité de sous-ministre adjoint. Lui prêtent leur concours un premier conseiller législatif adjoint, deux avocats généraux, quatre avocats-conseils et dix rédacteurs législatifs. De plus, un avocat général et trois rédacteurs sont rattachés à la Division du droit fiscal du ministère des Finances où ils sont chargés de rédiger et de réviser les modifications à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à ses règlements.

Le sous-ministre de la Justice a par ailleurs délégué au premier conseiller législatif le soin d'examiner tous les projets de loi présentés par les ministres à la Chambre des communes. Il s'agit là d'une exigence de la *Loi sur le ministère de la Justice* qui permet de veiller à ce que les textes soient compatibles avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Déclaration canadienne des droits*.

■ SERVICE DE RÉVISION RÉDACTIONNELLE

Le Service de révision rédactionnelle fournit des services à la Section de la législation et à la Section du Bureau du Conseil privé (Justice). Il rédige, à l'intention des juristes de la Section du Bureau du Conseil privé (Justice), les projets de proclamations, de commissions et autres instruments donnés sous le grand sceau. En outre, il garde les originaux à jour des lois et règlements fédéraux et prépare et supervise l'impression du Tableau des lois d'intérêt public et du Tableau des lois et des ministres responsables, de la Partie III de la *Gazette du Canada* et des recueils annuels des Lois du Canada.

ACTIVITÉS

En 1988-1989, le gouvernement a déposé 34 projets de loi rédigés par la Section de la législation et le Parlement a adopté 55 lois, dont la très importante *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada – États-Unis*. Autres pièces législatives d'importance adoptées par le Parlement : les lois portant sur la privatisation d'Air Canada et d'Eldorado Nucléaire Limitée, et plusieurs autres lois d'envergure telles la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers* et la

Loi sur la sécurité ferroviaire. De plus, des membres de la Section de la législation ont, cette année encore, contribué aux travaux du comité chargé de rédiger la version française officielle de certaines lois constitutionnelles.

Le Ministère a de nouveau versé une aide financière à l'Université d'Ottawa relativement au programme de rédaction législative dispensé par les sections de common law et de droit civil de la Faculté de droit dans le cadre de leur programme d'études supérieures. Huit bourses d'études en rédaction législative ont été accordées à des étudiants inscrits à ce programme d'études, qui forme la plupart des rédacteurs législatifs engagés par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et certains pays en voie de développement.

SECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES ET DU DROIT IMMOBILIER (QUÉBEC)

La Section du contentieux et des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) agit à titre de représentant du procureur général du Canada dans les poursuites civiles auxquelles sont parties l'administration fédérale et ses représentants partout au Québec, à l'exception de la région de Montréal. Elle s'occupe de tous les aspects du droit public et privé n'intéressant pas le droit pénal, le droit fiscal ou le droit de l'immigration.

La Section se compose de deux secteurs : le contentieux et le droit immobilier et commercial.

Voici quelques-unes des affaires importantes traitées par la Section du contentieux des affaires civiles et du droit immobilier (Québec) au cours de l'année :

Dans l'affaire *Marc-André Boivin* c. *Sa Majesté la Reine*, le demandeur, ancien employé d'un syndicat, mais également agent du Service canadien de renseignement de sécurité (S.C.R.S.), réclame des dommages et intérêts à la Couronne devant la Cour fédérale. Il prétend que le S.C.R.S., après avoir appris qu'il avait participé à un complot visant à dynamiter des biens appartenant à un employeur, complot pour lequel il a été subséquemment poursuivi et condamné, aurait violé la règle de confidentialité de l'identité des indicateurs de police en divulguant ou en permettant que soit divulgué le fait qu'il était un agent des services secrets canadiens. Il reproche également au Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, un organisme constitué aux termes de la législation fédérale, d'avoir violé l'article 7 de la *Charte* en ne lui permettant pas d'être entendu dans le cadre de l'enquête dudit Comité sur les activités du S.C.R.S. au sein du mouvement ouvrier. Il reproche finalement au Solliciteur général du Canada d'avoir autorisé, dans ces circonstances, que soit rendu public le rapport d'enquête du Comité de surveillance. L'affaire suit son cours.

Dans l'affaire *Michel Généreux* c. *Cour martiale générale et autre*, un militaire accusé de désertion et de possession de stupéfiants en vue d'en faire le trafic, devant une cour martiale convoquée conformément à la *Loi sur la défense nationale*, a soutenu que cette Cour martiale ne constituait pas un tribunal indépendant et impartial au sens des articles 7 et 11(d) de la *Charte* et que sa constitution portait atteinte aux droits garantis par l'article 15 de la *Charte*. La Cour fédérale a rejeté ces prétentions, ajoutant que le régime des cours martiales se justifiait pleinement en vertu de l'article 1[er] de la *Charte*.

Dans l'affaire *Grand Chief Coon Come et autre* c. *Sa Majesté et autre*, certains représentants des Cris de la Baie James tentent, devant la Cour fédérale, d'empêcher la réalisation du projet hydro-électrique de la Grande Rivière de la Baleine entrepris par Hydro-Québec, et d'obtenir la reconnaissance de droits divers sur des terres dites «ancestrales» et sur les ressources naturelles du territoire concerné. Ils invoquent à l'appui de leur réclamation contre la Couronne, certaines obligations découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, les lignes directrices fixant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement et la *Loi sur les pêcheries*. L'affaire est en instance.

Trente-neuf infrastructures de boëtte et de glace au Québec, évaluées à 18 millions de dollars ont été privatisées au cours de l'année. Le Secteur de l'immobilier et du droit commercial, de concert avec le conseiller juridique du ministère-client, a préparé toute la documentation juridique relative au transfert. Il assumera la rédaction de diverses ententes avec Pêches et Océans Canada, Travaux publics Canada, Transports Canada, Environnement Québec, le Secrétariat aux affaires gouvernementales canadiennes, l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec et certaines municipalités.

BUREAU RÉGIONAL DE MONTRÉAL

Le bureau régional de Montréal fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux de l'ensemble des districts judiciaires relevant de la Cour d'appel de Montréal dans les litiges de nature civile. Il représente également le ministère du Revenu dans les litiges fiscaux et il est chargé des poursuites criminelles intentées au nom du Procureur général du Canada dans une importante partie de la province de Québec.

En 1988-1989, le bureau comptait 60 avocats, dont cinq avocats généraux; 29 oeuvraient au contentieux des affaires civiles, 15 étaient affectés aux poursuites criminelles et 13 aux instances fiscales. Quarante-six employés de soutien y travaillaient ainsi que six stagiaires et cinq étudiants.

Les avocats de la Section des affaires civiles ont traité 6253 dossiers dont 3600 nouveaux dossiers. La plupart de ces dossiers, qui avaient trait à de multiples activités de l'État, portaient principalement sur l'application des dispositions législatives concernant l'assurance-chômage, l'immigration, les douanes, le droit du travail, le droit fiscal, ou la responsabilité civile délictuelle et contractuelle de l'État.

Le nombre d'affaires de droit public n'a cessé d'augmenter en raison des nombreux litiges fondés sur la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La Section des poursuites criminelles a traité 2600 affaires dont plusieurs affaires d'extradition et de diverses procédures touchant les établissements pénitentiaires.

La Section du contentieux des affaires fiscales a traité plus de 3400 dossiers, représentant Revenu Canada auprès de la Cour canadienne de l'impôt et des deux sections de la Cour fédérale.

Le 15 décembre 1988, la Cour suprême du Canada a rendu sa décision dans l'affaire *La Caisse de dépôt et placement du Québec* c. *Sparling*, dans laquelle se posait le problème de l'immunité de l'État au regard de la *Loi sur les sociétés commerciales canadiennes*. La Cour suprême a décidé à ce sujet que si l'État décidait d'acheter des actions d'une compagnie, il était lié par toutes les dispositions législatives portant sur les droits et les obligations d'un actionnaire.

Dans l'affaire *Sa majesté la Reine* c. *L'Alliance de la Fonction publique du Canada et Econosult Inc.*, la Cour d'appel fédérale a décidé que la Commission des relations de travail dans la fonction publique n'avait pas la compétence de décider si une personne est un fonctionnaire aux termes de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique*, la qualité de fonctionnaire de la fonction publique fédérale découlant exclusivement d'une nomination faite en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*. La Cour suprême du Canada est actuellement saisie d'une requête en autorisation de pourvoi contre cet arrêt.

Dans l'affaire *Marcelle Tétreault-Gadoury* c. *La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada*, la Cour d'appel fédérale a jugé que l'article 31 de la *Loi de 1971 sur l'assurance-chômage*, qui interdit de verser des prestations d'assurance-chômage à toute personne âgée de 65 ans ou plus est incompatible avec l'article 15 de la *Charte* et, de ce fait, inopérant. La Cour suprême du Canada a accordé la requête du gouvernement pour autorisation de pourvoi contre cet arrêt.

Dans l'affaire *La Reine* c. *Richard Gervais, Jean Poupart et Serge Boulet*, au terme d'un procès de près de six mois, un jury a reconnu l'un des accusés coupable d'importation de cinq tonnes de haschich et les deux autres co-accusés coupables de possession de haschich en vue d'en faire le trafic. Il s'agissait à ce moment-là de la plus importante saisie effectuée au Canada. De plus, pour la première fois, la Gendarmerie royale du Canada a travaillé en étroite collaboration avec les douanes soviétiques, l'issue de l'affaire en dépendant. Un agent des douanes soviétiques a été l'un des témoins à charge les plus importants.

Dans l'affaire *Watelle et Lalonde* c. *La Reine*, il s'agissait de déterminer la nature des dépenses engagées par deux médecins relativement à la construction d'un centre d'accueil et si ceux-ci devaient honorer les cautionnements connexes. Les contribuables soutenaient que les dépenses étaient déductibles dans le calcul de leur revenu professionnel selon l'alinéa 18(1)a) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le ministère du Revenu soutenait qu'il s'agissait de dépenses de capital et qu'elles tombaient sous le coup de l'alinéa 18(1)b) de ladite loi. La Cour d'appel fédérale a jugé en faveur du Ministère.

PROGRAMME NATIONAL DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

Le Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles vise à promouvoir l'usage du français et de l'anglais dans les textes législatifs, au sein de la profession juridique et devant les tribunaux de l'ensemble des provinces et territoires du pays. Constitué en 1981, le programme aide à la publication de glossaires, de vocabulaires, de dictionnaires, de formulaires et d'ouvrages de

référence pour les étudiants, professeurs, avocats et juges qui veulent faire soit de la common law en français soit du droit civil en anglais.

Au cours des deux dernières années, les responsables du programme ont voulu mettre l'accent sur les cours de français juridique en droit pénal destinés aux avocats des provinces et territoires de common law. À partir de janvier 1990, une modification apportée au *Code criminel* par la nouvelle *Loi sur les langues officielles* donnera à tout accusé le droit d'avoir un procès devant un juge seul – ou un jury, selon le cas, - qui comprend et parle la langue de l'accusé. Le Centre de traduction et de terminologie juridiques de Moncton a élaboré les deux premiers modules de ce cours et en a assumé l'enseignement dans les provinces maritimes. Pour sa part, l'Institut Joseph-Dubuc de Winnipeg a organisé et dispensé ces cours dans les quatre provinces de l'Ouest.

En 1984, le programme a entrepris la normalisation de la terminologie française de la common law. Jusqu'à présent, ont été publiés les vocabulaires bilingues du *Droit de la preuve* et du *Droit successoral*, les trois premiers tomes du *Droit des biens* ainsi qu'un *Glossaire de la procédure civile*. De plus, le dépouillement effectué dans le cadre du programme des *Lois révisées du Canada* de 1985 et des lois adoptées depuis, a permis la publication, en collaboration avec le Secrétariat d'État, du *Lexique juridique des lois fédérales* et une mise à jour du *Recueil des définitions des lois fédérales*.

SECTEUR DU CONTENTIEUX

Sous la direction du sous-ministre associé – Contentieux, ce secteur est chargé de tous les procès auxquels l'État est partie, à l'exception des litiges civils au Québec. Il compte trois directions principales, responsables des instances civiles, criminelles et fiscales. Cette année, un quatrième groupe s'occupant des questions maritimes et d'amirauté a été transféré à la Direction du contentieux des affaires civiles dont il fait maintenant partie. À la tête de chaque direction, il y a un sous-procureur général adjoint. De plus, sous la direction du premier avocat général, un petit groupe d'avocats de grande expérience s'occupent des affaires particulièrement complexes et importantes.

Ce secteur regroupe également les bureaux régionaux à Halifax, Toronto, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Whitehorse et Yellowknife et des sous-bureaux d'Iqaluit et Regina. Les avocats qui les composent agissent tous les jours devant les tribunaux de toutes les instances dans toutes les régions du Canada. Dans d'autres villes, on a recours à des avocats du secteur privé pour agir en justice; ils reçoivent leurs instructions d'Ottawa et des bureaux régionaux.

DIRECTION DU CONTENTIEUX DES AFFAIRES CIVILES

La Direction du contentieux des affaires civiles est chargée principalement de représenter le procureur général du Canada dans les affaires civiles auxquelles sont parties les autorités fédérales dans les provinces de common law et les territoires. Les avocats du Contentieux des affaires civiles interviennent à toutes les étapes de l'instance, depuis son introduction jusque devant la Cour suprême du Canada. Les litiges dont ils ont à s'occuper vont des questions contractuelles et délictuelles découlant de la conduite générale des affaires gouvernementales aux questions de droit public d'ordre constitutionnel ou en matière de compétences. Il existe également de nombreux litiges relevant de domaines très particuliers, tels que la propriété intellectuelle, l'immigration, les droits de la personne, les douanes et l'accise, le droit international et le droit commercial.

Les avocats agissent devant toutes les instances des tribunaux fédéraux ou provinciaux, ainsi que devant les conseils, commissions et tribunaux administratifs chargés d'appliquer les lois fédérales. Il leur arrive également de comparaître devant des commissions d'enquête et, à l'occasion, devant des tribunaux administratifs provinciaux ou internationaux.

La Direction donne des avis aux autorités fédérales sur les questions susceptibles de donner lieu à une contestation judiciaire. Ses membres sont souvent appelés à donner des avis sur la responsabilité juridique que pourrait entraîner telle ligne de conduite si elle était adoptée ou sur la validité de certaines mesures législatives. Les conseillers juridiques participent également à l'élaboration des politiques et des propositions législatives, notamment en ce qui concerne la position du gouvernement sur les questions soulevées par la *Charte canadienne des droits et libertés*.

ORGANISATION

Le sous-procureur général adjoint – Contentieux des affaires civiles, dirige et coordonne la conduite de tous les litiges civils, à l'exception de ceux en matière d'impôt, survenant dans les provinces de common law et les territoires.

Il existe un groupe du contentieux des affaires civiles à l'administration centrale et dans chacun des bureaux régionaux. En règle générale, chaque groupe se charge des litiges prenant naissance sur son territoire. Toutefois, cette règle peut subir des exceptions lorsque les conseillers juridiques spécialisés dans le

domaine ont leur bureau ailleurs ou lorsqu'il paraît souhaitable que le litige soit pris en charge par Ottawa du fait que l'affaire concerne l'administration centrale du ministère-client.

La Direction regroupe environ 90 juristes dans les bureaux régionaux et à l'administration centrale. Ils sont assistés dans leur tâche par des techniciens en droit, des commis et des secrétaires. Le procureur général confie également des dossiers à des avocats du secteur privé qui s'acquittent de leurs fonctions sous le contrôle des avocats de la Direction.

ACTIVITÉS

En 1988-1989, le nombre et la complexité des litiges n'ont cessé d'augmenter.

La Cour fédérale a été saisie de l'affaire *Syndicat international des débardeurs et magasiniers* c. *La Reine*; il s'agissait d'une contestation fondée au regard de la *Charte* de la *Loi de 1986 sur les opérations portuaires*. Les demandeurs alléguaient que les dispositions de la loi en question qui imposaient une convention collective et leur enlevaient le droit de grève portaient atteinte à la liberté d'association. L'affaire sera instruite à l'automne de 1989.

D'autres questions relatives à la *Charte* ont été soulevées dans l'affaire *La Reine* c. *Amway Corporation*. Dans cette affaire, la Couronne tentait de recouvrer certains droits, taxes et amendes en conformité de la *Loi sur les douanes*. La défenderesse a allégué que les règles de la cour, qui exigeaient sa comparution aux interrogatoires préalables, portaient atteinte à ses droits en ce qui regarde l'auto-incrimination. La Cour d'appel fédérale a convenu du bien-fondé de cet argument et a renversé le jugement de la Section de première instance. La Couronne s'est pourvue contre cet arrêt auprès de la Cour suprême et a obtenu gain de cause.

Une question de droit constitutionnel importante a été soulevée dans l'affaire *Sparrow* c. *La Reine*. Cette affaire dont la Cour suprême a été saisie l'an dernier porte sur les droits de pêche des autochtones et sur l'interprétation d'un article de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

La Cour suprême du Canada a instruit en octobre 1988 l'affaire *Borowski* c. *Le Procureur général du Canada*. Dans un arrêt rendu au début de 1989, la Cour a soutenu qu'elle n'avait pas à trancher la question de savoir si un fœtus a droit à la protection de la *Charte*, étant donné qu'elle avait déjà déclaré invalide l'article contesté dans son arrêt *Morgentaler* c. *La Reine*.

De nouvelles instances ont également été introduites dans les domaines suivants :

- Affaires autochtones : Les litiges ont porté sur diverses questions, notamment les droits constitutionnels et les droits ancestraux, l'interprétation des dispositions de la *Loi sur les Indiens* et les revendications territoriales. Plusieurs affaires importantes ont été portées devant la Cour d'appel.

- Droits de la personne : Comme suite à l'application de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le nombre de recours devant le Tribunal des droits de la personne et la Cour fédérale relativement à des plaintes fondées sur une discrimination en raison de l'âge, la race, le sexe, la religion et l'incapacité a augmenté considérablement.

- Accès et protection des renseignements personnels : plusieurs demandes en justice ont amené les tribunaux à rechercher un juste équilibre entre d'une part la protection des renseignements personnels et le besoin d'assurer le caractère confidentiel de certaines activités gouvernementales et d'autre part, le droit du public de savoir.

- Douanes et Accise : Les récentes modifications à la *Loi sur les douanes* et à la *Loi sur l'accise* ainsi que la constitution du Tribunal canadien du commerce extérieur ont soulevé de nouvelles questions, dont le Tribunal et la Cour fédérale ont été saisis, en matière d'interprétation et de compétence.

- Fonction publique : Certaines actions et demandes fondées sur un article de la *Loi sur la Cour fédérale* ont eu trait à l'interprétation du Règlement et de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*, ainsi qu'à l'interprétation des conventions collectives.

- Assurance-chômage : Certaines réclamations ont appelé une interprétation de divers articles du Règlement et de la *Loi sur l'assurance-chômage*, certaines autres, se fondant sur la *Charte*, contestaient cette législation.

- **Amirauté et droit maritime**

La Section de l'amirauté et du droit maritime donne régulièrement des avis à la Direction des enquêtes sur les accidents maritimes du ministère des Transports, laquelle est chargée de mener des enquêtes sur les sinistres en mer en vertu de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

De plus, la Section mène ses propres enquêtes relativement aux réclamations contre l'État, réunit les éléments de preuve et fait rapport sur une éventuelle responsabilité.

Elle donne également des avis juridiques spécialisés relatifs à la réglementation et à la *Loi sur la marine marchande du Canada*, à la *Loi sur la Cour fédérale*, ainsi qu'à d'autres lois fédérales ayant trait à la marine marchande.

La Section assume également des responsabilités effectives en donnant des avis et en participant à la négociation de conventions internationales dans le domaine du droit maritime ainsi qu'à l'élaboration d'une loi nationale pertinente. La Section a donc participé activement à plusieurs négociations internationales et donné régulièrement des avis dans ce domaine.

Les services fournis et les avis juridiques donnés portent sur des réclamations au titre des marchandises, sur des différends au titre d'une charte-partie, sur des questions reliées à l'assurance maritime, sur les hypothèques, les privilèges et le financement maritimes ainsi que sur le transport de marchandises par mer. Les services fournis comprennent également la rédaction d'ententes contractuelles complexes, les enquêtes sur les réclamations, la négociation et le règlement de litiges.

La Section entretient des rapports étroits avec des organismes comme l'Association canadienne de droit maritime et la Section de droit maritime de l'Association du Barreau canadien.

La Section est dirigée par un premier avocat général – Amirauté et droit maritime, qui relève lui-même du sous-procureur général adjoint – Contentieux des affaires civiles.

Voici quelques-unes des activités de la Section en 1988-1989 :

- Défense de la Garde côtière canadienne dans un litige contestant la capacité d'inspecter et d'approuver l'équipement de sauvetage à bord des navires canadiens.

- Participation à la préparation d'un procès instruit pour le compte du ministre du Revenu national par un tribunal civil au Chili. Le Ministre était créancier privilégié d'une hypothèque de 25 millions de dollars sur le navire de recherche canadien saisi dans un chantier naval gouvernemental chilien pour défaut de paiement des créances. Des négociations ont été menées pour protéger les intérêts financiers du gouvernement canadien.

- Intervention en la Cour d'appel de la Colombie-Britannique, où était contestée la constitutionnalité de la *Loi sur la marine marchande* du Canada.

- Préparation de l'interrogation préalable du président de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, de l'Administration elle-même et de l'État, suivant l'incident survenu à l'écluse 7 du canal Welland en 1985. Cet incident a déclenché quelque 55 poursuites et des demandes d'indemnités s'élevant à près de 25 millions de dollars.

- Assistance aux avocats du Bureau régional de Vancouver dans le procès sur la limitation de la responsabilité dans l'accident provoqué par le *Jervis Crown* quand il a heurté le pont de New Westminster en 1987.

- Organisation du premier séminaire de l'amirauté à l'intention des avocats et des fonctionnaires de plusieurs ministères, sociétés d'État et autres organismes gouvernementaux.

- Participation, au nom de la Garde côtière canadienne, à un procès concernant le recouvrement des frais de dépollution consécutifs aux déversements de pétrole causés par les accidents maritimes.

DIRECTION DU DROIT PÉNAL

Les responsabilités de la Direction du droit pénal découlent des obligations qui incombent au procureur général et au ministre de la Justice telles que définies par la loi, les traités et la common law.

La Direction intente les poursuites judiciaires relatives aux infractions, et aux complots pour les commettre, à la plupart des lois fédérales à l'exception du *Code criminel*, ainsi que des procès pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, le procureur général du Canada se charge des procès pour toute infraction aux lois fédérales, y compris le *Code criminel*. La plupart des poursuites sont intentées en vertu de la *Loi sur les stupéfiants*, de la *Loi des aliments et drogues* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Direction représente le procureur général du Canada dans ses propres causes en Cour suprême, et elle intervient dans d'autres instances, où la constitutionnalité des lois fédérales, et du *Code criminel*, est contestée, où lorsque des questions importantes concernent la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La Direction examine également les demandes de clémence qui sont adressées au ministre de la Justice par des personnes reconnues coupables d'une infraction pénale ou condamnées à une peine d'emprisonnement. Elle donne des avis sur toutes les questions d'extradition relevant de la *Loi sur l'extradition*, sur les demandes de reddition en vertu de la *Loi sur les criminels fugitifs*, ainsi que sur la négociation des traités d'extradition. Elle s'occupe également des demandes d'assistance juridique pour la réunion d'éléments de preuve à l'étranger nécessaires aux enquêtes faites au Canada, ainsi que des preuves au Canada pour des enquêtes faites à l'étranger. Enfin, la Direction est responsable de la politique de droit pénal en matière d'extradition, de reddition et d'entraide juridique.

D'après le *Code criminel*, et d'autres lois fédérales, il est nécessaire d'obtenir le consentement du procureur général du Canada avant d'engager certaines procédures. La Direction examine ces demandes, ainsi que celles concernant les transferts de dossiers ou d'ordonnances de probation d'une juridiction à une autre.

Les avocats de la Direction sont appelés à donner leur avis sur les modifications au *Code criminel* et sur l'élaboration des propositions législatives en matière pénale, de même que sur l'élaboration des politiques et des programmes en matière de droit pénal.

ORGANISATION

La Direction du droit pénal est placée sous l'autorité du sous-procureur général adjoint – Droit pénal. Elle se compose d'une centaine d'avocats qui travaillent, à l'administration centrale à Ottawa, et dans les sections de droit pénal des neuf bureaux régionaux du Ministère. Ces sections traitent de toutes les poursuites et instances fédérales qui se présentent dans leurs régions. Là où il n'y a pas de bureau régional, les poursuites sont intentées par quelque 550 avocats du secteur privé, nommés représentants permanents du procureur général.

Le sous-procureur général adjoint pour le Droit pénal assume en outre la responsabilité pour tout ce qui, à l'intérieur du Ministère, découle des poursuites intentées en vertu des lois fédérales dont l'administration revient à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux; il agit également comme conseiller juridique auprès des agences responsables de la sécurité et des services de renseignements.

Le sous-procureur général adjoint est aussi responsable de la Section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, qui a été constituée pour faciliter les enquêtes sur les présumés criminels de guerre et entamer contre ces derniers les procédures judiciaires appropriées. Son mandat comprend l'examen des dossiers soumis par la Commission d'enquête sur les criminels de guerre (Commission Deschênes) afin de prendre les mesures nécessaires, et l'examen de toute nouvelle allégation concernant des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Plus particulièrement, la Section s'occupe, à l'étape de l'enquête, de toutes allégations précises et graves qui devraient faire l'objet d'une enquête. Si des preuves suffisantes sont réunies, elle recommande au Procureur général du Canada d'engager des poursuites criminelles. La section s'occupe également d'autres recours tels l'extradition, la dénaturalisation et la déportation, lorsque cela est nécessaire.

ACTIVITÉS

▪ Demandes de clémence

La Direction a instruit 20 demandes de recours au titre de la peine infligée adressées au Ministre ou au Gouverneur en conseil en vertu du *Code criminel*.

Bien que le Ministre intervienne rarement dans ce domaine, et uniquement dans les cas manifestes où justice n'a pas été rendue, il a ordonné cette année la tenue d'un nouveau procès dans l'affaire *La Reine c. H. Saint-Cyr* à la suite duquel l'accusé a été acquitté.

▪ Extradition et reddition

Au cours de l'année civile 1988, le Canada a déposé 26 demandes d'extradition aux États-Unis et neuf dans d'autres pays. Il a pour sa part reçu 64 demandes des États-Unis et douze d'autres pays. Au total, 45 fugitifs ont été renvoyés par le Canada, qui en a rapatrié 26 de l'étranger.

■ Entraide juridique

Le 18 mars 1985, le Premier ministre Brian Mulroney et le président Ronald Reagan ont signé un traité canado-américain d'entraide juridique en matière d'enquêtes et de poursuites criminelles. Le Canada et le Royaume-Uni ont signé le 22 juin 1988 un traité semblable qui porte seulement sur le trafic de la drogue. La loi d'exécution en droit interne de ces traités, *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, a été proclamée en vigueur le 1er octobre 1988.

À la ratification de ces traités, le Canada disposera des moyens nécessaires pour fournir des éléments de preuve destinés à appuyer les enquêtes britanniques et américaines, et le mettra en position de recevoir une assistance de même nature.

Au cours de l'année, le Canada a déposé 50 demandes destinées à rassembler des éléments de preuve dans des pays étrangers, dont 16 ont nécessité l'intervention des tribunaux. Il a pour sa part reçu 50 demandes, dont 22 ont requis l'intervention des tribunaux. Au total, les avocats de la Direction ont traité 101 demandes formulées par des pays étrangers, y compris celles reportées des années précédentes. Vingt-huit cas ont été réglés pendant l'année, neuf ont été abandonnés par le pays demandeur, et 64 ont été reportés à l'année prochaine.

■ Équipes volantes du Nord

Les membres des équipes volantes du Nord ont assisté les procureurs de la Couronne affectés aux bureaux régionaux de Yellowknife et de Whitehorse. Ces équipes sont composées de procureurs chevronnés tirés des bureaux régionaux et de l'administration centrale. Les 12 membres de l'équipe des Territoires du Nord-Ouest ont comparu devant les tribunaux, tant la Cour territoriale que la Cour suprême, durant 14 semaines. Les 12 avocats de l'équipe du Yukon ont participé à 11 circuits de la Cour territoriale et de la Cour suprême, pendant sept semaines environ.

■ Partie IV.I du *Code criminel*

Des fonctionnaires de l'administration centrale et des bureaux régionaux, de même que certains représentants permanents du procureur général, ont été spécialement nommés et habilités à demander aux tribunaux la permission d'intercepter des communications privées aux fins d'enquêtes spéciales.

■ Affaires spéciales

En 1988-1989, la Direction a engagé 103 poursuites pour fraude fiscale, dont 98 ont abouti à des condamnations.

Elle a également plaidé devant la Cour suprême du Canada, les affaires suivantes :

Dans l'affaire *Turpin et Siddiqui* c. *La Reine*, la question était de savoir si, les dispositions du *Code criminel* requérant un procès pour meurtre avec jury en Ontario, mais permettant un procès pour meurtre sans jury en Alberta, contrevenaient à l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La Cour suprême a décidé que l'Ontario portait atteinte au droit des accusés à l'égalité devant la loi, parce qu'il ne leur était pas proposé de choix dans le mode de procès, mais que l'article 15 ne s'appliquait pas, parce qu'ils n'avaient pas été victimes de «discrimination» au sens où l'entend cet article.

Dans l'affaire *États-Unis d'Amérique* c. *Cotroni et El Zein*, la Cour suprême a soutenu que, même si les modalités d'extradition prévues par la *Loi sur l'extra-*

dition contrevenaient à l'article 6 de la *Charte*, qui garantit le droit aux citoyens canadiens de demeurer au Canada, ces modalités sont néanmoins constitutionnelles en vertu de l'article 1[er] de la *Charte*, car la loi autorisant le Canada à renvoyer les criminels fugitifs est clairement légitime dans une société libre et démocratique.

Dans l'affaire *Dersch* c. *La Reine*, la Cour suprême devait établir si un accusé jouit du droit automatique d'inspection d'un affidavit établi pour obtenir un permis d'écoute électronique, ou s'il doit d'abord fournir la preuve *prima facie* d'une faute de l'administration avant d'avoir un droit d'inspection du document. La Cour a pris l'affaire en délibéré, et a demandé que la cause soit entendue à nouveau devant la totalité des juges.

Dans l'affaire *McKinlay Transport Ltd. et autre* c. *La Reine*, la question était de savoir si l'obligation de produire des documents en vertu d'un article de la *Loi de l'impôt sur le revenu* constitue une saisie. Dans l'affirmative, cette obligation est-elle contraire à la *Charte* parce qu'elle n'est pas conforme aux normes d'émission des mandats de perquisition, telles qu'établies par la Cour suprême dans l'affaire *Hunter* c. *Southam*? La Cour suprême a pris l'affaire en délibéré.

Dans l'affaire *Lee* c. *La Reine*, la Cour a été saisie d'une controverse sur la constitutionnalité d'un article du *Code criminel* déclarant qu'un accusé qui, sans raison valable, s'abstient de comparaître à un procès avec jury, sera par la suite jugé par un juge seulement. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

■ Crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Des ententes ont été conclues pour faciliter les enquêtes et le rassemblement des éléments de preuve dans les pays où des crimes auraient été commis il y a plus de 40 ans, et deux instances judiciaires ont été mises en mouvement. Dans l'affaire *Secrétaire d'État et Luitjens*, une procédure de révocation de citoyenneté a été entamée en Cour fédérale (Section de première instance) contre Jacob Luitjens, qui est présumé n'avoir pas informé les autorités de sa collaboration avec l'Allemagne nazie aux Pays-Bas pendant la Seconde Guerre mondiale.

La Cour suprême de l'Ontario a procédé à une mise en accusation directe dans l'affaire *La Reine* c. *Finta*, accusé de détention illégale, d'enlèvement, de vol et d'homicide involontaire coupable pour la déportation de plus de 9000 habitants de Hongrie en 1944.

Dans les deux cas, des enquêtes ont été menées à l'étranger et des éléments de preuve y ont été réunis, conformément aux accords conclus. Des commissions rogatoires se sont rendues aux Pays-Bas, en Hongrie et en Israël et elles y ont entendu de nombreux témoins. Une équipe de chercheurs, d'historiens, de linguistes et de procureurs a été réunie; elle a collaboré avec la Gendarmerie royale du Canada pour effectuer les recherches nécessaires et prendre les mesures appropriées.

Comme suite aux recommandations de la Commission Deschênes et au fur et à mesure que de nouveaux indices sont mis au jour grâce aux recherches historiques, les enquêtes relatives aux allégations se poursuivent conformément aux ententes conclues avec de nombreux pays. De nouvelles allégations ont par ailleurs été avancées et les recherches, tout comme les enquêtes, se poursuivent.

DIRECTION DU DROIT FISCAL

La Direction du droit fiscal fournit des avis juridiques au nom du procureur général du Canada dans tous les domaines relatifs à l'impôt, et traite tous les appels civils concernant les cotisations d'impôt. Elle s'occupe également de certains appels interjetés en vertu du Régime de pensions du Canada et de la Loi sur l'assurance-chômage.

La Direction comprend trois sections et est dirigée par le sous-procureur général adjoint – Droit fiscal. La Section du contentieux des affaires fiscales comprend environ 75 avocats qui travaillent à l'administration centrale et dans les bureaux régionaux et elle est responsable, au nom du ministre du Revenu national, de tous les appels civils concernant les cotisations d'impôt sur le revenu. Des avis juridiques au ministère des Finances, au ministère du Revenu national (Impôts) et au ministère du Revenu national (Douanes et Accise) sont fournis par trois unités des services juridiques ministériels situées chez le client même.

Le nombre d'affaires fiscales portées devant la Cour de l'impôt et la Cour fédérale n'a cessé d'augmenter en 1988-1989. Des nominations additionnelles à la Cour de l'impôt ont permis de régler un plus important nombre de dossiers. Les modifications à la *Loi sur la Cour canadienne de l'impôt*, adoptées le 22 septembre 1988, établira, une fois en vigueur, une procédure officieuse et expéditive pour les appels dont le montant de l'impôt et des pénalités encourues est inférieur à 7000 $.

Certaines questions importantes ont été examinées par les tribunaux. Dans l'affaire *Morrissey* c. *La Reine*, la Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel de la Couronne en décidant que le statut d'agriculteur, tel que défini par l'article 31 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ne pouvait pas être établi sans tenir compte de la rentabilité d'une ferme. Dans La *Reine* c. *Dresdan*, la Cour d'appel fédérale a accueilli l'appel de la Couronne et décidé que l'allocation pour inventaire prévue dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* ne pouvait pas s'appliquer lorsque la marchandise est gardée en consignation. La Cour d'appel a également accueilli l'appel de la Couronne dans *Vanguard Coatings and Chemicals Limited* c. *Le ministre du Revenu* national; et elle a décidé qu'un article de la *Loi sur la taxe d'accise* est constitutionnel.

Dans l'affaire *Friedberg* c. *La Reine*, la Section de première instance de la Cour fédérale a statué sur deux questions : premièrement, elle a décidé que les pertes occasionnées par les chevauchements de contrats à terme sur marchandises résultant d'un traitement comptable étaient déductibles, et deuxièmement, qu'en matière de dons, le prix payé par un donateur pour l'acquisition d'objets rares ne pouvait servir de référence pour déterminer la valeur du don, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Couronne a interjeté appel auprès de la Cour d'appel fédérale.

La Direction a travaillé toute l'année à la première étape (impôt sur le revenu) et à la deuxième étape (taxe sur les produits et services) de la réforme fiscale. De plus, elle a collaboré étroitement avec Revenu Canada – Impôt, pour apporter aux modalités d'administration fiscale les modifications imposées par la réforme.

La Direction a appuyé la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en apportant les modifications nécessaires aux lois relatives aux tarifs douaniers.

GROUPE DES AVOCATS GÉNÉRAUX

Le Groupe des avocats généraux représente le procureur général du Canada dans les litiges qui, en raison de leur complexité, doivent être confiés à des avocats possédant une expérience et des connaissances particulières.

Ce groupe se compose d'avocats principaux ayant une vaste expérience du droit constitutionnel, civil, pénal ou fiscal. Il réunit, sous la direction du premier avocat général, trois avocats généraux principaux et un avocat général, qui travaillent tous à l'administration centrale. Au Ministère, le premier avocat général est responsable de tout le contentieux autochtone.

Au cours de l'année, le Groupe s'est occupé d'un grand nombre d'affaires importantes, en particulier :

L'affaire *Thompson* c. *La Reine*, dans laquelle on a examiné la relation entre les sous-ministres et le Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité, dans l'attribution aux fonctionnaires des habilitations de sécurité.

L'affaire *La Mutuelle du Canada, Compagnie d'Assurance sur la Vie* c. *La Reine*, portant sur certaines considérations fiscales de la *Loi de l'impôt sur le revenu* relatives à la comptabilisation du revenu des compagnies d'assurance-vie.

L'affaire *Cassidy* c. *La Reine*, traitant des droits politiques des fonctionnaires.

Dans la cause de *La Bande du lac Lubicon* c. *La Reine*, a été examinée l'obligation des gouvernements du Canada et de l'Alberta de fournir des terres à la Bande du lac Lubicon, en vertu du Traité 8 et de la *Loi constitutionnelle de 1930*.

Dans le litige concernant l'écrasement de l'avion d'Air India, le transporteur aérien et les héritiers des victimes ont intenté des poursuites pour négligence contre des fonctionnaires de la Couronne et d'autres personnes.

Dans l'affaire *Symes* c. *La Reine*, la question a été soulevée à savoir si les dépenses encourues par les particuliers pour la garde de leurs enfants sont déductibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, dans la négative, si l'interdiction imposée par la Loi est contraire à la *Charte canadienne des droits et libertés*.

BUREAUX RÉGIONAUX

Neuf bureaux régionaux jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement quotidien du ministère de la Justice dans l'ensemble du pays.

Ces bureaux traitent des litiges de toute nature au nom du procureur général du Canada, et fournissent des avis juridiques aux bureaux des ministères et organismes fédéraux de leur région. Dans les régions qui ne sont pas desservies par les bureaux régionaux, le Ministère s'assure les services d'avocats du secteur privé qui reçoivent leurs directives des bureaux régionaux.

En 1988-1989, les bureaux régionaux comptaient 270 avocats et 238 employés de soutien. Ils sont structurés à peu près de la même façon que l'administration centrale, c'est-à-dire que la plupart d'entre eux regroupent quatre sections : contentieux des affaires civiles, poursuites pénales, contentieux des affaires fiscales, droit commercial et immobilier. Leur taille varie, les plus petits comptant seulement quelques avocats tandis que d'autres, à Montréal, Toronto et Vancouver, ont des effectifs qui en feraient des cabinets importants dans le secteur privé.

On trouvera ci-dessous la description des responsabilités de chaque bureau régional et des affaires qui ont marqué l'année pour chacun d'eux. Il faut souligner que les bureaux s'occupent de la plupart des litiges et des poursuites du Ministère, et qu'ils ont donc pris en charge une bonne partie des affaires mentionnées dans les chapitres consacrés aux directions du contentieux des affaires civiles, pénales et fiscales.

■ Bureau régional d'Halifax

Le bureau régional d'Halifax fournit des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans la région des Maritimes. En 1988-1989, il comptait 24 employés, dont 14 avocats et deux conseillers para-juridiques.

Le Bureau a poursuivi son programme d'automatisation et la plupart des dossiers sont désormais informatisés.

La Section des poursuites pénales compte six avocats. Ils ont sous leurs ordres et instruisent quelque 200 conseillers juridiques chargés de l'application des lois fédérales dans les quatre provinces maritimes dans tous les domaines, depuis les questions qui précèdent l'inculpation jusqu'aux procès et aux appels. Il y a eu l'an dernier un grand nombre de cas de trafic et d'importation de stupéfiants, et un nombre croissant de procès concerne les mandats de perquisition, l'écoute électronique et la *Charte*.

Plusieurs cas de fraude fiscale ont été examinés au cours de l'année, dont l'affaire *La Reine* c. *J.A. Richard et autre*, dans lequel un règlement d'un million de dollars a été négocié.

L'affaire *La Reine* c. *Stephen Joseph Ratkai* portait sur une infraction à la *Loi sur les secrets officiels*. L'accusé a été condamné à neuf ans de prison pour avoir illégalement obtenu et tenté d'obtenir des documents et des renseignements choisis pour leur utilité, directe ou indirecte, pour l'Union soviétique.

L'affaire *La Reine* c. *Downey, James et Bucchianico* portait sur un complot de trafic de cocaïne. La Cour de comté de Nouvelle-Écosse a décidé qu'un juge de comté instruisant un procès possède la compétence nécessaire pour évaluer la validité d'une autorisation d'écoute électronique accordée par un juge de la Cour supérieure.

Dans l'affaire *La Reine* c. *C.F.C.*, un jeune contrevenant était accusé en vertu de la *Loi sur les stupéfiants*, et on contestait la compétence des juges de la Cour provinciale d'entendre les poursuites en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La Cour d'appel de Nouvelle-Écosse a confirmé la validité des dispositions de la Loi qui s'y rapportaient, et a confirmé que la province a le pouvoir de nommer ses juges de la Cour provinciale au tribunal pour adolescents.

L'affaire ***La Reine*** c. ***Crain Inc. et Moore Corp. Ltd.*** concernait une collusion frauduleuse importante et contraire à la ***Loi sur la concurrence***, en matière de soumissions au gouvernement provincial. La Division de première instance de la Cour suprême de Nouvelle-Écosse a imposé une amende de 200 000 $ à chacune des deux compagnies, et leur a ordonné de se conformer aux ordonnances d'interdiction.

Les quatre avocats de la Section du contentieux des affaires civiles se sont occupés d'un grand nombre d'affaires concernant des marchés, des délits civils et le droit administratif. Ils ont représenté la Gendarmerie royale du Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada lors de leur comparution devant la Commission royale d'enquête sur la condamnation injustifiée de Donald Marshall, fils. Les audiences publiques sur l'administration de la justice en Nouvelle-Écosse se sont terminées au cours de l'année.

Dans l'affaire ***Keleher et autre*** c. ***La Reine***, 27 anciens pêcheurs de saumon du Nouveau-Brunswick qui avaient racheté, dans le cadre d'un programme du ministère des Pêches et Océans, des permis de pêche commerciale au saumon, soutenaient que la Couronne les avait induits en erreur. L'affaire soulevait plusieurs points de droit importants, tels que la propriété des permis de pêche, l'abus de confiance, l'enrichissement sans cause, le dol selon l'"equity", les renseignements inexacts fournis par négligence, et l'application de la *Charte*.

L'avocat général chargé de la Section du droit immobilier et commercial a protégé les intérêts du gouvernement dans des opérations immobilières d'achats et d'expropriations liées à des projets de construction, et il a fourni des avis à plusieurs ministères. La Section a également eu la responsabilité de fournir des services d'un niveau plus élevé au ministère des Affaires indiennes et du Nord, et de diriger le contentieux dans les poursuites intentées par plusieurs bandes indiennes contre le gouvernement fédéral.

Les deux avocats de la Section du contentieux des affaires fiscales ont représenté les intérêts des ministères du Revenu national (impôt), de la Santé et du Bien-être social et de l'Emploi et de l'Immigration devant la Cour canadienne de l'impôt, la Commission canadienne des pensions et la Cour fédérale.

■ Bureau régional de Toronto

Le Bureau régional de Toronto est chargé des poursuites contre les infractions aux lois fédérales, et défend les intérêts juridiques du gouvernement du Canada dans le sud-ouest de l'Ontario. Le Bureau compte un personnel de 65 avocats, répartis en quatre secteurs fonctionnels et un groupe d'avocats généraux; il traite plus de 14 000 dossiers actifs.

■ **La Section de consultation en matière de droit commercial et immobilier** : La Section fournit des services juridiques spécialisés, contentieux inclus, à un certain nombre de ministères clients et à d'autres organismes fédéraux en Ontario.

Le Groupe chargé des questions d'insolvabilité fournit l'assistance juridique et les services de contentieux aux Sections de recouvrement des 12 bureaux de district de Revenu Canada – Impôt, en Ontario. Les avocats du groupe ont négocié des accords avec les syndics de faillite, les administrateurs judiciaires, et les autres créanciers; ils représentent la Couronne dans diverses instances d'insolvabilité à la Cour suprême, dans les cours de district, les tribunaux de la faillite et dans les cours fédérales.

Au cours de cette année, les avocats de la Section ont traité un grand nombre d'affaires importantes concernant les crédits d'impôt en matière de recherche scientifique. Ils ont également représenté la Couronne dans l'affaire *Norris*, où il s'agissait de déterminer si un avis de cotisation constitue un document suffisant lorsque la Couronne fait la preuve de sa créance dans une instance en faillite, ou si le syndic de faillite a le droit d'obtenir plus d'informations et de documents.

Les avocats du Groupe responsable des questions d'insolvabilité se sont également occupés d'obtenir des ordonnances de la Cour fédérale, en vertu d'une nouvelle disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, selon laquelle le Ministre doit obtenir une ordonnance judiciaire avant de prendre des mesures de recouvrement à titre de précaution.

La Section fournit également des services à Transports Canada à l'égard de tous les aéroports de l'Ontario, sauf l'Aéroport international d'Ottawa. Le principal projet entrepris au nom de Transports Canada l'an dernier consistait à négocier des marchés pour le Terminal 3 de l'Aéroport international Lester B. Pearson.

La Section a fourni des services juridiques au ministère des Travaux publics dans le cadre de l'organisation du Sommet économique tenu en juin à Toronto.

L'avocat général de la Section a également fourni des services juridiques au Directeur des Enquêtes et de la Recherche pour que soit respectée la *Loi sur la concurrence* dans le projet de prise de contrôle des Laboratoires Connaught par l'Institut Mérieux.

■ **Affaires civiles** : La Section du contentieux des affaires civiles s'occupe de la direction des instances civiles dans la région, à l'exception des affaires fiscales et d'insolvabilité. Le travail des 14 juristes, quatre parajuristes et huit secrétaires est varié, depuis le recouvrement des créances de la Couronne jusqu'aux contestations de la compétence législative du Parlement canadien. En 1988-1989, il y a eu une augmentation considérable du nombre des dossiers d'immigration.

Parmi les affaires importantes en matière de droit public, il convient de mentionner l'affaire *Mohammad c. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration*, une instance où l'indépendance et l'impartialité du système décisionnel basé sur la *Loi sur l'immigration*, qui avaient été contestées ont été défendues avec succès. Dans cette affaire, la Section a également mené l'enquête d'immigration qui a conclu qu'un terroriste présumé était passible d'expulsion. Dans une autre cause de droit public, celle de *La Reine c. La Municipalité régionale de Peel*, le tribunal a décidé que le gouvernement fédéral n'était pas tenu de rembourser à une municipalité les fonds dépensés pour réaliser un programme fédéral considéré plus tard comme *ultra vires*.

■ **Poursuites criminelles :** La Section des poursuites criminelles est chargée, au nom du procureur général du Canada, des poursuites relatives aux lois fédérales autres que le *Code criminel*. Elle emploie 24 juristes et 16 employés de soutien, et supervise plus de 109 agents fédéraux dans tout le sud de l'Ontario. Les avocats de la Section sont responsables des poursuites criminelles et des appels, font les demandes d'écoute électronique et de mandats de perquisition, et dirigent les procédures d'extradition et de livraison; ils fournissent également des avis aux organismes d'enquête.

Outre un nombre important de procès et d'appels, la Section a traité 60 demandes d'écoute électronique, 25 demandes d'ouverture de dossiers d'interception de communications privées, 85 demandes de mandats de perquisition en 266 lieux différents , 48 demandes d'extradition de la part de gouvernements étrangers, sept demandes d'extradition de la part du Canada et 132 renvois d'accusations à d'autres instances à l'intérieur ou à l'extérieur de la province. Environ 100 demandes concernant de nombreuses questions juridiques ont été instruites à la cour des sessions hebdomadaires de la Cour suprême de l'Ontario.

Au cours de l'année, plusieurs procès importants ont été intentés pour trafic de drogue et autre délits, comme par exemple l'affaire *La Reine* c. *Rowbotham et autre*, nouveau procès intenté à la suite de l'appel formé par les huit accusés avec succès contre leur condamnation en 1985 pour importation prétendue de centaines de livres de cannabis au Canada.

L'affaire *Thomas A. Corr et Cancor Software Corporation et autre* est la première affaire d'évasion fiscale relative au crédit d'impôt pour la recherche scientifique qui aboutisse à un procès au Canada. Elle concerne des allégations de fraude portant sur près de 2,5 millions de dollars en crédits d'impôt pour la recherche scientifique, prévus par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

■ **Contentieux des affaires fiscales :** La Section du contentieux des affaires fiscales comprend 15 juristes, cinq secrétaires et deux parajuridiques. Elle est chargée des litiges qui concernent l'impôt sur le revenu, l'assurance-chômage et le *Régime de pensions du Canada*, devant la Cour fédérale du Canada, la Cour canadienne de l'impôt et la Commission d'appel des pensions. Pendant l'année, la Cour de l'Impôt et la Commission ont siégé durant 78 semaines dans le sud-ouest de l'Ontario, soit une hausse de 24 pour cent.

Dans l'affaire *Friedberg* c. *La Reine*, la Section de première instance de la Cour fédérale a accueilli l'appel du contribuable et autorisé la déduction de la portion des pertes occasionnées par le chevauchement des contrats à terme sur marchandises lorsque cette seule portion a été liquidée. La Cour a également autorisé en déduction d'impôts la valeur estimée d'une propriété donnée au Musée royal de l'Ontario, bien que la propriété ait été achetée à un prix très inférieur peu de temps avant le don. L'affaire a été portée devant la Cour d'appel fédérale.

■ **Bureau régional de Winnipeg**

Le Bureau régional de Winnipeg représente le Procureur général du Canada au Manitoba et fait appel à des avocats du secteur privé dans certaines circonstances. Il supervise également des avocats du nord-ouest de l'Ontario. En 1988-1989, le Bureau comptait 13 avocats : cinq aux poursuites criminelles, six aux litiges civils, un en droit commercial et immobilier, et un avocat général responsable de la gestion et du contentieux. L'application de la *Charte* constitue une part toujours croissante du contentieux du Bureau.

Le Bureau a fourni une assistance juridique au ministère des Affaires indiennes et du Nord pour les questions d'arbitrage et de règlements en vertu de *l'Accord relatif aux crues dans le Nord*. Le Bureau a également assisté la Gendarmerie royale du Canada dans le cadre des travaux de la commission d'enquête sur la justice et les autochtones.

Parmi les affaires importantes dont s'est occupé le bureau cette année, on citera :

La Reine c. *Blackwoods Beverages Ltd. et Beverage Services Ltd.* et *La Reine* c. *Blackwoods Beverages Ltd. et Coca-Cola Ltd.*; ces entreprises ont été condamnées pour complot en vue de fixer le prix de vente en gros des boissons gazeuses dans la zone commerciale de Brandon en 1977 et en 1978, et dans la zone commerciale de Winnipeg en 1980. La compagnie Blackwoods a été frappée d'une amende de 125 000 $, tandis que Beverage Services et Coca-Cola ont eu une amende respective de 50 000 $ et de 65 000 $. La Cour a aussi frappé les compagnies accusées d'interdiction pour une période de cinq ans.

Dans *Piché* c. *Le Procureur général du Canada*, la Cour d'appel fédérale a jugé qu'il n'y avait pas d'infraction à la *Charte* dans l'institution, ou la pratique, de la double occupation des cellules à l'établissement de Stony Mountain.

Dans *Badger* c. *Le Procureur général du Canada et le Directeur général des élections du Canada*, un juge de la Cour du Banc de La Reine a décidé que l'article 14(4)(c) de la *Loi électorale du Canada* contrevenait à la *Charte*. La Cour d'appel du Manitoba a renversé unanimement cette décision.

Dans l'affaire concernant *Le droit à l'éducation dans les langues des minoritaires*, la Cour d'appel du Manitoba a été appelée à statuer sur les obligations de la province en vertu de l'article 23 de la *Charte*, et sur la constitutionnalité des lois provinciales en matière d'éducation. De nombreuses représentations ont été faites au nom du Gouvernement du Canada. La Cour a pris l'affaire en délibéré.

Dans l'affaire *Société du Crédit agricole* c. *Le Procureur général du Manitoba*, la décision du procureur général provincial d'exiger le paiement d'une taxe au moment de l'enregistrement des transferts de terrain a été renversée par la Cour d'appel du Manitoba. Par conséquent, on paye désormais un taux fixe pour l'enregistrement des transferts de terrains fédéraux, sans égard pour la valeur de ces terrains.

■ Bureau régional de Saskatoon

Le Bureau régional de Saskatoon fournit des services juridiques aux ministères et aux organismes fédéraux pour leurs activités en Saskatchewan; il a en outre la responsabilité des litiges civils et criminels dans l'ensemble de la province. En 1988-1989, le Bureau employait 12 avocats : trois pour les litiges civils, trois pour le droit commercial et immobilier, cinq pour les poursuites criminelles, ainsi qu'un avocat général régional. Il comptait également deux stagiaires et huit employés de soutien. A Regina, un bureau auxiliaire fonctionne deux jours par semaine. Les représentants du Procureur général du Canada en Saskatchewan relèvent du Bureau de Saskatoon.

La Section des poursuites criminelles a traité plusieurs affaires importantes au niveau de la Cour d'appel pendant l'année, dont :

L'affaire *La Reine* c. *Glen Arthur Stensrud et Guy Smith* dans laquelle, entre autres, la défense demandait de suspendre la poursuite parce que, en vertu de la *Charte*, un délai trop long s'était écoulé. La Cour d'appel de la Saskatchewan a rendu un jugement en faveur des deux accusés. L'appel a été accueilli et l'accusation rejetée. La Couronne a réussi à obtenir l'autorisation de se pourvoir auprès de la Cour suprême du Canada.

Dans *La Reine* c. *Nipawin and District Satellite T.V. Inc. et Sylvester Zanyk*, la Cour d'appel de la Saskatchewan a estimé que le terme «entreprise de radiodiffusion» n'a pas nécessairement une connotation commerciale. L'autorisation de pourvoi en Cour suprême du Canada a été accordée. Cette affaire présente un intérêt particulier pour les radiodiffuseurs et les câblodistributeurs du Canada.

Dans *La Reine* c. *Pastro (N° II)*, *Ruzkowski et Norman*, la Couronne a réussi pour la première fois à persuader la Cour d'admettre une preuve en vertu de l'article 24(2) de la *Charte*, bien que les renseignements nécessaires à l'obtention d'un mandat de perquisition aient été jugés insuffisants. Le juge a refusé de motiver sa décision, qui s'écarte notablement des arrêts antérieurs de la Cour d'appel provinciale.

La Reine c. *Borowsky* est un autre procès d'importance nationale. La Cour suprême, qui avait annulé les dispositions relatives à l'avortement dans le *Code criminel* en 1988 dans l'affaire *Morgentaler* c. *La Reine*, s'est abstenue de décider si certains articles de la *Charte* s'appliquaient au foetus, en l'absence de contestation d'une loi en vigueur.

La Section du droit commercial et immobilier a fourni des conseils pour les achats et ventes de propriétés immobilières effectués par le gouvernement fédéral en Saskatchewan, y compris les parcs nationaux et le cas des revendications territoriales des autochtones.

D'autres avis juridiques sont fournis aux ministères et aux organismes gouvernementaux dans des conflits résultant des mises sous séquestre, des faillites, et des nouvelles lois provinciales ou fédérales qui n'ont pas encore été examinées par les tribunaux.

■ Bureau régional d'Edmonton

Les 30 avocats du bureau régional d'Edmonton fournissent des services et donnent des avis à la plupart des ministères et organismes fédéraux dans la province, pour les litiges de nature immobilière et commerciale. Le bureau s'occupe aussi des litiges fiscaux et sert de conseil dans ce domaine en Alberta, en Saskatchewan et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le bureau est formé de quatre sections : la Section du contentieux des affaires fiscales avec dix avocats; la Section des poursuites pénales avec sept avocats; la Section du contentieux des affaires civiles; et la Section du droit commercial et immobilier et des consultations juridiques, avec cinq avocats chacune. Trois avocats généraux sont chargés des affaires criminelles

et civiles les plus complexes, ainsi que des interventions constitutionnelles. Cette année, le bureau comptait sept avocats bilingues et sept employés de soutien bilingues. On a fait des progrès considérables dans l'informatisation du travail du personnel de soutien, ainsi que des plans pour informatiser une partie du travail des avocats.

Les avocats de la Section des poursuites criminelles ont traité un grand nombre de cas de trafic et d'importation de stupéfiants.

Dans *La Reine* c. *Gonzales et autre*, les principaux instigateurs d'un plan d'importation de cocaïne ont été condamnés. Le dossier fait l'objet d'un appel à la Cour d'appel de l'Alberta. Dans *La Reine* c. *Baik et autre*, les principaux auteurs ont été envoyés à leur procès, inculpés de complot pour trafic de méthamphétamine. En ce qui concerne *La Reine* c. *Mothersill* et *La Reine* c. *Cirone*, la Cour d'appel de l'Alberta a confirmé de longues peines de prison pour importation de cocaïne, imposées avant l'invalidation de la peine minimale de sept ans pour ces infractions.

Dans *République fédérale d'Allemagne* c. *Schroth* et dans *État du Wisconsin* c. *Kessler*, des fugitifs ont été extradés vers les pays requérants. Dans l'affaire *L'État du Texas* c. *Summers*, une demande de libération faite par un fugitif qui n'avait pas été renvoyé par les États-Unis dans le délai prescrit à la suite d'une ordonnance d'extradition, a été rejetée. Après une longue audience, Charles Chitat Ng a été arrêté aux fins d'extradition vers l'État de Californie pour 19 infractions criminelles, dont 12 de meurtre. Un appel résultant d'un refus ultérieur d'une ordonnance *d'habeas corpus* a été porté devant la Cour d'appel de l'Alberta, et devait être entendu en mai 1989.

Les avocats de la poursuite pénale ont aussi examiné et évalué un grand nombre de cas d'évasion fiscale, soumis par Revenu Canada.

La Section du droit commercial et immobilier et des consultations juridiques a fourni des avis sur une vaste gamme de questions. Elle est intervenue en particulier dans le projet de création d'une municipalité à l'extérieur de l'emplacement actuel de la ville de Banff Park. Le dossier a soulevé des questions constitutionnelles complexes, portant sur la délégation de pouvoirs et l'élaboration d'un modèle législatif à la fois unique et complexe qui soit à même de créer une nouvelle ville et de lui conférer les pouvoirs nécessaires à son fonctionnement.

La Section a aussi agi dans l'affaire *Banque Lloyds du Canada* c. *International Warranty Co. Ltd.*, qui traite du «renforcement» des obligations de paiement prévues au paragraphe 224(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le 27 novembre 1988, le Juge D.C. McDonald a entendu en cabinet une requête spéciale à ce sujet. Le détenteur d'une cession générale de créances comptables soutenait que le renforcement des obligations de paiement n'invalidait pas la cession générale. Le 19 janvier 1989, le juge McDonald a donné par écrit les raisons qui font que la créance de Revenu Canada prend un rang prioritaire. Il a pris en délibéré la question de savoir si ce rang prioritaire

s'appliquait à la pénalité seulement, ou bien au capital, aux intérêts et à la pénalité. Le détenteur de la cession générale a interjeté appel auprès de la Cour d'appel de l'Alberta.

Dans le cas ci-dessous, le Juge McDonald a rendu des motifs supplémentaires, jugeant que le privilège de Revenu Canada s'exerce sur les déductions, de même que sur les pénalités et les intérêts, des impôts fédéral et provincial sur le revenu. Il a aussi statué que cette priorité de Revenu Canada sur les déductions au titre du Régime de pensions du Canada et de l'assurance-chômage (et, par conséquent, les pénalités et les intérêts) ne s'appliquait qu'aux créances postérieures au 1er janvier 1988, inclus. Il n'y a pas eu d'autres appels à la suite de cette décision.

La chute, en 1987 du groupe d'entreprises Principal a continué de susciter de nombreux litiges impliquant le gouvernement fédéral en Alberta. L'un d'entre eux implique des créances au titre de fiducies présumées et des créances privilégiées, à la fois importantes et compliquées, de Revenu Canada; il concerne aussi le chevauchement de compétence des syndics nommés en vertu de la *Loi sur la faillite*, celle des liquidateurs nommés selon la *Loi sur les liquidations*, et celle des administrateurs judiciaires nommés en vertu des lois provinciales. On ne s'attend pas à une conclusion rapide.

A la Section du contentieux des affaires fiscales, les avocats ont, au total, participé à plus de 49 semaines d'audiences de la Cour de l'impôt; ils ont également plaidé devant le Surarbitre, devant la Commission d'appel des pensions et devant la Cour de l'impôt sur des problèmes d'assurance-chômage. Ils ont enfin poursuivi, dans un grand nombre d'affaires, l'instance devant la Cour fédérale. Il faut noter que les avocats de cette Section ont subi d'intenses pressions suite à l'extension de la Cour canadienne de l'impôt à Edmonton et à ses efforts pour réduire un important arriéré accumulé sur son rôle.

La Section du contentieux des affaires civiles, pour sa part a travaillé tout au long de l'année sur près de 750 dossiers actifs, dont 125 ont été traités par des avocats du secteur privé placés sous la supervision de l'avocat général. En outre, les avocats de la Section ont plaidé plusieurs fois à la Cour fédérale, la Cour du Banc de La Reine, la Cour d'appel de l'Alberta, et auprès de divers tribunaux administratifs appliquant des lois fédérales.

Le 17 août 1988, la Cour d'appel de l'Alberta a rendu les motifs de son arrêt dans l'affaire *Directeur de l'établissement de soldats* c. *King et Snider*. Elle a declaré que la Couronne était liée par les dispositions de la *Loi sur les titres de biens-fonds* de l'Alberta, la dépossédant ainsi de son droit de propriétaire sur les mines et les minéraux réservés par la *Loi d'établissement de soldats*. Une autorisation de pourvoi auprès de la Cour suprême du Canada a été demandée, et obtenue le 2 février 1989. Par une ordonnance ultérieure, deux questions d'ordre constitutionnel étaient posées : celle de l'immunité de la Couronne, et celle de savoir si l'Accord de transfert des ressources naturelles entre le Canada et l'Alberta a entraîné le transfert de la propriété des mines (Annexe à la *Loi constitutionnelle de 1930*).

Le 17 octobre 1988, la Cour d'appel de l'Alberta a statué dans l'affaire *Winterhaven Stables Ltd.* c. *Le Procureur Général du Canada*, en rejetant l'appel du demandeur formé contre le jugement de première instance. Ce dernier confirmait la constitutionnalité de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, de la *Loi canadienne sur la santé*, du *Régime d'assistance publique du Canada* et de la *Loi sur les Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions en matière d'enseignement post-secondaire et de santé*. Winterhaven Stables Ltd. a déposé une demande d'autorisation de pourvoi auprès de la Cour suprême du Canada pour défendre sa position, selon laquelle la *Loi de l'impôt sur le revenu* est *ultra vires* de la part du Parlement. La compagnie estime en effet que cette loi contrevient à l'article 92(2) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, et que les trois autres lois contestées enfreignent l'article 92 parce qu'elles relèvent des compétences exclusives des provinces.

■ Bureau régional de Vancouver

Le Bureau régional de Vancouver fournit des avis et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux en Colombie-Britannique et y représente le procureur général du Canada. Au cours de l'année, le Bureau comptait 63 juristes, six stagiaires, cinq parajudiciaires et 55 employés de soutien. Le Bureau est constitué de quatre sections : contentieux des affaires civiles, poursuites criminelles, droit commercial et immobilier et contentieux des affaires fiscales.

Les treize avocats des affaires civiles ont traité plus de 1200 affaires couvrant un large éventail de litiges civils reliés aux activités de l'État : droits des autochtones, immigration, accidents maritimes, pêcheries, construction, recouvrement fiscal, dommages corporels et droit correctionnel.

Les avocats de la Section du contentieux des affaires civiles ont donné des avis aux fonctionnaires des Travaux publics dans les affaires *Ellis Don Ltd.* et *Markham Brothers*, les deux premiers litiges en matière de contrat de construction à être examinés par la nouvelle Commission consultative pour le règlement des conflits relatifs aux contrats fédéraux. Par voie de médiation, deux réclamations d'un montant de 7 millions de dollars ont été réglées pour environ 600 000 $.

Dans *Chandler* c. *La Reine*, les avocats de la Section ont contesté avec succès une réclamation d'un million de dollars, pour les pertes causées par la négligence prétendue des responsables de Transports Canada lors d'un incendie dû à un accident d'avion sur un aéroport fédéral.

Jervis Crown était une affaire maritime d'abordage entre un remorqueur et son chaland et un pont tournant de chemin de fer appartenant à l'État. Les avocats des affaires civiles ont réussi, devant la Cour fédérale, à faire reconnaître le droit pour le Canada d'être indemnisé pour les pertes et les dommages subis. Cette décision a contribué à clarifier le droit en matière de la limitation de responsabilité aux termes de la *Loi sur la marine marchande du Canada*.

Les vingt-deux avocats de la Section du droit criminel traitent essentiellement des infractions aux lois fédérales. Une grande partie de leur travail a trait à la *Loi sur les stupéfiants*, mais la Section traite aussi des poursuites délicates en vertu des lois fédérales sur les pêcheries, de l'impôt sur le revenu, sur l'extradition, les aliments et drogues, la protection de l'environnement et l'aéronautique.

La Cour suprême du Canada a rendu une décision sur un cas flagrant de provocation, *La Reine* c. *Mack*, qui a été plaidé par des avocats de la Section criminelle de Vancouver. D'autres avocats ont suivi l'affaire d'extradition *Les É.-U.* c. *McVey*, qui est particulièrement importante pour les États-Unis parce qu'elle concernait l'exportation de matériel informatique et de logiciels vers l'Union soviétique.

Enfin, le Bureau a intenté des poursuites relatives à d'importants complots en matière de stupéfiants; *La Reine* c. *Denbigh*, cause impliquant un cartel mondial de stupéfiants; *La Reine* c. *Radok et Joubert*, concernant la saisie de fonds d'avocats en fiducie, selon la nouvelle loi sur les produits du crime; *La Reine* c. *Brunell et Roy*, avec des mises en accusation relatives à des stupéfiants contre des policiers de la GRC.

La Section du droit commercial et immobilier de Vancouver est la seule, de tous les bureaux régionaux, à comprendre une unité de services consultatifs juridiques. Elle compte 15 avocats qui ont participé à une grande variété de transactions commerciales et immobilières au cours de l'année. En collaboration avec l'unité de services juridiques d'Environnement Canada, les avocats du bureau ont pris part: aux négociations concernant les gazoducs de gaz naturel sur l'île de Vancouver; à l'accord fédéral-provincial établissant la réserve du parc du sud de l'Île Moresby sur les îles de la Reine-Charlotte; aux négociations avec les Haïda en vue de les faire participer à la planification, au fonctionnement et à la gestion d'une réserve; à la négociation et à l'élaboration d'un accord pour régler les demandes d'indemnité occasionnnées par une fuite de pétrole sur l'île de Vancouver.

Les onze avocats fiscalistes ont traité 634 nouveaux appels contre les cotisations d'impôt sur le revenu en Colombie-Britannique et au Yukon, ainsi que de nombreux cas relatifs à la taxe d'accise, à l'assurance-chômage, et au Régime des pensions du Canada. Ils ont plaidé devant la Cour de l'impôt, la Cour fédérale (Section de première instance), la Cour d'appel fédérale, la Cour suprême de Colombie-Britannique, la Cour d'appel de Colombie-Britannique et la Cour suprême du Canada. Il convient de citer deux causes particulièrement intéressantes :

Dans *Alberta Gas Ethylene Co.* c. *La Reine*, il a été décidé qu'une corporation était tenue de retenir environ 250 000 $ chaque mois en paiement d'intérêt, à sa filiale américaine;

Dans *Vanguard Coatings and Chemicals* c. *La Reine*, la Cour d'appel fédérale a examiné l'impact de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur les lois fiscales.

La Cour de l'impôt a plus que doublé le nombre de ses audiences dans la région cette année. Au total, elle a réglé 617 causes, contre 300 en 1987-1988.

■ Bureau régional de Whitehorse

Le Bureau régional de Whitehorse fournit une vaste gamme de services juridiques aux organismes et ministères fédéraux dans le Territoire du Yukon.

Parce que le procureur général du Canada est aussi le procureur général du Yukon, le bureau de Whitehorse est chargé de toutes les poursuites intentées en vertu du *Code criminel* et d'autres lois fédérales, ainsi que des ordonnances territoriales du Yukon. Il est aussi chargé des poursuites intentées en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, tant au plan fédéral que territorial.

L'essentiel des services consultatifs a été fourni au Commissaire du Yukon, au ministère des Affaires indiennes et du Nord, et au ministère de la Santé et du Bien-être social, qui gère un hôpital à Whitehorse et des postes de soins infirmiers dans tout le Yukon.

Le personnel du Bureau comprend quatre procureurs, un avocat spécialiste des affaires civiles, un avocat général et quatre employés de soutien. Le Bureau s'occupe de toutes les poursuites dans le territoire. Pendant l'année, des avocats ont participé à plus de 60 audiences itinérantes. Le nombre de poursuites a augmenté d'environ 17 pour cent à la Cour territoriale et de 21 pour cent à la Cour suprême.

Dans *La Reine* c. *Parent*, la Cour d'appel du Yukon a examiné l'admissibilité des preuves matérielles obtenues lors d'une perquisition faite en violation de la Charte.

Dans *La Reine* c. *Hébert*, la Cour d'appel a confirmé l'admissibilité d'une déclaration obtenue par un policier qui s'était fait passer pour le compagnon de cellule de l'accusé. Cette cause a permis de réexaminer, à la lumière de la Charte des Droits, la décision que la Cour suprême du Canada avait rendue dans *Rothman* c. *La Reine*; elle fait actuellement l'objet d'un pourvoi devant la Cour suprême du Canada.

Dans *Le Procureur général* c. *Air North Charter and Training Limited, Joseph T. Sparling et Thomas Woods*, la cour a rendu, en vertu du Code du travail du Canada, une ordonnance interdisant aux intimés d'employer des pratiques jugées préjudiciables au bien-être de leurs employés. C'était la première ordonnance rendue au Canada en vertu de cette loi.

■ Bureau régional de Yellowknife

Le Procureur général du Canada est aussi Procureur général des Territoires du Nord-Ouest. Par conséquent, le Bureau régional de Yellowknife y assume toutes les poursuites intentées en vertu du *Code criminel* et des autres lois fédérales, ainsi que des ordonnances territoriales. Il assume également toutes les poursuites intentées en vertu de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, aux niveaux fédéral et territorial.

Le Bureau compte dix avocats et huit employés de soutien, y compris un avocat et un employé de soutien qui travaillent au bureau auxiliaire d'Iqaluit, inauguré le 1er février 1988 pour fournir des services juridiques aux communautés de la Terre de Baffin, de Grise Fjord, Resolute Bay, Hall Beach, Igloolik et Sanikiluaq. L'avocat du bureau d'Iqaluit voyage avec une cour itinérante basée à Iqaluit.

Les huit avocats et l'avocat général ont suivi la cour itinérante dans la totalité des Territoires du Nord-Ouest, qui couvrent une superficie de 3,2 millions de kilomètres carrés et quatre fuseaux horaires. Pendant l'exercice 1988-1989, les avocats ont passé 240 «semaines d'audiences», dont quatre à la Cour d'appel, 64 à la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, et 172 à la Cour territoriale. Un avocat basé à Yellowknife a traité tous les litiges civils et a fourni des services et donné des avis juridiques à tous les ministères fédéraux représentés dans les Territoires du Nord-Ouest.

En septembre 1988, le juge en chef Laycraft, le juge McClung et le juge Bracco ont été jusqu'à Iqaluit pour une audience de la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest. C'était la première fois que la Cour d'appel siégeait dans l'est de l'Arctique.

Dans *La Reine* c. *Emile*, la Cour d'appel des Territoires du Nord-Ouest a jugé que l'article 632 du *Code criminel*, qui prévoit un jury de six personnes seulement dans les Territoires et au Yukon, enfreint l'article 15 de la *Charte*, parce que la distinction géographique prévue par l'article 632 est arbitraire. Actuellement, tous les jurys sont composés de 12 personnes dans les Territoires.

Dans *La Reine* c. *Chivers*, une femme avait été reconnue coupable d'homicide involontaire à la mort de son mari, mais la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest a jugé que cette femme présentait le «syndrome de la femme battue» et a décidé de suspendre le prononcé de la sentence. La Cour a également félicité les gouvernements provincial, territorial et fédéral pour l'attention qu'ils portent aux victimes d'actes criminels.

SECTEUR DU DROIT PUBLIC

Le Secteur du droit public donne des avis sur les questions de droit et de politique dans le domaine du droit public, et notamment en matière de droit constitutionnel, y compris la *Charte canadienne des droits et libertés*, le droit international, autochtone et administratif, sans oublier les droits de la personne, les langues officielles et les affaires judiciaires. Elle examine également les projets de réglementation pour en assurer la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*. Le Secteur collabore étroitement avec plusieurs autres ministères et organismes fédéraux.

SECTION DU DROIT CONSTITUTIONNEL ET INTERNATIONAL

Cette section dispense des avis sur les questions de droit et de politique relevant du droit constitutionnel et international. Elle participe aux négociations et à la rédaction des ententes fédérales provinciales, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des conventions, accords et autres instruments de droit international privé et public, des projets de lois-types. Elle participe aussi à la conduite des litiges qui soulèvent des questions de droit constitutionnel et international.

La Section représente le Canada dans les organisations internationales telles que la Conférence de La Haye sur le droit international privé, l'Institut pour l'unification du droit privé, et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international.

SECTION DE LA CONSULTATION ET DU DROIT ADMINISTRATIF

Cette Section s'occupe d'abord et avant tout des questions juridiques relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'administration fédérale. Par exemple, elle assiste les autres directions du Ministère sur les projets comme la modification de la *Loi sur la Cour fédérale*. Elle donne aux ministères et aux organismes fédéraux des avis en matière de politique juridique d'élaboration des projets de loi, de réglementation, et sur toute autre initiative de ces derniers. Elle doit élaborer des propositions en vue de la réforme du droit administratif et du droit des privilèges et immunités de l'État.

Une de ses responsabilités importantes est la rédaction, de concert avec les secteurs juridiques des ministères, des avis juridiques demandés par les commissions, les ministères, organismes ou sociétés d'État fédéraux, sur les questions administratives et juridiques les plus diverses.

SECTION DU BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ (JUSTICE)

Cette Section remplit les obligations du sous-ministre de la Justice aux termes de la *Loi sur les textes réglementaires*. Cette loi exige que tous les projets de règlements soient examinés et rendus conformes à des critères spécifiques. La Section donne donc des avis pour la correction des ambiguïtés juridiques, des contradictions et des erreurs de forme confirmées dans les projets de règlement. Elle veille par ailleurs à ce que les règlements ne contreviennent pas à la *Charte canadienne des droits et libertés*, ni à la Convention internationale sur les droits de la personne, et elle examine tous les textes réglementaires qui doivent être publiés dans la partie II de la *Gazette du Canada*. Elle examine, à la lumière de la *Déclaration canadienne des droits*, tous les règlements qui ne sont pas étudiés en vertu de la *Loi sur les textes réglementaires*.

Les avocats de cette Section agissent comme conseillers juridiques des fonctionnaires du Bureau du Conseil privé et, en particulier, du greffier adjoint du Conseil privé chargé des décrets. La Section rédige les proclamations, les mandats et les autres instruments donnés sous le grand Sceau, notamment les actes de nomination des juges.

La Section du bureau du Conseil privé (Justice) donne également des avis à la Direction des affaires réglementaires sur des questions de droit et de politique relatives à la mise en oeuvre du Projet de réglementation fédéral.

SECTION DU BUREAU DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

Cette Section fournit des avis en matière de droit et de politique au Bureau des relations fédérales-provinciales, notamment dans les domaines des affaires constitutionnelles et des affaires autochtones. Elle est particulièrement impliquée dans les discussions avec les provinces sur la réforme constitutionnelle, dans les discussions constitutionnelles avec les autochtones, et dans les rencontres tripartites concernant l'autonomie des premières nations à l'extérieur des réserves.

SECTION DES DROITS DE LA PERSONNE

Cette Section donne des avis sur les questions de droit et de politique que présentent la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Elle est de plus responsable des avis juridiques et de l'élaboration des politiques liés à la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que de la coordination des litiges linguistiques. Enfin elle instruit le gouvernement des questions internationales touchant les droits de la personne, notamment les obligations découlant des traités internationaux et les plaintes adressées à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies.

SERVICE DES AFFAIRES JUDICIAIRES

Le service des affaires judiciaires est chargé de fournir au ministre et au ministère le soutien juridique et en matière de politique relativement aux questions intéressant la magistrature fédérale.

SECTION DU DROIT DES AUTOCHTONES

Cette Section donne des avis en matière de droit et de politique sur les questions touchant les autochtones et le Nord, plus particulièrement sur l'élaboration de mesures visant à accorder l'autonomie gouvernementale aux autochtones, ainsi que sur les litiges les concernant. Elle donne également des avis sur les questions constitutionnelles et internationales affectant les autochtones, effectue des travaux de recherche sur des questions de droit et de politique dans un grand nombre de domaines propres aux autochtones, et, à titre de spécialiste, elle fait office de section ressource auprès du Ministre et du Ministère.

COMMISSION DE RÉVISION DES LOIS

Cette Commission révise et codifie les lois du Canada. Elle maintient les bases de données pour tous les textes fédéraux législatifs et réglementaires d'intérêt public général. Présidée par le sous-ministre associé – Droit public, la Commission comprend également le premier conseiller législatif et l'un des avocats généraux (législation). Le secrétaire de la Commission est aussi avocat général.

ACTIVITÉS

■ L'ACCORD DU LAC MEECH

La sous-ministre déléguée – Droit public, avec l'appui de la Direction du droit public, a prêté son concours dans les problèmes de réforme constitutionnelle soulevés par l'Accord du lac Meech.

■ L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

La sous-ministre déléguée – Droit public, a donné des avis sur les problèmes de droit constitutionnel et administratif inhérents à la mise en oeuvre, par voie législative, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Le 30 décembre 1988, la sanction royale a été donnée à la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique*. La Section du Bureau du Conseil privé en a examiné les règlements détaillés.

■ LES LANGUES OFFICIELLES

Le Secteur a donné des avis et prêté assistance au Ministre pendant la deuxième lecture, les réunions du comité législatif, la troisième lecture, et le passage au Sénat du Projet de loi C-72, nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Cette loi a reçu la sanction royale le 28 juillet 1988, et est entrée en vigueur le 15 septembre. En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le Secrétariat d'État, il en assure la mise en oeuvre. Il a également participé à des travaux de même ordre sur les projets de loi concernant la privatisation d'Air Canada, la radiodiffusion et la Capitale nationale. De plus, il a aidé à définir la position du gouvernement dans des affaires concernant les droits linguistiques garantis par la constitution. Il a enfin organisé des séances d'information sur la *Loi sur les langues officielles* et sur les dispositions de la *Charte* relatives aux langues officielles.

■ LES DROITS DE LA PERSONNE

Le Secteur a donné des avis sur de nombreuses questions touchant la *Charte*, notamment en ce qui concerne l'égalité, l'inversion de la charge de la preuve, les recours, la liberté d'expression et le droit à la liberté et à la sécurité de la personne. Les consultations concernant la révision de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* sont devenues plus nombreuses en raison des nouvelles propositions mises de l'avant par la Commission canadienne des droits de la personne et les autres organismes intéressés. Le Secteur se livre à une étude approfondie des lois fédérales à l'égard de la jurisprudence établie par la *Charte*. De plus, le Secteur a rédigé le premier rapport du Canada suivant la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et il s'est penché sur les répercussions au pays des divers accords internationaux que les Nations Unies étudient à l'heure actuelle.

■ LE DIFFÉREND FRANCO-CANADIEN SUR LES PÊCHES ET LES LIMITES MARITIMES

Le Secteur a participé aux négociations avec la France en vue de régler le différend sur les pêches et les limites maritimes de Saint-Pierre et Miquelon au large de la côte atlantique. Une série d'accords ont été signés le 30 mars 1989. Ils ont permis de régler le différend pour trois ans et ils prévoient également l'arbitrage de la question des limites par un tribunal de cinq membres. On s'attend à une décision à la fin de 1991 ou au début de 1992.

■ Les affaires judiciaires

Le Secteur a participé encore cette année à la réforme du processus de nomination des juges. L'appui ministériel en matière de financement et d'exécution des programmes a permis l'ouverture du Centre canadien de la magistrature en mai 1988. Le Ministère a ensuite mis en oeuvre avec le Conseil canadien de la magistrature le Programme national des bourses universitaires à l'intention des juges.

■ Les questions internationales touchant les autochtones

Le Secteur a donné des avis au gouvernement à l'égard de la séance de 1988 du Groupe de travail des populations autochtones des Nations Unies, et de la révision d'une convention concernant les populations indigènes et tribales effectuée par l'Organisation internationale du travail.

■ La conférence Unidroit

Le Secteur a organisé une conférence de l'Institut international pour l'unification du droit privé – Unidroit – qui s'est tenue à Ottawa pendant trois semaines au mois de mai 1988. Lors de cette conférence qui réunissait des représentants de 59 États et de 10 organisations internationales, les participants ont adopté deux projets de conventions portant respectivement sur l'affacturage international et sur le crédit-bail international.

■ Les Lois révisées

Les Lois révisées du Canada, 1985, ainsi que les premier et deuxième suppléments qui réunissent les lois que le Parlement a adoptées en 1985 et 1986 ont pris effet le 12 décembre 1988. Les lois ont été imprimées en volumes reliés et en feuilles mobiles.

■ Autres activités

Au cours de l'année écoulée, le Secteur du droit public a également :

- organisé le sixième séminaire de droit commercial international qui s'est tenu à Ottawa le 20 octobre 1988;
- administré une partie du Fonds de la consultation et du développement du ministère de la Justice ainsi que le Fonds des droits de la personne;
- donné 177 avis sur les règlements, conformément à la *Loi sur les textes réglementaires;*
- à titre de conseiller juridique du Bureau du Conseil privé, étudié quelque 1 900 décrets, examiné 1 427 règlements afin d'en assurer la conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et rédigé 153 actes donnés sous le grand Sceau;
- procédé à de vastes consultations sur une série de propositions visant à modifier la compétence de la Cour fédérale et à améliorer la *Loi sur la Cour fédérale;*
- offert aux fonctionnaires et aux avocats du gouvernement affectés au processus réglementaire une série de séminaires sur la rédaction des règlements et l'interprétation de la *Loi sur les textes réglementaires;*
- organisé à l'intention des avocats du gouvernement le sixième séminaire annuel en droit administratif;
- fourni des avis sur la création de l'Autorité héraldique du Canada à la Résidence du gouverneur général;
- préparé et distribué le Recueil de jurisprudence en droit administratif (1988) aux avocats du gouvernement.

SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Le Secteur des services juridiques ministériels fournit sur place des services juridiques de toute nature aux ministères et organismes fédéraux, ainsi que des avis juridiques spécialisés en ce qui concerne le droit immobilier, le droit commercial et le droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information. Il est également chargé de l'élaboration des politiques en ce qui concerne l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et les questions connexes.

ORGANISATION

Au cours de l'année, le Secteur regroupait 321 personnes, ce chiffre comprenant les avocats et le personnel de soutien. Le Secteur comprend trois divisions dirigées respectivement par le premier sous-ministre adjoint – droit commercial et immobilier, le sous-ministre adjoint – accès à l'information et le sous-ministre adjoint – finances.

En plus d'exercer son autorité sur l'ensemble du Secteur, le premier sous-ministre adjoint – droit commercial et immobilier, doit en assurer la coordination. Les gestionnaires affectés aux ministères ou organismes suivants relèvent directement ou indirectement de lui :

- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Corporation commerciale canadienne
- Agence canadienne de développement international
- Droit commercial et immobilier et services de consultation
- Droit commercial et immobilier et services de consultation (Vancouver)
- Énergie, Mines et Ressources
- Société d'expansion du Cap-Breton
- Environnement
- Affaires extérieures
- Affaires indiennes et du Nord
- Commission de la Capitale nationale
- Défense nationale
- Conseil national de recherches – Privatisation
- Droit immobilier
- Travaux publics
- Expansion industrielle régionale
- Monnaie royale canadienne
- Approvisionnements et Services
- Bureau des négociations commerciales
- Transports
- Affaires des anciens combattants
- Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest

Le premier sous-ministre adjoint s'occupe également de toutes les questions de droit commercial et immobilier intéressant le Ministère. Au cours de l'année, la coordination des questions de droit de l'environnement est venue se greffer aux responsabilités du premier sous-ministre adjoint.

Le sous-ministre adjoint – Accès à l'information, est le conseiller du Secteur. Les administrateurs affectés aux ministères ou organismes suivants relèvent directement ou indirectement de lui :

- Commission de contrôle de l'énergie atomique
- Agriculture
- Commission canadienne du lait
- Service canadien du renseignement de sécurité
- Communications
- Centre de la sécurité des télécommunications (défense nationale)

- Consommateurs et Sociétés
- Service correctionnel
- Emploi et Immigration
- Pêches et Océans
- Forêts
- Santé et Bien-être social
- Accès à l'information et protection des renseignements personnels
- Travail
- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Commission de la Fonction publique
- Revenu Canada – Douanes et Accise
- Revenu Canada – Impôt
- Gendarmerie royale du Canada
- Secrétariat d'État
- Solliciteur général
- Conseil du Trésor

De plus, le sous-ministre adjoint – Accès à l'information, est responsable de la direction et de la supervision de la Section du droit à l'information et à la protection des renseignements personnels dont la vocation est la coordination des politiques et la communication d'avis juridiques spécialisés au Ministère.

Le sous-ministre adjoint, Finances, est le premier conseiller du ministère des Finances et il est chargé de la gestion et de la coordination des services juridiques offerts au ministère des Finances et au surintendant des institutions financières.

ACTIVITÉS

La pratique du droit par les avocats du Secteur des services juridiques ministériels touche une foule d'activités. Les avocats offrent la gamme complète des services juridiques et fournissent également des conseils en matière de politique aux ministères clients.

Le droit public

Les avocats ont instruit les conseillers juridiques qui s'occupaient des dossiers de prestation de conjoint pour Santé et Bien-être Canada. Ils ont également coordonné la réponse du Solliciteur général à la contestation judiciaire de la constitutionnalité des dispositions concernant les délinquants sexuels dangereux, et enfin ils ont participé avec l'ACDI à l'élaboration de la loi constituant le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique.

La fiscalité

Les avocats ont participé à l'élaboration de la loi sur la réforme fiscale qui a été adoptée en septembre 1988; ils ont eu des consultations avec Revenu Canada – Impôt, sur le sens et l'application de la règle anti-évitement énoncée à l'article 245 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ils ont également donné des avis à Revenu Canada sur les bulletins d'interprétation, dont plusieurs ont dû être récrits suite à l'adoption de la réforme fiscale.

L'élaboration des politiques

À ce chapitre, les fonctionnaires ont donné des avis à Emploi et Immigration Canada sur les aspects juridiques de la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre et ils ont participé à l'élaboration de la position de Santé et Bien-être Canada au sujet des tests de dépistage du SIDA. Ils ont en outre donné des avis au gouvernement à l'égard de sa réponse au rapport du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général relativement à la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Les avocats ont également prêté leur concours pour la formulation du cadre à donner à la politique canadienne en matière de télécommunications.

■ Les transactions commerciales

Les avocats du secteur sont intervenus dans de nombreuses transactions commerciales importantes du gouvernement, y compris tous les grands projets d'acquisition et de construction. Ils ont fourni des avis juridiques à Transports Canada au sujet de l'élaboration d'une politique de cession des aéroports, et d'Approvisionnements et Services Canada au sujet de 25 grands projets de l'État qui entraîneront l'engagement d'environ 25 milliards de dollars au cours des 10 à 15 prochaines années. Ils ont participé également à la rédaction de baux à construction pour la Commission de la Capitale nationale, aux négociations avec Énergie, Mines et Ressources en vue de la construction d'un gazoduc sur l'île de Vancouver, à la création de la réserve du parc national South Moresby et à la participation à la restructuration d'Énergie atomique Canada Ltée et d'Eldorado Nucléaire Ltée.

■ Le droit des échanges commerciaux

Le Secteur a eu un rôle primordial à jouer dans la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il a agi à titre de coordonnateur législatif, s'assurant que tous les ministères intéressés apportaient les modifications appropriées aux lois et règlements pour garantir le respect par le Canada des obligations que lui impose l'Accord. Les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que le secteur privé ne voulaient aucune équivoque dans les règles, ce qui a entraîné une augmentation des demandes d'avis juridiques au sujet de l'Accord et de ses mécanismes de mise en oeuvre.

■ Les acquisitions

Les avocats du Ministère ont prêté main-forte à Consommateurs et Sociétés Canada en donnant, entre autres, des avis au directeur des Enquêtes et Recherches sur l'acquisition de Texaco Canada Inc. par la société Imperial Oil et du transporteur aérien Wardair par la compagnie PWA. Ces deux acquisitions ont fait l'objet d'études approfondies suivant la *Loi sur la concurrence*.

■ Les relations industrielles

Les avocats du Secteur ont fourni à Travail Canada des avis juridiques en matière de relations industrielles et professionnelles dans le cadre du programme de privatisation du gouvernement.

■ Le droit pénal

Les avocats du Secteur ont participé à l'élaboration de nouveaux amendements concernant la libération conditionnelle des détenus. Le processus modificatif a été entrepris par le Solliciteur général du Canada, le Service correctionnel et la Commission nationale des libérations conditionnelles. Les avocats rattachés au Solliciteur général sont intervenus dans les travaux de la commission d'enquête sur l'affaire Donald Marshall tandis que ceux détachés auprès de la Gendarmerie royale du Canada ont participé à l'élaboration et à la mise en application de la nouvelle *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*.

■ Les affaires culturelles

Les avocats du Secteur ont aidé le ministère des Communications à mettre en oeuvre la phase I de la réforme du droit d'auteur adoptée le 8 juin 1988. De plus, ils ont entrepris la rédaction du projet de loi touchant la phase II.

■ Les affaires autochtones

Les avocats du Secteur rattachés au ministère des Affaires indiennes et du Nord ont apporté leur aide dans l'élaboration d'une politique à l'égard de l'autonomie administrative des collectivités ainsi que dans un grand nombre de revendications, principalement celles déposées par les Dénés et Métis et le Conseil des Indiens du Yukon, et qui ont mené à des ententes de principe au cours de l'année.

■ La santé et la sécurité publiques

La santé et la sécurité publiques est un autre domaine qui a représenté une lourde charge de travail pour le Secteur. Les avocats affectés à Santé et Bien-être Canada se sont occupés de deux poursuites intentées en Cour fédérale contre le gouvernement par les hémophiles qui auraient contracté le virus du SIDA par voie de produits sanguins contaminés. Ils sont également intervenus dans les contestations judiciaires concernant la *Loi réglementant les produits du tabac* et dans les dossiers portant sur l'importation des raisins chiliens. Les avocats affectés à Consommateurs et Sociétés Canada ont conseillé les fonctionnaires de ce ministère sur la constitution de la Commission de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. En outre, les avocats du ministère des Transports ont aidé à la rédaction d'un protocole sur les actes de violence commis dans les aéroports internationaux. Ils ont également préparé un projet de loi modifiant la *Loi nationale sur les transports* pour tenir compte des besoins des personnes handicapées. Ils ont participé à la rédaction de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* qui a été adoptée par le Parlement et est entrée en vigueur le 1er janvier 1989 et de la *Loi sur le Bureau d'enquête sur les accidents de transport* qui avait été déposée au cours de l'année visée par le rapport.

Les avocats du Secteur ont aussi contribué à l'élaboration du projet de loi constituant le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Les avocats affectés à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada ont participé aux travaux préliminaires concernant la nouvelle loi sur la détermination du statut de réfugié.

Les avocats sont également intervenus dans les questions suivantes :

- *Loi sur la garde des enfants* et *Loi sur l'extension des services de garde* (Santé et Bien-être social Canada)
- modification de la *Loi sur la Capitale nationale* (Commission de la Capitale nationale)
- révision de la *Loi sur les sociétés par actions* en collaboration avec le secteur Droit commercial et immobilier et Services de consultation
- nouvelle *Loi sur les banques*, nouvelle *Loi sur les compagnies fiduciaires et les compagnies de prêt*, nouvelle *Loi sur les assurances* et nouvelle *Loi sur les associations coopératives de crédit* (ministère des Finances, Bureau du surintendant des institutions financières) programme de sécurité des navires de pêche (ministère des Transports).

SECTEUR DE LA POLITIQUE, DES PROGRAMMES ET DE LA RECHERCHE

Le Secteur de la politique, des programmes et de la recherche est responsable de la planification, de l'élaboration et de la mise en oeuvre au niveau fédéral, en matière juridique, des politiques et de l'administration des programmes. Les frais de trois de ces programmes donnent lieu à partage avec les provinces et territoires. Les principales fonctions du Secteur sont :

- déceler les nouvelles tendances du droit à l'échelon national;
- étudier les rapports et recommandations de la Commission de la réforme du droit du Canada dans les domaines du droit criminel, du droit familial et de la protection de la vie;
- analyser les grands problèmes juridiques et socio-juridiques qui se posent en matière d'administration de la justice et élaborer des politiques propres à les régler;
- procéder à une analyse des lois fédérales dont l'application relève du ministre de la Justice;
- consulter les autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, les associations professionnelles, les associations du secteur privé et les citoyens à l'égard de l'administration de la justice;
- veiller à la modification du *Code criminel* et de certaines lois fédérales qui n'entrent pas dans les attributions précises d'autres directions ou d'autres ministères fédéraux;
- concevoir la plupart des programmes d'aide financière du Ministère, y compris les programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, et en assurer la mise en oeuvre (voir page 61);
- concevoir et effectuer ou superviser toutes les recherches socio-juridiques destinées à appuyer l'analyse et l'élaboration des politiques;
- répondre aux demandes de renseignements internes en matière juridique;
- se tenir en rapport étroit avec les services de recherche et de statistique des autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et des organismes internationaux;
- déterminer et élaborer les exigences en matière de données statistiques;
- fournir une aide financière et technique à l'appui de l'élaboration de systèmes d'information par les provinces et les territoires dans les secteurs ministériels prioritaires;
- fournir des données statistiques à l'appui du processus décisionnel du Ministère et de l'élaboration des politiques.

DIRECTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROIT PÉNAL ET DE DROIT FAMILIAL

La Direction de la politique en matière de droit pénal et familial analyse les questions de droit pénal et fournit des avis à cet égard, et elle élabore et met en oeuvre les politiques concernant le droit pénal et familial. La Section de la politique -droit pénal, participe aux travaux de nombreux comités nationaux et internationaux dans le domaine du droit pénal et étudie les recommandations émanant de la Commission de réforme du droit et d'autres organismes. Elle élabore des modifications au *Code criminel*, à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et à certaines lois ne relevant pas d'autres organismes ou ministères gouvernementaux. La Section de la politique – droit de la famille, élabore et met en oeuvre les politiques relatives à la *Loi sur le divorce* de 1985, à la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances familiales*, à la *Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions* et à la *Loi sur le mariage*. Elle participe aux travaux de nombreux comités sur le

droit familial et elle donne des avis sur les lois susmentionnées et le droit familial en général aux autres sections du Ministère et d'autres ministères.

GROUPE DE LA RÉVISION DU DROIT PÉNAL

Le Groupe de révision du droit pénal est chargé de la révision en profondeur du droit pénal; il examine toutes les propositions formulées par la Commission de réforme du droit et fait des recommandations relativement à leur mise en oeuvre.

PROJET DE L'OBSERVATION DES LOIS ET DES SANCTIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette initiative à l'échelle de l'ensemble de l'administration fédérale a été amorcée par le ministère de la Justice et le Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires de concert avec 27 autres ministères. Ce projet vise à garantir la pertinence des peines établies pour dissuader les commissions graves ou répétées d'infractions aux lois et aux règlements. Le projet veille également à ce que des sanctions non judiciaires soient prévues et imposées au besoin. Le projet étudie des moyens de garantir le caractère prévisible, l'uniformité régionale et la rentabilité des mécanismes de mise en application.

DIRECTION DES PROGRAMMES ET DE LA POLITIQUE

La Direction des programmes et de la politique veille à ce que l'administration de la justice soit conforme aux priorités nationales. Elle formule les politiques, les met en oeuvre et supervise leur application afin d'améliorer constamment les programmes en matière de justice. La direction négocie et administre les principales ententes de financement avec les provinces, les territoires, les organisations non gouvernementales et des particuliers. Ces programmes visent à favoriser un accès équitable au système de justice canadien et à appuyer le Ministère dans son rôle de chef de file dans le domaine du droit pénal et celui de la justice pour les jeunes contrevenants. La Section de l'élaboration des politiques s'intéresse à certaines questions liées à la justice comme la prévention du crime et à des groupes ayant des besoins spéciaux comme les autochtones, les femmes, les enfants, les adolescents et les jeunes contrevenants.

La Section des programmes (jeunes contrevenants) négocie et administre les ententes de partage des frais avec les provinces et les territoires liées à l'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants*. La Section des programmes (accès à la justice) négocie et administre les ententes de partage des frais relativement à l'aide juridique, aux victimes d'actes criminels, à l'assistance parajudiciaire aux autochtones, à l'autonomie gouvernementale des autochtones et à l'éducation et à la vulgarisation juridique. Cette section administre aussi les programmes de bourse et les subventions aux organisations non gouvernementales. (Voir Subventions et contributions du Ministère, page 61.)

DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT

La Direction de la recherche et du développement réalise des travaux de recherche expérimentale et des études socio-juridiques, établit quels sont les besoins en matière de données statistiques, administre les programmes de soutien à la mise au point de systèmes et fournit les fonds nécessaires aux projets de démonstration et de transfert technologique. Elle conçoit également des projets d'information juridique. Ces activités ont pour but de déterminer et d'évaluer les politiques visant à améliorer le système judiciaire au Canada.

La Section des systèmes informatiques et statistiques recueille et fournit des statistiques de concert avec Statistique Canada. Elle fournit également des conseils et des services en matière de financement au Ministère et fournit l'aide technique aux provinces en matière d'élaboration de systèmes d'information. Elle administre le Programme de contribution pour l'élaboration des systèmes d'application de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et le Fonds d'aide à l'exécution des ordonnances familiales.

La Section de la recherche comprend deux groupes : droit pénal et de la famille et accès à la justice et droit public. Elle effectue des travaux de recherche expérimentale pour appuyer l'élaboration des mesures législatives et des politiques et soutenir les programmes destinés à favoriser l'accès à la justice.

La Section de la consultation et du développement administre les programmes et les projets ayant trait à la réforme du système judiciaire au Canada. Elle administre le Fonds de la réforme du droit pénal (en se concentrant plus particulièrement sur les agressions sexuelles contre les enfants et les victimes d'actes criminels), le Fonds de la consultation et du développement (en s'arrêtant sur le droit public et familial), le Fonds de projets spéciaux en matière d'aide juridique, le Fonds d'aide à l'évaluation du programme sur les jeunes contrevenants, un fonds spécial de vulgarisation juridique (en portant une attention particulière aux agressions sexuelles contre les enfants) et un fonds pour les projets pour les autochtones non prévus dans d'autres fonds.

La Section de l'information juridique planifie et élabore des mesures en matière d'information juridique relativement aux lois dont l'administration incombe au ministre de la Justice. Elle élabore des programmes d'information en langage courant qui portent sur les lois, la réforme du droit et les autres politiques du Ministère intéressant le profane.

ACTIVITÉS

■ Les victimes d'actes criminels

Certaines modifications contenues dans le projet de loi C-89 – *Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels)* – ont été proclamées en vigueur le 1er octobre 1988. Ces dispositions portaient sur la protection de l'identité des victimes et des témoins de délits sexuels et d'extorsion, le recours aux photographies de biens récupérés, la preuve de la propriété et la valeur des biens et le recours aux déclarations des victimes sur les répercussions du crime. Le Secteur a également consulté les provinces et les territoires sur la mise en application de la loi et sur l'élaboration des dispositions réglementaires établissant le montant de la suramende compensatoire.

■ La détermination de la peine

Le Secteur a fait le suivi des recommandations de la Commssion canadienne sur la détemination de la peine et a aidé le Centre canadien de la magistrature à élaborer des programmes de perfectionnement se rapportant à la détermination de la peine à l'intention des juges. Le

Secteur a accordé des subventions aux maisons d'enseignement afin d'aider à l'élaboration de cours sur la détermination de la peine. Il a également fourni les fonds nécessaires à la tenue d'un atelier national dont le thème était les femmes et le processus de détermination de la peine.

- **La stratégie nationale antidrogue**

Le Secteur a eu un rôle à jouer dans plusieurs phases de la Stratégie nationale antidrogue.

- Il a participé aux travaux du comité interministériel constitué pour consolider la *Loi sur les stupéfiants* et les parties III et IV de la *Loi des aliments et drogues*.

- Il a participé aux négociations sur l'élaboration d'un projet de convention sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. La convention a été adoptée par une conférence de plénipotentiaires des Nations Unies en décembre 1988. Il coordonne maintenant les efforts faits en vue de la ratification de la convention.

- Le projet de loi C-61 qui autorise la saisie, le blocage et la confiscation des produits du crime a reçu la sanction royale le 13 septembre 1988 et a été proclamé en vigueur le 1er janvier 1989. Le Secteur a collaboré à la préparation d'un séminaire national à l'intention du personnel policier pour le renseigner sur la nouvelle loi.

- **L'agression sexuelle**

Plusieurs projets de recherche ont été exécutés afin de connaître les répercussions de la loi sur l'agression sexuelle qui est entrée en vigueur en 1983. Au nombre de ces projets se trouve une étude sur le terrain approfondie dans six administrations, une étude sur les premiers intervenants qui offrent des services aux victimes d'agressions sexuelles; et une revue ainsi qu'une analyse de la jurisprudence sur l'agression sexuelle.

- **Les agressions sexuelles contre les enfants**

En plus d'élaborer un programme d'information complet pour s'assurer que les Canadiens et Canadiennes soient au courant de l'existence de renseignements sur le projet de loi C-15, et où se les procurer, le Secteur a poursuivi ses études dans quatre villes canadiennes afin de préparer la voie à la revue de ces nouvelles dispositions par le Parlement.

- **La prostitution**

Le projet de loi C-49 a été adopté en 1985 afin de contrer le fléau du racolage. Le projet de loi prévoyait également une révision parlementaire de ces dispositions. Le Secteur a donc mené une étude afin d'évaluer si la loi avait atteint son but. La version définitive des constatations ainsi qu'une synthèse sont en voie d'édition dans les deux langues officielles.

- **La Loi sur la Cour suprême**

La *Loi sur la Cour suprême*, qui rationalisait les travaux de la Cour suprême, a été proclamée en vigueur le 25 avril 1988.

La Loi sur les jurés des Territoires du Nord-Ouest

Le Secteur a joué un rôle essentiel dans l'élaboration d'une intervention concernant la *Loi sur les jurés des Territoires du Nord-Ouest*. La Loi permet aux autochtones ne parlant ni français, ni anglais d'être jurés dans les Territoires du Nord-Ouest.

La Loi sur l'immigration

Le Secteur a participé aux travaux du groupe de travail sur la sécurité et l'application de la *Loi sur l'immigration* ainsi qu'à l'élaboration des modifications. Les dispositions du projet de loi C-84 modifiant la *Loi sur l'immigration* et concernant l'interception des communications ont été proclamées en vigueur le 12 août 1988.

Le jeu

Le Secteur s'est penché sur plusieurs questions touchant le jeu, notamment le jeu dans les réserves, les loteries et les questions réglementaires. Il a eu des entretiens avec les provinces concernant le jeu informatisé.

La pornographie

Le projet de loi C-54, déposé par le Ministre en mai 1987, est mort au feuilleton de la Chambre à la dissolution du Parlement le 1er octobre 1988. Le gouvernement fédéral est en train d'examiner les moyens dont il dispose pour réglementer la pornographie qui exploite les enfants et la violence.

Le pari mutuel

Le Secteur a conseillé le ministère de l'Agriculture sur l'interprétation du *Code criminel* portant sur le pari mutuel aux hippodromes. Le ministère de l'Agriculture a ensuite proposé des modifications au *Code criminel* afin d'autoriser les associations hippiques d'exploiter des maisons de paris hors piste. Le projet de loi C-133 a été déposé en Chambre mais il a expiré au feuilleton lorsque la Chambre a été dissoute le 1er octobre 1988.

La sécurité ferroviaire

Le projet de loi C-105, la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, qui comprenait des modifications au *Code criminel*, est entré en vigueur le 1er janvier 1989. Les nouvelles dispositions ont été élaborées par le ministère des Transports en collaboration avec le Secteur. Avec ces modifications, la circulation ferroviaire est désormais assujettie aux dispositions du *Code criminel* portant sur la conduite dangereuse et la conduite en état d'ébriété.

L'application de la loi dans les réserves

Le Secteur a donné des avis au groupe d'étude interministériel des services policiers et de l'administration de la justice dans les réserves. Il a également donné des avis sur l'exécution des obligations du gouvernement fédéral découlant de la Convention de la Baie James et du Nord québécois.

La conduite en état d'ébriété

Le Secteur a étudié les poursuites intentées en vertu des dispositions du *Code criminel* sur la conduite en état d'ébriété et il a appuyé l'élaboration de projets de recherche sur l'absolution conditionnelle assortie d'une cure de désintoxication et les modifications aux dispositions relatives à la conduite en état d'ébriété. Il a évalué plusieurs éthylomètres en vue d'une approbation en vertu du *Code criminel* et contrôlé une étude sur la consommation de drogue et la conduite automobile.

L'avortement

Après que la Cour suprême eût rendu le 28 janvier 1988 sa décision dans l'affaire Morgentaler invalidant l'article 251 du *Code criminel*, le Secteur a donné des avis au gouvernement sur les différentes voies qui s'offraient à lui. Il a, entre autres, aidé à la rédaction d'un projet de résolution qui a été déposé en Chambre le 24 mai 1988, et de la résolution même qui a été déposée le 22 juillet 1988.

Le 9 mars 1989, la Cour suprême a rejeté à l'unanimité le pourvoi *Borowski* invoquant que la question était hypothétique, le litige n'ayant plus d'objet puisque l'article 251 du *Code criminel* avait été invalidé dans une décision antérieure. Le Secteur s'est occupé de la coordination de l'étude de la décision effectuée par les représentants du Ministère afin d'en connaître les répercussions.

Le secret commercial

Le 26 mai 1988, la Cour suprême a rendu sa décision dans l'affaire La *Reine* c. *Stewart* qui soutenait que les dispositions du *Code criminel* relatives au vol ne s'appliquaient pas au détournement de renseignements commerciaux confidentiels. Le Secteur a participé à l'analyse de la décision et à l'élaboration de la réponse à cette dernière dans le cadre de son étude sur les secrets commerciaux et le détournement de renseignements commerciaux confidentiels.

Le terrorisme

La Section de la politique – droit pénal, a participé à l'élaboration de propositions portant sur les modifications devant être apportées au *Code criminel* pour mettre en oeuvre trois accords internationaux concernant le terrorisme et le transport aérien et maritime. Ces propositions ont été élaborées sous les auspices de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale et elles ont été signées par le Canada en 1988.

La Section a également étudié les recommandations du Comité du Sénat sur le terrorisme et la sécurité publique touchant les «manuels de terrorisme».

L'affaire Ruygrok

La Section de la politique – droit pénal, a coordonné la réponse du Ministère aux recommandations du jury du coroner dans l'affaire *Ruygrok*. Ces recommandations ont une incidence sur la divulgation aux autorités pénitentiaires des informations incluses dans les dossiers des avocats de la Couronne.

Les Lois révisées

Le Secteur a publié un document intitulé *Les lois révisées du Canada, 1985* afin de faciliter pour les avocats représentant les ministères publics provinciaux et fédéral le passage au *Code criminel* modifié et renuméroté.

Conseil de l'Europe

Le Secteur a participé à l'étude du Conseil de l'Europe sur le crime informatique. Il a siégé à de nombreux comités du Conseil qui se sont penchés sur la justice et le droit familial. Les travaux portaient, entre autres, sur les produits du crime, les délits sexuels contre les enfants et la pornographie.

■ 8E CONGRÈS DES NATIONS UNIES

Les préparatifs en vue de la participation du Canada en 1990 au 8e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants se sont poursuivis au cours de l'année. Il s'agit d'une entreprise de grande envergure qui comprend la définition de la position du Canada à l'égard de diverses questions, et la participation à une foule de réunions préparatoires. Ce travail englobe la consultation et la collaboration avec la Gestion intégrée, le ministère du Solliciteur général et le ministère des Affaires extérieures. En 1988, le Secteur a représenté le Canada lors de plusieurs rencontres dans le cadre des Nations Unies.

■ MEURTRE PAR IMPUTATION

Le Secteur a participé à l'élaboration de la réponse du Ministère à une décision de la Cour suprême du Canada dans *Vaillancourt* c. *La Reine* selon laquelle un alinéa du *Code criminel* relatif au «meurtre par imputation» contrevenait à un article de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Pour ce faire, il a consulté les provinces et donné des avis à la Section des poursuites criminelles quant au traitement d'affaires similaires. Un projet d'examen des répercussions de cette décision et de la possibilité de réformes dans ce domaine du droit a été lancé.

■ *LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS*

En collaboration avec les fonctionnaires provinciaux et territoriaux, des groupes de travail chargés d'examiner plusieurs aspects de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, notamment les renvois devant un tribunal pour adultes, la peine maximale, l'âge minimal de la responsabilité criminelle, les éléments de preuve, l'évaluation, et les décisions ont été établis.

■ RÉVISION DU DROIT CRIMINEL

Les consultations auprès des provinces relativement à la partie générale du projet de code pénal de la Commission de réforme du droit sont terminées, et la préparation d'un document portant sur la partie générale pour fins de consultation avec d'autres groupes et personnes est actuellement en cours. A l'issue d'une réunion à laquelle participaient les ministres de la Justice et les procureurs généraux fédéraux et provinciaux, un groupe de travail fédéral-provincial sur l'homicide a été mis sur pied. En janvier 1989, le groupe a présenté son premier rapport, avec des recommandations.

- Les troubles mentaux demeurent un sujet important. Des consultations ont été menées auprès de plusieurs groupes. En conséquence, des modifications à la *Loi sur les jeunes contrevenants* et à la *Loi sur la défense nationale* ont été ébauchées.

L'avocat général principal chargé de la révision du droit pénal a passé cinq semaines en Afrique à la demande du gouvernement du Zimbabwe, en vue d'évaluer les diverses façons dont le Canada pourrait aider le ministère de la Justice du Zimbabwe, Affaires juridiques et parlementaires.

■ PROJET DE L'OBSERVATION DES LOIS ET DES SANCTIONS RÉGLEMENTAIRES

En 1988-1989, dans le cadre de ce projet, une étude a été faite sur les techniques d'application et d'observation des lois utilisées aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni, sur l'examen des répercussions de la *Charte* sur les poursuites judiciaires pour infractions aux textes réglementaires, et deux rapports préliminaires portant sur la détermination de la peine dans les affaires réglementaires ont été rédigés.

Des consultations officielles ont également été menées en vue de déterminer les principales questions reliées à l'observation des textes réglementaires. Les chargés du projet se sont rendus à Washington en mars 1989 afin d'étudier les sanctions administratives imposées aux États-Unis, les solutions négociées à la non-observation des lois ainsi que la détermination de la peine dans les affaires réglementaires.

■ Direction des programmes et de la politique

Le Ministère a poursuivi son examen de la politique relative aux jeunes contrevenants, d'un programme fédéral-provincial de partage des coûts de 156 millions de dollars, cette initiative visant à élaborer des systèmes d'information sur les jeunes contrevenants, et divers programmes de recherche. Un atelier auquel participaient les représentants de toutes les provinces et de tous les territoires et qui portait sur les améliorations pouvant être apportées à l'administration des ententes de financement aux termes de la *Loi sur les jeunes contrevenants* a été organisé par la direction.

Le Ministère a ultérieurement examiné plusieurs dispositions de la *Loi sur les jeunes contrevenants*, y compris l'admissibilité des déclarations faites par des jeunes à des personnes en situation d'autorité, le projet concernant la détermination de la garde en milieu «ouvert» et «fermé» par les autorités judiciaires; les dispositions concernant l'obtention obligatoire du consentement de l'adolescent pour rendre une ordonnance de traitement; et les mesures visant le renvoi des jeunes contrevenants devant les juridictions de droit commun. Les recherches se poursuivent sur la détermination de l'âge minimal à l'égard de la responsabilité criminelle, qui est actuellement de 12 ans. Tous ces travaux ont été entrepris à l'issue des consultations du Ministre auprès des ministres provinciaux et territoriaux responsables des questions de justice intéressant les jeunes contrevenants.

La Direction a entrepris un examen approfondi des situations où le droit pénal peut s'appliquer différemment à certains groupes, comme les enfants, les autochtones, les jeunes et les femmes. Il s'agit d'un projet permanent destiné à garantir que l'ensemble des Canadiens ont pleinement accès à la justice. La Direction a aussi étudié les politiques en matière de prévention et l'efficacité des pratiques ministérielles visant à encourager la participation du public à l'élaboration d'une politique en matière de justice pénale.

■ Direction de la recherche et du développement

Parmi les projets de recherche réalisés au cours de l'année, il faut noter :

- la poursuite des recherches en vue de contrôler les répercussions des changements apportés à la législation en matière d'agressions sexuelles;

- l'évaluation d'un projet détaillé de base de données informatisée sur la détermination de la peine a été entreprise conformément à l'entente de financement du Ministère;

- le Ministère a entrepris un programme de recherche d'une durée de trois ans en vue de décrire le traitement des affaires d'agressions sexuelles contre les enfants à l'intérieur des systèmes de justice et de bien-être à l'enfance. Les conséquences intentionnelles et non intentionnelles des nouvelles dispositions en matière de preuve sur le traitement de ces affaires, et sur les enfants victimes et les témoins, seront également évaluées. Jusqu'à présent, deux projets d'envergure ont été entrepris, notamment une étude d'une durée de deux ans en vue d'examiner l'efficacité d'un programme de preparation de groupe à l'intention des enfants victimes d'agressions sexuelles et des témoins, ainsi qu'une étude du ministère de la Santé et du Bien-être en vue de contrôler la mise en oeuvre du projet de loi C-15 en Alberta;

- la Section de la recherche a participé à une étude sur la criminalité touchant onze pays européens et quatre pays non européens. Cette étude a permis de recueillir des renseignements comparables sur le taux de victimisation; les perceptions des citoyens à l'égard de l'étendue de la criminalité dans leur voisinage, les villes et leur pays; l'attitude à l'égard du système de justice pénale; et les mesures prises pour ne pas devenir des victimes d'actes criminels;

- l'analyse de la composante «risques personnels» dans l'Enquête sociale générale, cycle 3, de Statistique Canada a été effectuée au cours de l'année. Le Ministère collabore avec Statistique Canada à l'élaboration et à l'analyse de cette composante;

- des études préliminaires ont été entreprises en vue d'appuyer l'élaboration de politiques sur la prévention de la criminalité, les femmes et la justice, la justice pénale autochtone, la détermination de la peine, les contrevenants souffrant de troubles mentaux ainsi que le projet fédéral de l'observation des lois et des sanctions réglementaires;

- l'élaboration de documents sur l'information juridique, y compris des émissions de radio et de télévision ainsi que des articles de revues et de publications sur les mesures législatives ayant trait à l'agression sexuelle contre les enfants; la préparation d'un enregistrement vidéo et d'un guide destinés aux adolescents et d'un enregistrement vidéo à l'intention des habitants du Grand Nord, concernant les répercussions juridiques de la conduite en état d'ébriété; la préparation de trois notes d'information sur les mesures législatives touchant les victimes d'actes criminels et d'une brochure sur le rôle des médiateurs en matière de divorce et la production d'une affiche encourageant les jeunes à mieux s'informer sur le système judiciaire.

Secteur de la gestion intégrée

Le Secteur de la gestion intégrée offre au Ministère une grande variété de services de soutien dans le domaine de l'administration et de la gestion. Il élabore les politiques ministérielles, coordonne les programmes et les activités du Ministère et s'occupe de la gestion et de l'utilisation des ressources, tout en veillant à ce qu'ils soient conformes aux directives des organismes centraux et à la politique du gouvernement. Il exerce en outre des fonctions juridiques dans des domaines spécialisés.

ORGANISATION

Le sous-ministre adjoint chargé de la gestion intégrée relève directement du sous-ministre.

L'Administration du personnel fournit au Ministère des services centralisés, conseille les gestionnaires et s'occupe de l'administration du système de classification et de dotation. Elle administre et coordonne la formation et le perfectionnement, la planification des ressources humaines et les programmes d'équité en matière d'emploi du Ministère. En outre, elle est chargée de la mise en oeuvre du Programme des langues officielles du Ministère.

La direction des politiques et services administratifs fournit un large éventail de services de soutien, y compris la gestion des marchés, la gestion du matériel, la gestion des documents, les services de courrier et de messagerie et la gestion des locaux. En outre, le Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales se charge de la mise en oeuvre des dispositions relatives à la saisie-arrêt et à la communication des renseignements de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Pour aider à régler les problèmes relatifs aux conflits de compétence en matière de divorce, le Bureau central des divorces tient un registre des requêtes en divorce présentées au Canada. Le Service de gestion des marchés de services juridiques administre les contrats de services juridiques, y compris ceux des représentants de la Couronne embauchés par le Ministère.

La Direction de la gestion financière, de la planification et de l'informatique fournit à la haute direction, aux gestionnaires et aux exécutants des avis, systèmes et services afin d'assurer le bon fonctionnement au Ministère des services financiers, conseille la haute direction sur la répartition des ressources, et coordonne la préparation du Plan opérationnel pluriannuel. Elle se charge entre autres de préparer le Budget des dépenses principal et le Budget des dépenses supplémentaires et les présentations au Conseil du Trésor et coordonne l'élaboration de tous les documents de planification du Ministère, et tient à jour l'évaluation environnementale et le plan opérationnel du Ministère.

Le Bureau de l'examen évalue l'efficacité des programmes du Ministère et détermine si les mécanismes de contrôle visant à garantir le fonctionnement rentable et efficace du Ministère sont adéquats.

La Direction des communications et des affaires publiques s'occupe de tous les aspects des activités de communication du Ministère, des relations quotidiennes avec les médias et le public, à la planification, production et distribution de publications ou de matériel audio-visuel. Elle est responsable de la planification des communications stratégiques et opérationnelles, ainsi que de la recherche et des analyses de l'opinion publique pour toutes les initiatives en matière de programme, d'instances judiciaires, de politique et de mesures législatives, en vue de fournir des conseils en matière de communication au cabinet du Ministre, au Cabinet, au sous-ministre et à la haute direction du Ministère. Elle conçoit et produit la documentation juridique destinée à informer soit les Canadiens en général, soit les spécialistes. Elle est également responsable des communications internes du Ministère. La Direction se compose de quatre groupes: le bureau du Directeur général; les Services ministériels et opérations; le groupe Planification, conseil et communication des programmes; et la Division de l'édition et des communications intégrées.

La Section de la liaison et des relations fédérales-provinciales coordonne et dirige les échanges entre le Ministère, les associations et les organismes nationaux et internationaux. La première responsabilité en ce qui concerne la liaison consiste à établir des liens avec les organisations qui oeuvrent dans le domaine de la justice et à coordonner les visites rendues au Ministère par des dignitaires étrangers. La Section fournit aussi des services pour l'élaboration de lignes directrices stratégiques, ainsi que des conseils de planification et d'analyse en ce qui a trait aux relations fédérales-provinciales ce qui comprend, entre autres, la coordination des conférences fédérales-provinciales et les réunions des ministres et sous-ministres responsables de la justice.

La Direction des services ministériels regroupe cinq sections qui fournissent des services juridiques, d'orientation des politiques, de soutien et de renseignements généraux au Ministre, au sous-ministre, de même qu'aux fonctionnaires du Ministère et au public. Le Service des relations avec le Cabinet assure la liaison avec le Bureau du Conseil privé pour que les questions intéressant le Ministère soient portées à l'ordre du jour des réunions du Cabinet et il examine et coordonne les présentations du Ministère. Il est aussi responsable des notes d'information s'y rapportant. Le Bureau de l'accès à l'information et des renseignements personnels traite toutes les demandes reçues conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et s'acquitte de toutes les responsabilités du Ministère à cet égard. L'Unité de la correspondance ministérielle reçoit, enregistre et achemine toute la correspondance adressée au ministre de la Justice ou à son personnel et rédige les lettres courantes et les réponses finales aux fins de signature. La Bibliothèque offre un service d'information complet au Ministère et un service restreint au public, y compris la recherche bibliographique et la recherche juridique, auquel s'ajoute la publication d'un bulletin. Le Service d'information du Ministre et de gestion des affaires parlementaires coordonne la préparation des notes d'information et des allocutions pour le Ministre et le sous-ministre, suit les activités parlementaires et assure la liaison avec le cabinet du Ministre pour ce qui est des questions courantes touchant les fonctionnaires du Ministère et d'autres organisations.

La Section de vérification des subventions et contributions planifie et contrôle la mise en oeuvre des aspects financiers des subventions et contributions versées par le Ministère. Les divers bénéficiaires peuvent être d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des universités, des organismes sociaux, des sociétés d'avocats, ou encore des personnes. Les objectifs de la vérification sont d'assurer l'utilisation efficace de méthodes et de pratiques de gestion financière approuvées et l'affectation des fonds conformément aux lois et règlements gouvernementaux. Les subventions constituent des paiements de transfert inconditionnels versés à des requérants admissibles et pour lesquels le gouvernement ne reçoit ni bien ni service. Les contributions constituent des paiements de transfert conditionnels devant faire l'objet d'une vérification. Les subventions et contributions visent à promouvoir et à maintenir les normes de base du système de justice et à améliorer la prestation des services judiciaires au public. (Voir «Subventions et contributions du Ministère» à la page 61).

Les Services de sécurité relèvent également du Secteur de la gestion intégrée.

ACTIVITÉS

ADMINISTRATION DU PERSONNEL

La Direction de l'Administration du personnel a traité environ 1500 cas de dotation en 1988-1989. De nouvelles modalités de dotation introduites cette année ont facilité sa tâche. Une nouvelle trousse d'information sur le recrutement a été préparée en vue d'être distribuée dans toutes les facultés de droit au Canada. L'automatisation des opérations se poursuit avec la mise en oeuvre du système de paie en direct. Des politiques ministérielles ont été élaborées relativement au harcèlement en milieu de travail et au congé autofinancé.

L'Administration du personnel a également participé à la préparation d'un plan pluriannuel de ressources humaines, a assuré la mise en oeuvre en douceur du processus d'examen du rendement et d'évaluation de l'employé et a organisé plusieurs ateliers à ce sujet à l'intention des gestionnaires et des superviseurs. Un plan d'action s'échelonnant sur trois ans a été élaboré relativement au recrutement de personnes handicapées, et des séances de sensibilisation ont été offertes sur ce sujet. L'Administration du personnel a également offert des séances dans les domaines de l'orientation professionnelle, de la gestion, de la préretraite et de l'orientation pour les nouveaux employés.

DIRECTION DES POLITIQUES ET SERVICES ADMINISTRATIFS

La Section des services administratifs a terminé ses travaux sur le plan stratégique d'aménagement à l'administration centrale. Plusieurs projets ont été menés à terme de concert avec Travaux publics Canada, notamment la réfection du hall de l'immeuble de la Justice et la construction d'un central informatique. La mise sur microfiches des avis et documents faisant jurisprudence, lesquels datent de 1856 à 1953, a été menée à terme. Le système central de répertoriage des dossiers, lequel comprend plus de 850 000 fiches, est maintenant entièrement automatisé. Des vérifications de systèmes de dossiers ont été effectuées dans treize services du Ministère et dans trois bureaux régionaux. En 1988-1989, plus de 190 marchés de services de consultations et de services professionnels et environ 3800 demandes de matériel ont été traités, ce qui représente respectivement une augmentation de 10 p. 100 et de 54 p. 100.

Le Service d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales a mis en oeuvre en mai les dispositions de la Partie II de la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales concernant la saisie-arrêt. À la fin de 1988, le service de communication des renseignements (Partie I de la Loi) avait reçu 6989 demandes de recherche de débiteurs défaillants, et 13 052 sommations de saisie-arrêt de fonds fédéraux désignés. Jusqu'à présent, 3,5 millions de dollars ont été saisis pour le compte des provinces en vertu de la Loi. Le Service a amorcé le processus nécessaire relativement à la saisie-arrêt des paiements de l'Office de stabilisation des prix agricoles, de la Commission canadienne du lait, du Bureau de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest et des versements d'intérêts sur les obligations d'épargne du Canada.

Compte tenu de l'importance de la question, le Service a institué un processus selon lequel il donnera suite aux demandes de recherche d'enfants disparus dans un délai de cinq jours ouvrables.

Le Service de gestion des marchés de services juridiques a continué d'administrer les marchés de services juridiques au nom de la Couronne. En 1988, le Service a traité pour une valeur approximative de 27 millions de dollars de dettes passives. Le Bureau central des divorces a délivré plus de 96 000 certificats de mise à jour.

DIRECTION DE LA GESTION FINANCIÈRE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'INFORMATIQUE

Cette Direction a coordonné la préparation du Plan de dépenses, du Plan opérationnel pluriannuel, du Plan des ressources humaines pluriannuel et des demandes de fonds au Conseil du Trésor.

La Direction a aidé la haute direction à obtenir et à affecter des ressources, surtout par la voie de la coordination des demandes de fonds au Conseil du Trésor et de l'analyse des besoins en ressources, afin d'assurer l'utilisation la plus efficace des ressources disponibles.

L'élaboration d'un énoncé de la mission et des valeurs organisationnelles du Ministère, et l'élaboration d'un cadre de planification stratégique intitulé "La justice dans les années 1990" qui guidera les activités du Ministère au cours de la prochaine décennie, ainsi que la mise à jour du guide de l'organisation se poursuivent. La Direction a également entrepris de mettre à jour le guide sur les politiques du Ministère.

La Direction a parachevé un Plan stratégique pour les responsables de l'information qui fournira des directives pour l'application des nouvelles technologies aux besoins du Ministère.

BUREAU DE L'EXAMEN

La Section de l'évaluation des programmes a terminé l'étude de la participation du Ministère au Programme Échange-Canada, l'évaluation du Programme d'assistance parajudicaire aux autochtones en Colombie-Britannique, l'étude du coût du service d'aide juridique en Saskatchewan, l'évaluation des activités d'élaboration des politiques du Ministère, et du Programme de vulgarisation et d'information juridiques.

La Section a entrepris une évaluation du service d'aide juridique en Ontario, du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones et du service d'aide juridique dans les Territoires du Nord-Ouest, une étude du Bureau central d'enregistrement des divorces, une étude de coût du litige sur le prêt canadien aux étudiants, un rapport d'évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, une évaluation du Programme d'indemnisation des victimes du crime et de l'Index des Lois révisées du Canada.

La Section poursuit la réalisation de plusieurs projets, y compris les évaluations des composantes des mesures relatives aux jeunes contrevenants et aux victimes d'actes criminels, ainsi que de la *Loi sur le divorce de 1985*.

La Section de la vérification interne effectue la vérification du Service de gestion des marchés de services juridiques, des activités reliées à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de la Section de la rémunération et des avantages sociaux et des Services financiers. Elle effectue également des examens de suivi des Services administratifs et du Bureau régional d'Edmonton, ainsi que des études préliminaires sur les activités de gestion des dossiers et de la sécurité du Ministère.

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

L'un des objectifs principaux de cette Direction est de renseigner les Canadiens sur tous les faits nouveaux concernant les lois dont l'application relève en tout ou en partie du ministère de la Justice ainsi que les programmes, politiques et services de celui-ci. En 1988-1989, par voie de diverses activités de communication, la Direction a fourni au public des renseignements pertinents concernant la proclamation de la législation portant sur l'aide aux victimes d'actes criminels et l'entraide juridique internationale, l'entrée en vigueur des *Lois révisées de 1985* et la publication de leurs deux premiers suppléments, ainsi que la proclamation de la Partie II de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*. Elle a également fourni des renseignements sur d'importantes affaires criminelles et affaires fondées sur la *Charte*, et sur le processus permanent de réforme de la détermination de la peine au Canada (y compris la publication en 1988-1989 de 24 rapports de recherche).

Pour aider le Ministère à respecter son engagement à l'égard de la fourniture de renseignements opportuns sur les questions reliées à la justice, la Direction a préparé au cours de l'exercice 1988-1989 plusieurs publications, notamment deux brochures sur les agressions sexuelles contre les enfants – *Le secret du petit cheval*, qui fait ressortir auprès des enfants l'importance de se confier à quelqu'un s'ils sont victimes d'agression sexuelle, et *Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle*, qui aide les adultes et les adolescents à réagir de façon appropriée à des révélations faites à ce sujet, et explique les nouvelles lois canadiennes visant à lutter contre ce grave problème. Au cours de l'année, d'autres publications ont paru, notamment la dernière édition de *La Loi sur les jeunes contrevenants – Points saillants*, *Le nouveau régime de nomination des juges*, le *Guide à l'intention des candidats à la magistrature*, *La médiation des divorces rattachée aux tribunaux dans quatre villes canadiennes : Un aperçu des résultats des recherches*, *Enfants-victimes et témoins : Publications en droit et sciences sociales*. En collaboration avec le Secteur des services juridiques ministériels, la Direction des communications et affaires publiques a également entrepris de

publier un bulletin trimestriel, *Écho Justice*, afin de renseigner les gestionnaires supérieurs du gouvernement sur les dernières affaires juridiques touchant le gouvernement.

Le Ministère a réalisé un vidéo intitulé *Le temps d'y penser*, qui sera utilisé dans les écoles partout au Canada afin de faire connaître aux jeunes les graves répercussions juridiques de la conduite en état d'ébriété. Le Ministère a également réalisé un autre vidéo éducatif sur ce sujet, intitulé *Entre amis, on s'appuie*, qui est destiné à être utilisé dans le grand Nord canadien.

La Direction a en outre apporté un appui en matière de communications en vue de promouvoir la Journée du Droit et a parrainé un concours d'affiches s'adressant aux enfants afin de commémorer le quarantième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* et d'attirer davantage l'attention sur cet événement. Des objets ont été exposés par la direction lors de la réunion annuelle de l'Association du Barreau canadien à Montréal et de la conférence «Law vs. Learning» à Vancouver.

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

La Section de la liaison et des relations fédérales-provinciales a coordonné et géré sept réunions fédérales-provinciales-territoriales auxquelles ont participé le Ministre, les sous-ministres et sous-ministres adjoints.

DIRECTION DES SERVICES MINISTÉRIELS

Les Services d'information du Ministre et de gestion des affaires parlementaires rédigent et coordonnent la préparation des notes d'information, des discours et d'autres documents dont le Ministre et le sous-ministre ont besoin. Ces services ont reçu plus de 200 demandes de renseignements concernant les activités parlementaires.

Le Bureau de l'accès à l'information et des renseignements personnels a reçu 828 demandes de renseignements, 265 découlaient de la *Loi sur l'accès à l'information* et 563, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le rapport annuel du ministère de la Justice sur l'administration de ces deux lois, déposé au Parlement en juin 1989, contient les détails relatifs au traitement des demandes de renseignements.

L'Unité de la correspondance ministérielle a traité 158 650 lettres au cours de l'année.

La Section des services ministériels tient à jour une bibliothèque juridique, qui utilise des outils de référence traditionnels et des systèmes d'information automatisés, comprenant des bases de données internes contenant des avis juridiques et des bases de données commerciales en direct. Cette section a fourni des avis juridiques à la Section d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales et a aidé à régler nombre des problèmes juridiques qui sont apparus dès la constitution de cette section.

Subventions et contributions du ministère

La Direction de la politique, des programmes et de la recherche administre la plupart des programmes de subventions et de contributions du Ministère. En général, ces subventions et contributions ont pour objet de promouvoir et de maintenir les normes de base du système de justice et d'améliorer la prestation des services judiciaires au public. De plus, le Secteur du droit public administre le Fonds des droits de la personne et la composante du droit public du Fonds de la consultation et du développement. Le Secteur du droit public a versé des subventions au Service de consultation juridique du Commonwealth, à la Commission internationale de juristes et à l'Académie de droit international de La Haye, ainsi qu'une contribution à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international. Ces fonds permettront à des avocats des pays africains en voie de développement d'assister à un colloque de cette Commission sur le droit commercial international.

La Section des programmes (Accès à la justice) élabore et administre les principales ententes fédérales-provinciales de financement des programmes dans trois secteurs: l'aide juridique, l'assistance judiciaire aux autochtones et l'indemnisation des victimes d'actes criminels (voir les tableaux à la page 63).

Le service d'aide juridique permet que, dans les affaires criminelles graves (affaires criminelles et civiles dans les territoires), les personnes défavorisées au plan économique aient accès à l'aide juridique partout au Canada. Les frais du Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones sont partagés à parts égales avec les provinces et les territoires. Ce programme aide les Indiens inscrits et non inscrits, de même que les Inuit et les Métis, à comprendre quels sont leurs droits légaux et à obtenir de l'aide juridique. Le Programme d'indemnisation des victimes d'actes criminels sert à indemniser les victimes de crimes violents. Les provinces et les territoires ont négocié un nouveau protocole d'entente avec le Ministère au cours de l'année, ce qui constitue une étape vers la mise en oeuvre des recommandations du Groupe d'étude fédéral-provincial sur la justice pour les victimes d'actes criminels. En vertu de l'entente, le gouvernement fédéral verserait plus que le double de sa contribution habituelle en matière d'indemnisation des victimes d'actes criminels. En outre, un Fonds d'aide aux victimes sera constitué.

Outre ces programmes de partage des frais, la Section administre également des ententes appuyant les programmes de vulgarisation et d'information juridiques, les subventions et les contributions versées aux organismes nationaux de justice criminelle et divers programmes de financement visant à encourager les études supérieures en droit.

La Section des programmes (Jeunes contrevenants) administre le programme de partage des frais des services en matière de justice applicable aux adolescents (voir le tableau à la page 62). Ce programme a pour objet d'aider à la mise en oeuvre de la *Loi sur les jeunes contrevenants* et d'aider les gouvernements provinciaux et territoriaux à établir et à promouvoir un bon système de justice applicable aux adolescents, en contribuant à 50 p. 100 aux frais engagés par les provinces et territoires pour les services de garde postérieurs au jugement, de même que pour certains autres services et pour les programmes de mesures de rechange. Le gouvernement fédéral apporte également une aide financière aux territoires relativement à la construction d'établissements pour les jeunes contrevenants.

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS
SERVICES DE JUSTICE APPLICABLES AUX ADOLESCENTS

Province/Territoire	Rétroactif 1988-1989	Total Années précédentes	1988-1989
	$	$	$
Colombie-Britannique	15 109 036	1 161 279	16 270 315
Alberta	13 724 162	0	13 724 162
Saskatchewan	6 642 000	571 211	7 213 211
Manitoba	5 330 435	643 816	5 974 251
Ontario	55 100 000	10 714 398	65 814 398
Québec	27 825 000	0	27 825 000
Nouveau-Brunswick	4 348 197	303 723	4 651 920
Nouvelle-Écosse	4 408 319	506 042	4 914 361
Île-du-Prince-Édouard	516 000	0	516 000
Terre-Neuve	2 843 000	2 282 933	5 125 933
Yukon	1 067 402	214 890	1 282 292
T.N.-O.	2 077 043	3 780 899	5 857 942
TOTAL	138 990 594	20 179 191	159 169 785

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS INDEMNISATION DES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

Province/ Territoire	1988-89
	$
Colombie-Britannique	1 023 995
Alberta	811 792
Saskatchewan	287 462
Manitoba	377 650
Ontario	3 244 745
Québec	2 307 410
Nouveau-Brunswick	170 684
Nouvelle-Écosse	272 349
Île-du-Prince-Édouard	50 000
Terre-Neuve	21 648
T.N.-O.	67 328
Yukon	82 632
TOTAL	8 717 695

PROGAMME DE PARTAGE DES FRAIS ASSISTANCE PARA-JUDICIAIRE AUX AUTOCHTONES

Province/ Territoire	1988-89
	$
Colombie-Britannique	811 385
Alberta	1 139 750
Saskatchewan	38 082
Manitoba	281 713
Ontario	477 932
Québec	451 785
Terre-Neuve	72 315
T.N.-O.	355 538
Yukon	127 623
TOTAL	3 756 123

PROGRAMME DE PARTAGE DES FRAIS AIDE JURIDIQUE AUX ADULTES EN MATIÈRE PÉNALE ET AIDE JURIDIQUE AUX JEUNES CONTREVENANTS

Province/ Territoire	1988-89
	$
Terre-Neuve	1 996 898
Île-du-Prince-Édouard	215 741
Nouvelle-Écosse	2 912 028
Nouveau-Brunswick	1 162 519
Québec	19 054 143
Ontario	31 901 900
Manitoba	2 922 050
Saskatchewan	2 270 197
Alberta	6 448 364
Colombie-Britannique	7 331 130
Yukon	365 387
T.N.-O.	1 195 373
TOTAL	77 775 730

AUTRES PROGRAMMES DE FINANCEMENT

Contributions/Fonds	Projets	1988-89
Fonds d'accès à l'information juridique		$
Généralités	9	387 131
Projets spéciaux VEJ	8	193 400
Aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	7	527 839
Loi sur les jeunes contrevenants		
Élaboration de systèmes	9	1 613 567
Élaboration de programmes	22	507 039
Établissement de garde	2	4 087 239
Fonds des droits de la personne	25	232 684
Réforme du droit criminel		
Généralités	40	705 273
Victimes d'actes criminels	6	105 242
Agressions sexuelles contre des enfants	15	251 826
Consultation et développement		
Généralités	12	255 378
Droit public et international	14	58 328
Droit de la famille	11	145 602
Projets spéciaux – Aide juridique	6	125 671
Autres projets intéressant les autochtones	3	23 609
Autonomie gouvernementale des autochtones	5	458 543

SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS DIVERSES

Subventions	1988-1989
	$
Accès des autochtones aux études de droit	267 059
Bourses d'études Duff-Rinfret	68 100
Conférence sur l'uniformisation des lois au Canada	7 655
Commission internationale de juristes	17 575
Institut international des droits d'expression française	1 500
Bourses Driedger-Pigeon en rédaction législative	89 280
Association canadienne des chefs de police	16 150
British Institute of International and Comparative Law	9 500
Académie de droit international de La Haye	11 400
Détermination de la peine	59 939

Contributions	1988-1989
	$
Droit civil/common law	267 517
Association canadienne des juges des cours provinciales	66 500
Société canadienne des sciences judiciaires	27 445
Manitoba Metis Federation	30 000
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	92 455
Centre canadien de la magistrature	125 000
Centre canadien de la documentation juridique	429 200

ANNEXE I

LOIS DONT L'APPLICATION RELEVAIT EN TOUT OU EN PARTIE DU MINISTRE DE LA JUSTICE AU 31 MARS 1989

Code criminel, S.R.C. 1985, c. C.-46

Déclaration canadienne des droits, S.C. 1960, c. 44, Partie I

Loi canadienne sur les droits de la personne, S.R.C. 1985, c. H-6

Loi canadienne sur les prises, S.R.C. 1970, c. P-24

Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales, S.R.C. 1985, c. 4 (2e supp.)

Loi sur la convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale, S.R.C. 1985, c. C-30

Loi de 1985 sur le divorce, S.R.C. 1985, c. 3 (2e supp.)

Loi d'interprétation, S.R.C. 1985, c. I-21

Loi sur l'accès à l'information, S.R.C. 1985, c. A-1

Loi sur la Commission de réforme du droit, S.R.C. 1985, c. L-7

Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, S.R.C. 1985, c. 16 (2e supp.)

Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, S.R.C. 1985, c. T-12

Loi sur la Cour fédérale, S.R.C. 1985, c. F-7

Loi sur la Cour permanente de justice internationale, S.C. 1921, c. 46

Loi sur la Cour suprême, S.R.C. 1985, c. S-26

Loi sur l'annulation du mariage (Ontario), S.R.C. 1970, c. A-14

Loi sur la preuve au Canada, S.R.C. 1985, c. C-5

Loi sur la protection des renseignements personnels, S.R.C. 1985, c. P-21

Loi sur l'arbitrage commercial, S.R.C. 1985, c. 17 (2e supp.)

Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, S.R.C. 1985, c. T-2

Loi sur la responsabilité de la Couronne, S.R.C. 1985, c. C-50

Loi sur la révision des lois, S.R.C. 1985, c. S-20

Loi sur la saisie-arrêt et la distraction des pensions, S.R.C. 1985, c. G-2

Loi sur le maintien des services postaux, S.R.C. 1985, c. P-16

Loi sur le mariage, S.R.C. 1985, c. M-2

Loi sur le ministère de la Justice, S.R.C. 1985, c. J-2

Loi sur l'enrôlement à l'étranger, S.R.C. 1985, c. F-28

Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle, S.C. 1988, c. 37

Loi sur l'extradition, S.R.C. 1985, c. E-23

Loi sur les biens en déshérence, S.R.C. 1985, c. E-13

Loi sur les connaissements, S.R.C. 1985, c. B-5

Loi sur les criminels fugitifs, S.R.C. 1985, c. F-32

Loi sur les infractions en matière de sécurité, S.R.C. 1985, c. S-7

Loi sur les jeunes contrevenants, S.R.C. 1985, c. Y-1

Loi sur les juges, S.R.C. 1985, c, J-1

Loi sur les langues officielles, S.C. 1988, c. 38

Loi sur les Lois révisées du Canada (1985), S.C. 1987, c. 48

Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères, S.R.C. 1985, c. F-29

Loi sur les secrets officiels, S.R.C. 1985, c. O-5

Loi sur les stupéfiants, S.R.C. 1985, c. N-1

Loi sur l'identification des criminels, S.R.C. 1985, c. I-1

Loi sur l'immunité des États, S.R.C. 1985, c. S-18

Loi sur les textes réglementaires, S.R.C. 1985, c. S-22

Annexe II

MINISTÈRES ET ORGANISMES DESSERVIS PAR LE SECTEUR DES SERVICES JURIDIQUES MINISTÉRIELS

Administration du pipe-line du Nord

Administration du rétablissement agricole des Prairies

Affaires des anciens combattants

Affaires extérieures

Affaires extérieures, commerce international

Affaires indiennes et du Nord canadien

Agence canadienne de développement international

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Agriculture

Approvisionnements et Services

Archives nationales du Canada

Bibliothèque nationale

Bureau de la privatisation et des affaires réglementaires

Bureau du Surintendant des institutions financières

Canagrex

Centre de la sécurité des télécommunications

Commission canadienne des grains

Commission canadienne des pensions

Commission canadienne du lait

Commission de contrôle de l'énergie atomique

Commission de la Capitale nationale

Commission de la Fonction publique

Commission de l'emploi et de l'immigration

Commission d'énergie du Nord canadien

Commission des allocations aux anciens combattants

Commission des champs de bataille nationaux

Commission d'indemnisation des marins marchands

Commission du textile et du vêtement

Commission nationale des libérations conditionnelles

Communications

Condition féminine

Condition physique et Sport amateur

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Conseil de recherches médicales

Conseil du Trésor

Conseil national de commercialisation des produits de la ferme

Conseil national de recherches

Consommateurs et Sociétés

Construction de Défense (1951) Limitée

Corporation commerciale canadienne

Défense nationale

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Énergie, Mines et Ressources

Entreprise Cape Breton Corporation

Environnement

Expansion industrielle régionale

Finances

Forêts

Gendarmerie royale du Canada

Investissement Canada

Ministère d'État à la Jeunesse

Ministère d'État aux Sciences et à la Technologie

Ministère d'État au multiculturalisme

Monnaie royale canadienne

Musées nationaux du Canada

Office canadien des provendes

Office d'aide à l'adaptation des travailleurs

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Office de stabilisation des prix agricoles

Office des prix des produits de la pêche

Office des produits agricoles

Office national du film

Pêches et Océans

Régime d'assurance-bâtiments de pêche

Revenu Canada (douanes et accise)

Revenu Canada (impôt)

Santé et Bien-être social

Secrétariat d'État

Service canadien du renseignement de sécurité

Service correctionnel Canada

Solliciteur général Canada

Statistique Canada

Transports

Travail

Travaux publics

Tribunal d'appel des anciens combattants

Annexe III

QUELQUES PUBLICATIONS, 1988-1989

- *Accès à la justice : Rapports de recherche sur la vulgarisation de l'éducation et de l'information juridiques*
- *Bibliographie annotée sur la documentation relative à la garde d'enfants et aux pensions alimentaires*
- *Comment faire rapatrier votre enfant? (édition révisée)*
- *De la sciure aux pâtes toxiques : un examen des stratégies de pénalisation pour combattre la pollution au Canada*
- *Écho Justice : publication trimestrielle sur des sujets juridiques et des faits nouveaux*
- *Enfants-victimes et témoins : publications en droit et sciences sociales*
- *Étude sur la médiation des divorces et des questions familiales dans trois villes canadiennes*
- *Étude sur la médiation des divorces et des questions familiales : Winnipeg*
- *Guide à l'intention des candidats à la magistrature* (édition révisée)
- *Guide des services de la bibliothèque*
- *Indemnisation des victimes d'actes criminels au Canada, 1986*
- *La médiation des divorces rattachés aux tribunaux dans quatre villes canadiennes : un aperçu des résultats des recherches*
- *Le nouveau régime de nomination des juges*
- *Le recours à des sanctions pénales contre la pollution de l'environnement : bibliographie choisie et commentée*
- *Le secret du petit cheval :* brochure portant sur l'exploitation sexuelle et destinée aux enfants.
- *Loi sur les jeunes contrevenants – Points saillants*
- *Rapport annuel 1988-1989 au Parlement – La Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*
- *Rapports de recherche de la Commission canadienne sur la détermination de la peine* (série de 24 rapports)
- *Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle*